

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2021

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat	3
État du résultat global	4
Bilan	5
Variation des capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie	9

GÉNÉRALITÉS

Note 1	Événements significatifs de l'exercice	10
Note 2	Base de préparation des états financiers consolidés	13
Note 3	Principes et méthodes comptables	16
Note 4	Évolution du périmètre de consolidation	32
Note 5	Information sectorielle	34

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 6	Chiffre d'affaires	38
Note 7	Produit net bancaire	38
Note 8	Achats et autres charges	39
Note 9	Charges de personnel et effectifs	39
Note 10	Impôts et taxes	40
Note 11	Amortissements, provisions et pertes de valeur	40
Note 12	Autres charges et produits opérationnels	41
Note 13	Résultat financier	41
Note 14	Impôts sur le résultat	42

NOTES SUR LE BILAN

Note 15	Écarts d'acquisition (goodwill)	45
Note 16	Immobilisations incorporelles	47
Note 17	Immobilisations corporelles	48
Note 18	Contrats de location (preneur)	49
Note 19	Sociétés mises en équivalence	51
Note 20	Tests de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations	52

Note 21	Autres actifs financiers	53
Note 22	Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance	54
Note 23	Autres actifs circulants	58
Note 24	Trésorerie et équivalents de trésorerie	59
Note 25	Actifs et passifs destinés à être cédés	59
Note 26	Capitaux propres	60
Note 27	Provisions pour risques et charges	61
Note 28	Emprunts obligataires et autres dettes financières	62
Note 29	Dettes nettes du Groupe	66
Note 30	Avantages du personnel	67
Note 31	Passifs financiers des activités bancaires	71
Note 32	Dettes fournisseurs et autres dettes	75

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Note 33	Informations sur les risques hors activités bancaires	76
Note 34	Informations sur les risques liés aux activités bancaires	79
Note 35	Informations complémentaires sur les instruments financiers	121
Note 36	Transactions avec les parties liées	129
Note 37	Entités structurées	130
Note 38	Engagements hors-bilan et passifs éventuels	132
Note 39	Précisions complémentaires sur les activités bancaires et d'assurance	134
Note 40	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	139
Note 41	Honoraires des commissaires aux comptes	143
Note 42	Événements postérieurs à la clôture	144
Note 43	Périmètre de consolidation	144
Note 44	Autres titres non consolidés hors France	154

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	NOTE	2021	2020
Chiffres d'affaires des activités commerciales	6	26 617	23 478
Produit net bancaire	7	7 992	7 707
Produits opérationnels	5.2	34 609	31 185
Achats et autres charges	8	(15 490)	(13 686)
Charges de personnel	9	(14 154)	(13 841)
Impôts et taxes	10	(449)	(439)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	11	(1 772)	(3 736)
Autres charges et produits opérationnels	12	577	535
Résultat des cessions d'actifs		23	84
Charges opérationnelles nettes		(31 265)	(31 084)
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	19	87	41
Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)		3 431	142
Incidence de la prise de contrôle de CNP Assurances	12		3 007
Résultat d'exploitation		3 431	3 149
Coût de l'endettement financier net		(233)	(229)
Autres éléments du résultat financier		31	(14)
Résultat financier	13	(202)	(243)
Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	19	(12)	635
Résultat avant impôt		3 217	3 540
Impôt sur le résultat	14	(620)	(880)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		2 597	2 660
Part des minoritaires		528	576
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		2 069	2 084

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	2021	2020
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	2 597	2 660
ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES		
Éléments recyclables	513	(515)
Variation des résultats latents sur instruments financiers	(643)	646
Reclassement en résultat net de l'exercice	1 250	225
Écart de conversion	108	(939)
Reclassement en résultat net de l'exercice	(3)	153
Impact de l'approche par superposition	1 024	460
Quote part des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	24	(682)
Dont :		
- recyclage des résultats latents de CNP Assurances lors de la prise de contrôle (instruments financiers et réserve de conversion)		(594)
- variation des résultats latents sur instruments financiers de CNP Assurances avant prise de contrôle		(39)
- variation des réserves de conversion de CNP Assurances avant prise de contrôle		(32)
- autres	24	(17)
Éléments non recyclables	70	(91)
Écarts actuariels sur avantages du personnel	84	(52)
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur	(8)	(9)
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (hors titres cédés durant l'exercice)	(6)	(30)
Total éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)	583	(606)
RESULTAT GLOBAL	3 180	2 054
Résultat global part des minoritaires	668	478
RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE	2 512	1 576

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en millions d'euros)	NOTE	31/12/2021	31/12/2020
Écarts d'acquisition	15	4 464	4 175
Immobilisations incorporelles	16	6 133	5 866
Immobilisations corporelles	17	6 792	5 983
Droits d'utilisation	18	3 700	3 017
Participations dans les sociétés mises en équivalence	19	1 900	935
Autres actifs financiers non courants	21	500	502
Impôts différés actifs	14	205	141
Actifs non courants		23 694	20 619
Stocks et encours	23.1	190	220
Créances clients et autres créances	23.2	5 554	5 100
Autres actifs financiers courants	21	436	382
Créance d'impôt sur les bénéfices		651	852
Autres comptes de régularisation - Actif		118	99
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24.1	2 895	2 763
Actifs destinés à être cédés	25	200	168
Actifs courants		10 044	9 584
Caisse, banques centrales	24.2	50 812	1 783
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22.1	231 420	195 629
Instruments dérivés de couverture	22.2	1 022	1 443
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22.3	228 310	230 559
Titres au coût amorti	22.4	23 480	24 018
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	22.5	67 823	114 434
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	22.6	123 117	125 222
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	22.7	101	220
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	22.8	33 149	31 538
Immeubles de placement	22.9	3 393	3 083
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance		762 627	727 929
TOTAL ACTIF		796 365	758 132

PASSIF

(en millions d'euros)	NOTE	31/12/2021	31/12/2020 Retraité (2)
Capital social et prime d'émission		6 668	6 668
Réserves		10 648	8 632
Réserves recyclables sur instruments financiers		1 373	836
Réserve de conversion		(570)	(574)
Titres subordonnés hybrides perpétuels		744	744
Résultat de l'exercice part du Groupe		2 069	2 084
Capitaux propres part du Groupe (2)		20 932	18 390
Intérêts minoritaires		11 718	13 712
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		32 650	32 102
Emprunts obligataires et dettes financières (1)	28.1	10 149	8 891
Passifs de location (1)	28.1	3 760	3 509
Provisions pour risques et charges (1)	27	816	876
Avantages du personnel (1) (2)	30	3 157	3 222
Impôts différés passifs (non courant)	14.5	1 217	1 497
Dettes fournisseurs et autres dettes (1)	32	9 140	8 749
État - Impôt sur les bénéfices (courant)		199	127
Autres comptes de régularisation - Passif (courant)		233	245
Passifs destinés à être cédés (courant)	25	0	127
Passifs non-courants		16 411	14 375
Passifs courants		12 260	12 868
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	31.1	4 253	3 279
Instruments dérivés de couverture	31.2	333	763
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	31.3	30 393	33 533
Dettes envers la clientèle	31.4	234 582	229 793
Dettes représentées par un titre	31.5	21 693	21 639
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	31.6	422	726
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	31.7	18 674	18 834
Prov. techniques des activités bancaires et d'assurance et comptabilité reflet	31.8	414 584	380 035
Dettes subordonnées	31.9	10 110	10 187
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance		735 044	698 788
TOTAL PASSIF		796 365	758 132
(1) Dont part courante :			
Emprunts obligataires et dettes financières		541	1 534
Passifs de location		741	633
Provisions pour risques et charges		678	759
Avantages du personnel		754	718
Dettes fournisseurs et autres dettes		9 114	8 724

(2) Les lignes « Capitaux propres part du Groupe » et « Avantages du personnel » au 31 décembre 2020 ont été retraités en raison de l'application de la décision de l'IFRS IC intervenue en mai 2021 (voir notes 1.5 et 2.1.1 c)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2021

Montants nets d'impôt(en millions d'euros)	Capital social et prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Réserves recyclables sur instruments financiers	Titres subordonnés hybrides perpétuels	Autres réserves	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2020 publiés	6 668	2 084	(574)	836	744	8 489	18 247	13 712	31 959
Modification du calcul de certains avantages postérieurs à l'emploi à la suite de la position de l'IFRS IC de mai 2021 (voir note 2.1.1.c)						143	143		143
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2020 retraités	6 668	2 084	(574)	836	744	8 632	18 390	13 712	32 102
Emission de titres perpétuels (voir note 1.2)								942	942
Distribution de dividendes								(655)	(655)
Rémunération des titres subordonnés hybrides perpétuels ^(a)						(91)	(91)	(23)	(114)
Options de rachat d'intérêts minoritaires						(26)	(26)	(14)	(40)
Transactions avec intérêts minoritaires			(98)	270		(30)	142	(3 368)	(3 226)
Affectation du résultat 2020		(2 084)				2 084			
Résultat global de la période		2 069	102	267		74	2 512	668	3 180
Dont :									
- Résultat net		2 069					2 069	528	2 597
- Réserves recyclables			102	267			369	144	513
- Réserves non recyclables sur instruments financiers						(14)	(14)		(14)
- Ecart actuariel						88	88	(4)	84
Autres ^(b)						5	5	456	461
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021	6 668	2 069	(570)	1 373	744	10 648	20 932	11 718	32 650

(a) Rémunération des titres subordonnés hybrides de La Poste (23 millions d'euros), La Banque Postale (29 millions d'euros) et de CNP Assurances (62 millions d'euros).

(b) Dont augmentation des intérêts minoritaires à la suite de la prise de contrôle des activités d'assurance vie d'Aviva en Italie (voir note 4.1)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2020

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	Capital social et prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Réserves recyclables sur instruments financiers	Titres subordonnés hybrides perpétuels	Autres réserves	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2019 publiés	4 700	822	(215)	919	744	5 655	12 624	907	13 531
Modification du calcul de certains avantages postérieurs à l'emploi à la suite de la position de l'IFRS IC de mai 2021 (voir note 2.1)						120	120		120
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2019 retraités	4 700	822	(215)	919	744	5 775	12 744	907	13 651
Apports des Titres CNP Assurances ^(a)	1 968					2 059	4 027	10 997	15 024
Distribution de dividendes							0	(571)	(571)
Rémunération des titres subordonnés hybrides perpétuels ^(b)						(91)	(91)	(23)	(114)
Options de rachat d'intérêts minoritaires						174	174	26	199
Transactions avec intérêts minoritaires						(53)	(53)	1 894	1 840
Affectation du résultat 2019		(822)				822	0		
Résultat global de la période		2 084	(359)	(63)		(86)	1 576	478	2 054
Dont :									
- Résultat net		2 084					2 084	576	2 660
- Réserves recyclables			(508)	680			172	(93)	79
- Reclassement en résultat net de réserves recyclables à la suite de la prise de contrôle de CNP Assurances			149	(743)			(594)		(594)
- Réserves non recyclables sur instruments financiers						(35)	(35)	(4)	(40)
- Ecart actuariels						(51)	(51)	(1)	(52)
Autres					(20)	33	13	4	17
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020	6 668	2 084	(574)	836	744	8 632	18 390	13 712	32 102

(a) Voir description de l'opération en note 26.1.

(b) Rémunération des titres subordonnés hybrides de La Poste (23 millions d'euros), La Banque Postale (29 millions d'euros) et de CNP Assurances (62 millions d'euros).

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

		2021			2020		
	NOTE	Groupe	Activités industrielles et commer.	Activités bancaires et assur.	Groupe	Activités industrielles et commer.	Activités bancaires et assur.
(en millions d'euros)							
Excédent brut d'exploitation	40.10	5 422	2 602	2 820	4 226	1 274	2 953
Variation des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables		(28)	(28)		(52)	(52)	
Produits et charges financières divers		0	0		(11)	(5)	(6)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	40.1	5 394	2 574	2 820	4 163	1 217	2 947
Variation du besoin en fonds de roulement	40.3	(445)	(361)	(84)	450	205	244
Var. solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance	40.4	8 911	32	8 879	23 033	0	23 033
Impôts payés		(446)	(62)	(384)	(817)	(74)	(743)
Dividendes versés par La Banque Postale à La Poste			171	(171)		0	0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		67	19	48	49	6	43
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		13 481	2 373	11 108	26 878	1 354	25 524
Achat d'actifs corporels et incorporels	40.5	(1 747)	(1 301)	(446)	(4 649)	(1 083)	(3 566)
Achat d'actifs financiers		(1 267)	(829)	(438)	(178)	(102)	(76)
Encaissements générés par les cessions d'actifs corporels et incorporels		120	119	1	107	106	1
Encaissements générés par les cessions d'actifs financiers		123	122	1	45	24	21
Incidences des variations de périmètre		(495)	(187)	(308)	(739)	(739)	0
Variations des actifs financiers de placement de la trésorerie		(51)	(51)	0	25	25	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(3 317)	(2 127)	(1 190)	(5 388)	(1 769)	(3 620)
Augmentation de capital					23	20	3
Financements perpétuels		942	198	744			
Dividendes versés et rémunération des titres subordonnés hybrides		(769)	(33)	(736)	(686)	(43)	(643)
Rachat d'intérêts minoritaires		(3 018)	(556)	(2 462)	(228)	(19)	(209)
Intérêts financiers versés		(240)	(240)	0	(218)	(218)	(0)
Encaissements provenant des nouveaux emprunts	40.6	4 826	2 957	1 869	4 594	2 844	1 750
Remboursements des emprunts	40.7	(3 540)	(1 789)	(1 751)	(2 641)	(1 075)	(1 566)
Remboursements des passifs de location		(802)	(751)	(51)	(713)	(679)	(34)
Autres flux liés aux opérations de financement	40.8	6	6	0	(72)	(72)	0
Flux intragroupe			76	(76)		(3)	3
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(2 595)	(132)	(2 463)	57	754	(696)
Dim. (aug.) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des var. de périmètre	40.9	(7 455)		(7 455)	(21 208)		(21 208)
Incidence des filiales destinées à être cédées					(7)	(7)	
Incidence des variations des cours des devises		18	18		(23)	(23)	
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		132	132		308	308	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 763	2 763		2 456	2 456	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		2 895	2 895		2 763	2 763	

GÉNÉRALITÉS

NOTE 1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- 1.1 Emissions obligataires
- 1.2 Emissions de titres perpétuels
- 1.3 Financement des missions de service public de La Poste
- 1.4 Reprise de la dépréciation des actifs de l'UGT Courrier de La Poste SA
- 1.5 Décision de l'IFRS IC sur les avantages du personnel
- 1.6 Incidences de la crise sanitaire de la Covid-19
- 1.7 Création de la branche Grand Public et Numérique

Les principales variations de périmètre et les principales variations de pourcentage d'intérêt sont décrites dans la note 4.

1.1 Emissions obligataires

Le Groupe La Poste a procédé au cours de l'année 2021 à plusieurs émissions obligataires détaillées ci-après. Ces émissions répondent aux critères de classification en instruments de dettes prévus par la norme IFRS 9.

Emissions obligataires La Poste

La Poste a procédé le 11 janvier 2021 à deux émissions obligataires pour un montant total de 1 750 millions d'euros :

- une émission d'un montant de 1 000 millions d'euros à échéance janvier 2036 au taux de 0,625 % ;
- une émission d'un montant de 750 millions d'euros à échéance juillet 2029 au taux de 0 %.

La Poste a réalisé le 9 novembre 2021 deux abondements pour un total de 400 millions d'euros :

- un abondement d'un montant de 200 millions d'euros sur la souche obligataire à échéance juillet 2029 au taux de 0 % ;
- un abondement d'un montant de 200 millions d'euros sur la souche obligataire à échéance septembre 2034 au taux de 1 %.

La Poste a réalisé le 22 novembre 2021 un nouvel abondement d'un montant de 75 millions d'euros sur la souche obligataire à échéance octobre 2026 au taux de 0,625 %.

Emissions obligataires La Banque Postale

La Banque Postale a émis une dette obligataire subordonnée « Tier 2 » pour un montant de 750 millions d'euros (500 millions d'euros le 2 février 2021 puis 250 millions d'euros le 27 avril 2021), à échéance août 2032 au taux fixe de 0,75 %.

La Banque Postale a émis le 23 juin 2021 sa première obligation « sociale », sous format d'une dette senior non préférée d'un montant de 750 millions d'euros, de maturité 10 ans et assortie d'un coupon de 0,75 % (mid-swap +70 bps).

Par ailleurs, La Banque Postale a activé le 23 avril 2021 son option de remboursement anticipé sur une dette obligataire de 750 millions d'euros émise en 2014 au taux de 2,75 %.

Emissions obligataires CNP

CNP Assurances a émis le 7 avril 2021 une dette subordonnée « Restricted Tier 1 » pour 700 millions de dollars. Il s'agit d'obligations à durée indéterminée portant intérêt à taux fixe de 4,875 % jusqu'au 7 avril 2031. Les obligations ont fait l'objet d'un swap en euros pour

une période de 10 ans, ce qui a permis à CNP Assurances d'obtenir un taux effectif de 2,852 %.

CNP Assurances a émis le 12 octobre 2021 une dette subordonnée « Restricted Tier 2 » pour 500 millions d'euros. Il s'agit d'obligations à échéance octobre 2053 portant intérêt au taux fixe de 1,875 %.

Par ailleurs, CNP Assurances a activé en septembre 2021 deux options de remboursement anticipé sur des dettes obligataires : une dette obligataire de 700 millions d'euros émise en 2011 au taux de 6,875 % et une dette obligataire de 300 millions de Livres Sterling émise en 2011 au taux de 7,375 %.

1.2 Emissions de titres perpétuels

Emission de titres perpétuels La Banque Postale

La Banque Postale a émis le 29 septembre 2021 une nouvelle obligation *Additional Tier 1* pour un montant de 750 millions d'euros.

L'instrument émis est une obligation perpétuelle remboursable après 7,5 ans assortie d'un coupon semi-annuel fixe de 3 %. Ces titres sont comptabilisés dans les intérêts minoritaires des capitaux propres consolidés (744 millions d'euros après déduction des frais d'émission).

Emission de titres perpétuels Asendia

Dans le cadre du rachat des intérêts minoritaires dans eShopworld (voir note 4.2), la société Asendia (branche GeoPost) a émis un emprunt perpétuel souscrit intégralement par Swiss Post à hauteur de 198 millions d'euros. Ces titres sont comptabilisés dans les intérêts minoritaires des capitaux propres.

1.3 Financement des missions de service public de La Poste

a) Service Universel Postal

La diminution structurelle des volumes du Courrier, associée aux conséquences de la crise sanitaire, accentuent le déficit global des missions de service public déléguées par l'Etat à La Poste.

Dans ce contexte, La Poste a appelé l'Etat à soutenir davantage l'entreprise au titre du financement de ces missions. Les discussions entamées par La Poste en décembre 2020 avec l'Etat, afin d'obtenir une juste compensation de ses missions de service public, ainsi qu'un allègement potentiel de celles-ci, ont abouti le 22 juillet à un engagement de l'Etat de verser à La Poste une compensation annuelle au titre du Service Universel Postal, qui sera modulée en fonction des résultats de qualité de service, entre 500 et 520 millions d'euros.

La première dotation, au titre de 2021, est inscrite dans la loi de finances pour 2022 pour un montant de 520 millions d'euros. Cette aide de l'Etat a été soumise pour accord à la Commission Européenne.

b) Aménagement du territoire

La diminution des impôts de production, entérinée par la loi de finances 2021, s'applique à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) applicables à La Poste. Ces impôts représentent la quasi-totalité de la base fiscale sur laquelle est fondé l'abattement de fiscalité locale dont bénéficie la mission d'aménagement du territoire.

Afin de compenser cette baisse et pour continuer à répondre aux engagements fixés par le contrat de présence postale territoriale 2020-2022, dont une compensation annuelle de 177 millions d'euros, l'Etat a donc décidé qu'un montant complémentaire de 74 millions d'euros serait allouée à La Poste au titre de 2021. Cette compensation de 74 millions d'euros a fait l'objet d'une dotation budgétaire dans la loi de finances pour 2021 et la seconde loi de finances rectificative pour 2021. Ces modifications apportées au financement de la mission d'aménagement du territoire sont en cours de notification auprès de la Commission européenne.

c) Traitement dans les comptes consolidés

L'obtention de l'accord de la Commission européenne sur ces deux compensations n'interviendra qu'en 2022. Néanmoins, la nature des demandes, la justification qui en est faite par La Poste ainsi que la pratique de la Commission dans ce domaine, fournissent une assurance raisonnable qu'un accord dans son principe et dans son montant devrait intervenir. En conséquence, les produits de 520 millions d'euros au titre du Service Universel Postal et de 74 millions d'euros au titre de l'aménagement du territoire relatifs à 2021 ont été constatés dans les comptes 2021. Ces produits sont classés en chiffre d'affaires dans les comptes consolidés car analysés comme une rémunération perçue en contrepartie de l'accomplissement des missions de service public. Ces compensations sont réparties entre les branches à hauteur de leur contribution aux coûts de ces deux missions de service public (voir note 6 ainsi que la note 23 pour la créance enregistrée sur l'Etat).

1.4 Reprise de la dépréciation des actifs de l'UGT Courrier de La Poste

En raison de la prise en compte dans le business plan de l'activité Courrier de La Poste (branche Services-Courrier-Colis) d'une quote-part du produit de compensation au titre du Service Universel Postal (voir note 1.3) à hauteur d'environ 300 millions d'euros par an ainsi que dans l'année normative, la réalisation fin 2021 du test de valeur sur les actifs du Courrier a permis de reprendre l'intégralité de la dépréciation des actifs enregistrée en 2020, soit 900 millions d'euros (voir détail en note 20.1).

1.5 Décision de l'IFRS IC sur les avantages du personnel

Conformément à la décision IFRS IC validée par l'IASB en mai 2021 sur la période d'étalement des engagements sociaux dans les régimes de retraite à prestations définies plafonnées en durée, le Groupe a revu certains calculs afin d'être en conformité avec la décision de l'IFRS IC. L'étalement de la charge est désormais réalisé sur le

nombre d'années correspondant à celui qui sera retenu au moment du départ du salarié pour déterminer le montant de son indemnité de départ (voir note 2.1.1 c).

L'ajustement du poste des avantages du personnel en découlant constitue un changement de méthode rétrospectif et a généré une diminution de ce poste estimée à environ 120 millions d'euros au 1^{er} janvier 2020 et à 143 millions d'euros au 31 décembre 2020 ainsi qu'à une augmentation symétrique des capitaux propres part du Groupe. Ces ajustements sont présentés dans les tableaux de variation des capitaux propres 2020 et 2021 en correction de l'ouverture et intégrés dans le bilan retraité 2020.

La variation de ces ajustements constatés sur l'année 2020 est composée essentiellement d'écarts actuariels. Ces ajustements sont sans incidence significative sur le compte de résultat 2020 qui n'a pas été retraité.

1.6 Incidences de la crise sanitaire de la Covid-19

a) Incidence sur les activités du Groupe

La crise sanitaire s'est poursuivie en 2021 avec un troisième confinement en avril et mai suivi de deux nouvelles vagues de crise sanitaire sur le deuxième semestre. Ces épisodes, mieux absorbés au fil du temps, ont néanmoins entraîné des transformations structurelles sur certains secteurs d'activité tels que les Entreprises de Services du Numérique (mutation de l'emploi, moindre visibilité sur les projets), le transport international ou encore les petits paquets imports dont les flux déclinent. L'absence de rattrapage des activités traditionnelles s'est confirmée, avec un impact structurel toujours estimé par le Courrier à 2 points de trafic, et une baisse de fréquentation plus marquée en bureau de poste.

L'accélération forte du BtoC se normalise progressivement, avec une progression toujours forte des activités colis/express depuis le démarrage de la crise sanitaire, induite par le recours toujours plus régulier aux achats en ligne, véritable révolution des usages. Le BtoB renoue avec la croissance.

La Banque Postale continue de pâtir du niveau d'activité 2020, notamment sur les crédits immobiliers mais bénéficie de la dynamique des marchés financiers.

b) Revue des indices de perte de valeur

La recherche d'indice de perte de valeur sur les immobilisations incorporelles réalisée en 2021 n'a pas conduit à la constatation de dépréciations significatives. Les tests réalisés exhaustivement sur toutes les UGTs avec écart d'acquisition n'ont pas mis en évidence de dépréciation de ces écarts d'acquisition.

c) Examen de la recouvrabilité des impôts différés actif

Malgré la compensation obtenue de l'Etat au titre du Service Universel Postal, les prévisions de résultat fiscal de La Poste SA et du groupe d'intégration fiscale dont elle est la société tête de Groupe, ne permettent pas de reconnaître à nouveau un actif net d'impôts différés. En conséquence, les impôts différés actifs nets de ce groupe d'intégration fiscale restent intégralement dépréciés fin 2021.

d) Impacts sur l'évaluation du risque de crédit

La Direction des Risques Groupe (DRG) de La Banque Postale réalise depuis le démarrage de la crise Covid-19 un grand nombre de travaux afin de disposer d'un niveau de coût du risque reflétant la réalité des risques de son portefeuille de crédits aux Particuliers et aux Personnes Morales à brève ou moyenne échéance, au-delà des pertes d'ores et déjà enregistrées sur ses financements. Le dispositif général de surveillance du risque et de provisionnement associé ayant été mis en place permet d'appréhender de manière fine le niveau de risque du portefeuille crédit, tout en répondant aux attentes du Superviseur européen.

Ainsi, au 31 décembre 2021, les impacts de la pandémie Covid-19 et ses conséquences macro-économiques sur l'évaluation du risque de crédit sont de deux grandes catégories :

- des impacts généraux pour l'ensemble du portefeuille, Personnes Physiques comme Personnes Morales, liés à la calibration de l'ensemble des modèles et scénarios sous-jacents au calcul des provisions statistiques de la banque ;
- des impacts spécifiques à certains segments de clientèle, liés à des mesures de gestion prises, et résultant de la réalisation d'une revue de l'ensemble de son portefeuille menée en 2020 et mise à jour tout au long de l'année 2021.

Mesures générales d'ajustement des provisions statistiques de la banque

Sur le second semestre 2021, l'ensemble des modèles de « Probabilité de Défaut » utilisés dans les calculs de provisions IFRS 9, ont fait l'objet d'une revue annuelle.

Les principaux ajustements en ayant résulté sont :

- l'intégration des informations de comportements et/ou d'évolutions de profils de risque (migration de notations) les plus récentes notamment sur les « Low Default Portfolio » ;
- la revue des scénarios macro-économiques.

Personnes morales

Sur l'activité de financement et d'investissement Personnes Morales, le principal fait significatif intervenu sur l'année 2021 concerne les dispositions de provisionnement collectif sectoriel.

Après observation des effets de la crise Covid-19, les mesures de provisionnement collectif mises en œuvre en fin d'année 2020 ont été conservées voire parfois amplifiées et l'approche sectorielle a été élargie dès juin 2021 au secteur de l'immobilier commercial à l'exception des actifs à usage commercial de centre-ville.

Ainsi, au 31 décembre 2021, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales s'établit à 107 millions d'euros notamment lié à la dégradation naturelle du portefeuille (décisions de provisionnement prises en instances WatchList/Affaires Spéciales pour 53 millions d'euros), à des effets méthodologiques et statistiques (42 millions d'euros) et plus marginalement à des mesures de surveillance mises en œuvre par anticipation de certaines dégradations macroéconomiques potentielles (provisionnement sectoriel pour 19 millions d'euros).

Personnes physiques

Malgré un impact limité sur les expositions de crédit aux Personnes Physiques, le portefeuille de crédit de La Banque Postale s'est globalement et significativement amélioré depuis le démarrage de la crise. Cela s'explique d'une part par le soutien des pouvoirs publics à l'économie et ses effets sur les ménages et d'autre part par les effets conjugués d'épargne de précaution et de diminution de la consommation constatés durant les phases de confinement.

L'évolution de la situation économique et sanitaire au cours de l'année 2021 a ainsi conduit à la mise en place d'une provision pour couvrir le risque de migration de rating au sein du portefeuille de crédit afin d'anticiper un éventuel retour vers la composition structurelle du portefeuille de crédit.

Dans ce cadre, le coût du risque de l'année 2021 s'élève à 128 millions d'euros (hors monétique), dont 51 millions liés notamment à l'activité de crédit à la consommation, et 45 millions liés à l'activité de crédits immobiliers. Sur ce périmètre, les mesures de surveillance et d'ajustement méthodologiques et statistiques représentent 44 millions d'euros.

1.7

Création de la branche Grand Public et Numérique

Dans le cadre du nouveau plan stratégique développé par le Groupe, les branches « Réseau La Poste » et « Numérique » sont regroupées à compter du 1^{er} juillet 2021 au sein d'une même branche dénommée « Branche Grand Public et Numérique ». Les activités de la branche « Service Courrier Colis » réalisées jusqu'à présent au travers de la branche Réseau La Poste sont transférées simultanément dans cette nouvelle branche.

Au regard de l'information sectorielle du Groupe, il est rappelé que chaque branche constitue un secteur. La modification présentée ci-dessus a donc un impact direct sur l'information sectorielle présentée en note 5.

NOTE 2 BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1 Référentiel comptable

2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

La Poste, société mère du Groupe La Poste (« Le Groupe La Poste » ou « le Groupe »), est, depuis le 1er mars 2010, une Société Anonyme, dont le siège social est situé 9 rue du colonel Pierre Avia à Paris. Elle était avant cette date un exploitant autonome de droit public, déjà soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises commerciales.

Les comptes consolidés du Groupe La Poste au 31 décembre 2021 sont arrêtés par le Conseil d'administration (séance du 24 février 2022), et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe La Poste au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, disponibles sur le site internet de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

A l'exception des éléments décrits au paragraphe 2.1.1, les principes comptables appliqués au 31 décembre 2021 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2020.

2.1.1 Normes et interprétations d'application obligatoire pour la première fois depuis le 1^{er} Janvier 2021

a) Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les taux de référence visant à remplacer les taux interbancaires IBOR par de nouveaux taux – Réforme IBOR – en cours de mise en œuvre, les normes applicables ont été amendées par l'IASB.

Les premiers amendements dits phase 1, appliqués par le Groupe depuis le 31 décembre 2019, ont eu pour objectif de permettre un maintien des traitements comptables de couverture tant que les anciens taux ne sont pas supprimés et que les contrats ne sont pas modifiés. Ces amendements ont introduit des exemptions concernant notamment le caractère hautement probable des flux de trésorerie et restent applicables jusqu'à la disparition des incertitudes visées. Les amendements dits phase 2 publiés par l'IASB prévoient des exemptions spécifiques pour le traitement comptable des modifications apportées aux contrats d'instruments financiers dans le cadre de cette réforme. Ils ont été adoptés par l'Union européenne le 14 janvier 2021 et concernent les normes IFRS 9 - Instruments financiers, IAS 39 - Instruments financiers : reconnaissance et évaluation, IFRS 7 - Instruments financiers : publications,

IFRS 4 - Contrats d'assurance et IFRS 16 - Contrats de location.

A condition que les changements dans la manière de déterminer les flux de trésorerie contractuels soient une conséquence directe de la réforme IBOR et qu'ils aient été réalisés sur une base économiquement équivalente, les amendements dits phase 2 permettent de :

- Comptabiliser ces changements comme une révision d'un taux d'intérêt variable pour l'évaluation des instruments financiers évalués au coût amorti, des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres et des dettes locatives ;
- Maintenir la relation de couverture lors des changements apportés à l'instrument de couverture et/ou à l'élément couvert, induisant une modification de la documentation de la couverture.

Au cours de l'année 2021, la mise en œuvre de la réforme a entraîné la transition de l'indice EONIA à l'indice €STER pour les contrats financiers dérivés compensés auprès des Chambres de Compensation LCH et Eurex principalement au sein du Groupe La Banque Postale. L'écart de 0,085 % entre EONIA et €STER, impactant la valorisation des nouveaux swaps, a été compensé via des soultes réglées ou reçues par les chambres afin de sauvegarder l'équivalence économique. Une soulte nette de 28,2 millions d'euros a été payée dont 24,6 millions d'euros sur les swaps de micro-couverture.

Au 31 décembre 2021, les informations requises au titre des amendements dits phase 2 sont présentées dans la note 34.3.2 Cadre Général stratégie de gestion des risques.

b) Amendements IFRS 16 - Contrats de location

Le 31 mai 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 16 - Contrats de location afin de prolonger d'un an la période d'application de l'amendement « Allègements de loyer liés à la Covid-19 » publié en mai 2020. Il offre ainsi aux preneurs (et non aux bailleurs) la faculté de ne pas analyser si un allègement de loyers lié au Covid-19 est une modification de contrat.

En pratique, l'amendement conduit les preneurs à comptabiliser les allègements de loyers liés au Covid-19 comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrat. Cela revient ainsi à reconnaître l'impact de l'allègement de loyers dans le résultat de la période des preneurs (loyer variable négatif), et non à l'étaler sur la durée résiduelle du contrat. Le droit d'utilisation n'est quant à lui pas impacté et son amortissement se poursuit sans changement. Cet amendement n'a pas eu d'impact significatif pour le Groupe.

c) Décision définitive de l'IFRS IC relative à la norme IAS 19 - Avantages du personnel

Lors de sa réunion de mai 2021, l'IASB a validé la décision de l'IFRS IC confirmant la période à retenir pour la comptabilisation des engagements sociaux des régimes de retraite à prestations définies plafonnés en durée (publication d'un addendum à la réunion d'avril de l'IFRS IC).

Sont concernés les régimes remplissant les trois conditions suivantes :

- Lien avec l'ancienneté ;
- Montant maximal plafonné ;
- Condition de présence du salarié au jour de son départ à la retraite.

La pratique historique du groupe était de comptabiliser les engagements dès l'entrée du salarié dans les effectifs. La décision définitive de l'IFRS IC précise qu'il convient de provisionner l'engagement sur les dernières années précédant le départ à la retraite et sur un nombre d'années correspondant à celui qui sera retenu au moment du départ du salarié pour le calcul de son indemnité de départ.

Le Groupe La Poste a recensé les régimes concernés pour ensuite constater l'ajustement approprié de la provision comptabilisée au titre de ce type d'engagements sociaux. S'agissant d'une décision de l'IFRS IC, son application constitue un changement de méthode avec effet rétrospectif.

L'ajustement du poste des avantages du personnel en découlant a généré une diminution de ce poste estimée à environ 120 millions d'euros au 1^{er} janvier 2020 et à 143 millions d'euros au 31 décembre 2020 et une augmentation symétrique des capitaux propres part du Groupe. Ces ajustements sont présentés dans les tableaux de variation des capitaux propres 2020 et 2021 en correction de l'ouverture et intégrés dans le bilan retraité 2020.

La variation de ces ajustements constatés sur l'année 2020 est composée essentiellement d'écarts actuariels. Ces ajustements sont donc sans incidence significative sur le résultat 2020 qui n'a pas été retraité.

d) Décision définitive de l'IFRS IC relative aux coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel accessible par le cloud (Software as a Service, SaaS)

Sont concernés par cette décision de l'IFRS IC d'avril 2021, les contrats comptabilisés comme des contrats de service ie. aucune immobilisation incorporelle n'est constatée au titre du logiciel mis à disposition.

La décision de l'IFRS IC précise qu'en général aucune immobilisation incorporelle ne sera comptabilisée par le client au titre des coûts de configuration ou de personnalisation (en raison de l'absence de création d'une ressource contrôlée et séparée du logiciel initial). Dans le cas où les coûts visés ne constitueraient pas une immobilisation incorporelle, l'IFRS IC précise que le client les comptabilisera en charges au moment où il reçoit les services (et non sur la période d'utilisation du logiciel).

Dans le cas où ces prestations sont réalisées par le fournisseur d'accès (ou un sous-traitant), il conviendra d'analyser si ces coûts constituent ou pas des services distincts de la mise à disposition du logiciel afin de statuer sur leur rythme de comptabilisation.

Cette décision n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe et sera prise en compte dans l'analyse des projets futurs.

e) Les autres normes et interprétations obligatoires en 2021 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe La Poste arrêtés au 31 décembre 2021.

2.1.2 Normes et interprétations d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2021 et non appliquées par anticipation

Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme ou interprétation dont la date d'application est postérieure au 31 décembre 2021.

La norme IFRS 17 - Contrats d'assurance a été publiée par l'IASB le 18 mai 2017 et adoptée par l'Union européenne le 23 novembre 2021. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance entrant dans son champ d'application. Le modèle général d'évaluation des contrats présentés au passif reposera sur une approche par blocs, *Building Blocks Approach* (BBA), modèle général consistant à agréger trois composantes :

- les passifs d'assurance valorisés à leur valeur actuelle (Cash flow futurs actualisés) ;
- une estimation du risque tenant compte de l'incertitude relative à ces flux futurs ;
- la marge de service contractuelle qui représente le bénéfice non acquis par l'assureur, libérée au fil du temps en fonction du service rendu par l'assureur à l'assuré.

La norme IFRS 17 propose également deux autres approches : une approche simplifiée, *Premium Allocation Approach* (PAA), concernant essentiellement les contrats d'assurance non-vie dont la période de couverture n'excède pas un an et une approche adaptée du modèle général nommée *Variable Fee Approach* (VFA) obligatoire pour les contrats participatifs directs.

Au cours de l'année 2021, le projet de mise en œuvre de la norme IFRS 17 a porté principalement sur :

- des réflexions sur la présentation de l'assurance dans les états financiers consolidés du Groupe ;
- la définition des principales options méthodologiques ;
- la conception des processus cibles de production des comptes.

2.1.3 Format électronique européen

Un format électronique européen s'applique en France, à la date d'entrée en application du Règlement Délégué (UE) 2019/815, à tous les émetteurs dont les titres (actions et obligations) sont admis aux négociations sur un marché réglementé européen et soumis à l'obligation d'établir un rapport financier annuel.

Le Règlement (UE) n°2017/1129 en date du 14 juin 2017 (Règlement Prospectus) et ses règlements délégués s'appliquent sur option aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 (Règlement délégué (UE) 2019/815 de la Commission du 17 décembre 2018 tel que modifié par le règlement délégué (UE) n°2020/1989).

Le Groupe ayant souhaité bénéficier de cette option, il est donc soumis pour la première fois à cette obligation de publication de son Document d'Enregistrement Universel sous le format électronique unique européen (European Single Electronic Format) xHTML.

A ces fins, le Groupe a procédé avec succès au déploiement d'un outil de publication spécifique permettant de convertir les documents au format xHTML et d'incorporer les balises XBRL associées aux états financiers primaires consolidés.

2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

La préparation des états financiers amène le Groupe à procéder aux meilleures estimations possibles et à retenir des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Les montants effectifs se révélant ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- le calcul des engagements envers le personnel,
- l'estimation des provisions pour risques et charges,
- le calcul des droits d'utilisation et des passifs de location,
- l'évaluation des écarts acquisition et des différents actifs ou passifs lors des regroupements d'entreprises,
- les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles,
- l'estimation des provisions techniques des activités bancaires et d'assurance (dont la provision épargne logement),
- l'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés,
- les évaluations opérées par La Banque Postale au titre du risque de crédit,
- les hypothèses et estimations retenues pour la mesure de l'efficacité des couvertures mises en place.

NOTE 3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- 3.1** Méthodes de consolidation
- 3.2** Conversion des états financiers des sociétés étrangères
- 3.3** Transactions en devises étrangères
- 3.4** Intégration du secteur La Banque Postale
- 3.5** Regroupements d'entreprises
- 3.6** Produits opérationnels
- 3.7** Impôts
- 3.8** Immobilisations incorporelles
- 3.9** Immobilisations corporelles
- 3.10** Contrats de location
- 3.11** Dépréciation des écarts d'acquisitions, immobilisations incorporelles et corporelles
- 3.12** Autres actifs financiers
- 3.13** Actifs et passifs des activités bancaires et d'assurance
- 3.14** Distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres
- 3.15** Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire
- 3.16** Passifs de location
- 3.17** Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires
- 3.18** Stocks et en cours
- 3.19** Créances clients
- 3.20** Provisions
- 3.21** Avantages du personnel
- 3.22** Actifs détenus en vue d'être cédés
- 3.23** Tableau des flux de trésorerie

3.1 Méthodes de consolidation

3.1.1 Intégration globale

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entreprise, l'exposition aux rendements variables de cette entreprise, et la capacité d'utiliser le pouvoir afin d'influer sur ces rendements.

3.1.2 Mise en équivalence

Les entreprises associées et les coentreprises sont mises en équivalence.

Les coentreprises sont les partenariats dans lesquels les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur la coentreprise ont un droit sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint est défini comme étant le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord unanime.

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, sans en détenir le contrôle ou le contrôle conjoint.

Les titres mis en équivalence sont inscrits au bilan sur la ligne « Participation dans les sociétés mises en équivalence » à leur coût historique corrigé de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminué des pertes de valeur.

Leur résultat apparaît dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint » ou la ligne « Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence » lorsque le Groupe n'a qu'une influence notable.

3.1.3 Entités contrôlées non significatives

Les entités non significatives et/ou sans activité, dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du Groupe, ne sont pas consolidées.

3.1.4 Opérations intra-groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats de cessions internes, sont éliminés.

3.1.5 Acquisition et cession d'intérêts minoritaires

Les acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires qui n'ont pas pour effet de modifier le contrôle sur la société concernée sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

3.2 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de La Poste, entité tête de Groupe.

Les comptes de toutes les sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes : les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan consolidé en capitaux propres, sous la rubrique "Réserves de conversion".

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme les actifs et passifs de l'activité à l'étranger, et convertis au cours de clôture.

Les différences de change provenant des transactions ayant la nature d'investissements nets entre sociétés du Groupe sont comptabilisées au bilan, dans le poste « Réserves de conversion » au sein des capitaux propres. Les écarts de change découlant de la conversion d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements nets sont imputés en capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

3.3 Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement.

En date de clôture, les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au taux applicable à cette date.

Les écarts de change résultant des transactions libellées en devises sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Gains nets de change » en « Autres éléments financiers » (voir note 13).

3.4 Intégration du secteur La Banque Postale

Afin de faciliter la lisibilité des états financiers, les postes spécifiques du secteur La Banque Postale, correspondant à des activités bancaires et d'assurance, apparaissent sur des lignes spécifiques du bilan consolidé. Ces postes font l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe conforme aux exigences du référentiel IFRS.

Les principes et méthodes comptables appliqués aux opérations du secteur La Banque Postale sont détaillés dans les sections 3.13.1 et suivantes.

3.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis, des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, et des ajustements éventuels futurs de prix.

L'écart d'acquisition (ou goodwill) représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs identifiables, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

Les écarts d'acquisition négatifs sont reconnus immédiatement en résultat au cours de la période d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, selon la méthode décrite en note 3.11.

3.6 Produits opérationnels

3.6.1 Chiffre d'affaires des activités commerciales

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages importants inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte à l'exception des figurines (timbres-poste, Prêts-à-Poster) dont le produit est enregistré lors de la vente (hors situations exceptionnelles).

Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêt.

3.6.2 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire du compte de résultat consolidé est le solde net des produits et charges d'exploitation bancaire de La Banque Postale et de toutes ses filiales, y compris les activités d'assurance du groupe CNP Assurances. Il est établi conformément aux règles comptables bancaires. Le détail du Produit Net Bancaire est présenté dans la note 7.

3.7 Impôts

L'entité mère La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments du bilan. Les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé en compte de résultat sauf s'il est relatif à des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est enregistré dans les capitaux propres.

Tous les impôts différés passifs liés aux différences temporelles imposables sont comptabilisés. Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles, de déficits fiscaux reportables ou de crédits d'impôts sont comptabilisés si leur recouvrement est probable, c'est-à-dire dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et permettra d'imputer les différences temporaires. L'évaluation en est faite à partir d'un échéancier de retournement de l'ensemble des bases d'impôts différés, construit sur la base de la meilleure estimation par l'entité des évolutions futures de ses résultats imposables (voir note 14).

Tel que décrit dans les événements significatifs de l'exercice, les impôts différés actifs nets du groupe d'intégration fiscale La Poste restent intégralement dépréciés au 31 décembre 2021 (voir note 1).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale.

Les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat.

3.8 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles* définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparables.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail, et sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Les logiciels sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité, en général une période de 1 à 3 ans. Les droits au bail ne sont pas amortis.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice où ils sont encourus.

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38. Ils sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité (en moyenne sur 3 ans, et jusqu'à 5 ans au maximum) dès leur mise en service.

Les dépenses de développement qui ne satisfont pas ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice où elles sont encourues.

Relation clientèle

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les contrats dont les primes renouvelées peuvent être estimées de manière suffisamment fiable, un actif incorporel est reconnu au titre de la Relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire par segment selon l'estimation de la durée d'utilité de cet actif ci-dessous, reflétant la consommation des avantages futurs tels que projetés dans l'estimation retenue.

Accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

Les dotations aux amortissements et les dépréciations relatifs au portefeuille de contrats des sociétés d'assurance et des accords de distribution sont comptabilisés sous la rubrique « Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution » du compte de résultat.

Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à leur juste valeur les passifs d'assurance assumés et les actifs au titre de contrats d'assurance acquis. En application d'IFRS 4 cette juste valeur peut être présentée en deux composantes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables de l'assureur relatives aux contrats d'assurance qu'il émet ;

- Un actif incorporel, la valeur du Portefeuille acquis de contrats des sociétés d'assurance (« Value of Business Acquired » - VOBA), représentant la différence entre :

- ✓ la juste valeur des droits d'assurance contractuels acquis et des obligations d'assurance prises en charge ;
- ✓ le passif décrit ci-dessus.

Dans le cadre de l'opération de prise de contrôle sur le Groupe CNP, une valeur de portefeuille a été déterminée et comptabilisée au sein des immobilisations incorporelles. Elle est exclue du champ d'application d'IAS 36 et d'IAS 38 (paragraphe 33 IFRS 4). La valeur de portefeuille est suivie par entité et sous segment et amortie sur la durée de vie résiduelle des contrats sur une base reflétant le rythme d'émergence des profits futurs générés par l'actif. Cette durée est déterminée dans le tableau ci-dessous :

En nombre d'années	France	Italie	Brésil	Espagne	Irlande
Epargne Euro et Retraite	11,9 - 19	4,5 - 19	3,8 - 12	6,3 - 12	11,9 - 19
Epargne UC	10,5	4,8	10,5	7,7	10,5
Emprunteur	5,9	6,4	6,8	3,3	1,7
Prévoyance	1,3 - 7,5	1,3 - 7,5	4,8 - 7,1	1,3 - 7,1	1,3 - 7,5

3.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillages et matériel informatique. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

3.9.1 Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés, et dont le Groupe attend des avantages économiques futurs, sont immobilisées. Les frais accessoires directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement sont intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations qualifiées, conformément à la norme IAS 23 – *Coût d'emprunts*.

Les subventions d'investissement reçues en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan et enregistrées au compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

3.9.2 Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par le Groupe La Poste :

IMMOBILISATIONS	COMPOSANTS
Parc immobilier	Gros œuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain
Machines de tri	Mécanique, intelligence, périphérique Un 4ème composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD)
Matériel d'environnement de tri	Mécanique, intelligence
Distributeurs automatiques de billets	Automate, travaux d'installation

3.9.3 Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité. Ces durées sont en moyenne les suivantes :

IMMOBILISATIONS	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Constructions	
Gros œuvre	de 20 à 80 ans
Toiture	de 20 à 60 ans
Menuiserie et travaux extérieurs	de 20 à 40 ans
Gros équipements	de 15 à 20 ans
Petits équipements et agencements	de 5 à 10 ans
Matériels	
Machines de tri	de 5 à 15 ans
Matériel d'environnement de tri	de 5 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
DAB-GAB	de 5 à 10 ans
Véhicules de transport	de 3 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

3.9.4 Cas particulier des immeubles de placement

Classement au bilan du Groupe

Au 31 décembre 2021, les immeubles de placement sont pratiquement tous situés dans les activités d'assurance de La Banque Postale et à ce titre classés dans les actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance.

Les immeubles de placement des autres activités, représentent une valeur non significative et sont classés au sein des immobilisations corporelles.

Principes

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40, le groupe a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est

déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Dépréciation des immeubles de placement

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le groupe à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe pour son patrimoine immobilier.

3.10 Contrats de location

Sont qualifiés de contrats de location tous les contrats, quelle que soit la dénomination juridique, portant sur un actif identifié dont l'utilisation est contrôlée par le preneur. Lorsque l'actif n'est pas identifié, le contrat est qualifié de contrat de prestation de services.

La norme IFRS 16 - Contrats de location est appliquée depuis le 1er janvier 2019, et remplace la norme IAS 17. Elle a pour conséquence, pour tous les contrats de location externes où le Groupe est preneur :

- la comptabilisation d'un passif de location égal à la somme actualisée des loyers sur la durée du contrat (périodes fermes, et périodes résiliables ou optionnelles si le preneur est raisonnablement certain d'exercer l'option) ;
- la comptabilisation à l'actif d'un droit d'utilisation amorti sur la durée du contrat.

Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe La Poste a choisi d'appliquer la méthode de transition dite « rétrospective modifiée ».

Dans ce cadre, le Groupe a retenu les mesures de simplification suivantes, prévues par la norme :

- l'exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur,
- l'exclusion des contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois,
- la possibilité de ne pas capitaliser les coûts directement liés à la conclusion des contrats,
- la substitution du test de dépréciation par le reclassement des provisions pour contrats onéreux en moins du droit d'utilisation.

Par ailleurs, comme prévu par la norme, les contrats qualifiés de location-financement selon IAS 17 ont été repris à l'identique.

La durée des contrats est déterminée en fonction d'une analyse des options de sortie anticipée et des options de renouvellement pouvant exister. Cette position est cohérente avec celle publiée par l'IFRS IC le 16 décembre 2019 dans la mesure où les baux en tacite prolongation du Groupe peuvent être résiliés à tout moment par l'une et l'autre partie en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable et dans la mesure où la valeur nette des agencements concernés ne peut, dans les cas considérés, constituer une pénalité plus que non significative.

Les taux d'actualisation ont été déterminés à la date de transition, puis le sont au cours des périodes suivantes, conformément à la norme, en référence au taux marginal d'endettement du preneur pour chaque durée, et en tenant compte de l'échéancier de remboursement de la dette : prise en compte du taux sans risque pour la devise du contrat, du risque de crédit du Groupe et d'une estimation du risque de crédit complémentaire pour les filiales.

À la date de transition, le Groupe a retenu, pour chaque contrat, la durée à sa date de prise d'effet dans un souci de cohérence avec la méthode retenue pour déterminer la valeur comptable du droit d'utilisation exposée ci-dessus.

Concernant le droit d'utilisation, le Groupe a choisi d'appliquer, pour la plupart de ses contrats, la disposition de la norme conduisant, lors de la transition au 1^{er} janvier 2019, à déterminer la valeur comptable du droit d'utilisation comme si la présente norme avait été appliquée depuis la date de prise d'effet du contrat de location en tenant compte des évolutions du contrat connus postérieurement à sa signature.

Les principes appliqués aux contrats de location externes où le Groupe est bailleur sont détaillés dans la section 3.13.

3.11 Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les autres immobilisations incorporelles et corporelles ne sont testées qu'en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, à sa valeur recouvrable, qui est la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition s'il en existe un.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui pourrait être obtenu, à la date d'évaluation, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'utilité d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie.

Pour les écarts d'acquisition et certains autres actifs, la valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, résultant des plans d'affaires et des hypothèses validées par le Groupe dans le cadre du processus budgétaire. Au-delà de la période de prévision, qui est en général de cinq ans au sein du Groupe, les flux sont extrapolés à l'infini, sur la base d'un taux de croissance faible, correspondant en général à l'inflation. Ces flux de trésorerie sont actualisés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque actif ou groupe d'actifs concernés.

3.12 Autres actifs financiers

3.12.1 Autres actifs financiers non courants

Ce poste inclut notamment (voir note 21) :

- les prêts accordés pour le logement social, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Des provisions sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non-recouvrement.
- les titres de participation non consolidés. La norme IFRS 9 offre l'option irrévocable, en date de première comptabilisation de chaque instrument, de les classer en juste valeur par le biais des capitaux propres non recyclables. Dans ce cas, les gains ou les pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession. Seuls les éventuels dividendes relatifs à ces titres impactent le compte de résultat. Le Groupe a choisi de classer dans cette catégorie ses titres de participations non consolidés, à l'exception des titres Visa.
En cas d'absence d'un marché actif, et lorsque la juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable à l'aide de méthodes alternatives de valorisation, ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition.
- la part à plus d'un an de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. note 28).

3.12.2 Autres actifs financiers courants

Il s'agit pour l'essentiel de la part court terme de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. note 3.15 et 28).

3.13 Actifs et passifs des activités bancaires et d'assurances

Au bilan, les actifs et passifs spécifiques aux activités bancaires et d'assurance sont regroupés sur des postes dédiés à ces activités et dont le contenu est similaire à ceux présentés par le groupe La Banque Postale dans ses propres états financiers.

3.13.1 Principes généraux de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Comptabilisation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur minorée ou majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition (à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat pour lesquels les coûts de transactions sont comptabilisés en produits ou en charges au moment de la comptabilisation initiale).

En pratique, la juste valeur sera le plus souvent le prix de vente ou de transaction de l'instrument financier.

Date d'enregistrement initiale

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat.

Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

3.13.2 Comptabilisation des actifs financiers

Selon IFRS 9, la classification d'un actif financier est effectuée en fonction des modèles de gestion définis par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « Prêt basique »).

Modèles de gestion

Un modèle de gestion correspond à la manière dont est géré collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du Groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple).

Il convient de distinguer trois types de modèles de gestion :

- Un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle « Collecte ») ;
- Un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle « Collecte et Vente ») ;
- Un modèle particulier aux autres actifs financiers, notamment ceux gérés à des fins de transaction.

L'identification d'un modèle de gestion est accompagnée d'une documentation au sein de chaque métier du Groupe.

Un changement de modèle de gestion est par nature très rare. En effet, les changements de modèles de gestion doivent être décidés par la direction des métiers en accord avec la Direction Générale au vu des évolutions internes ou externes, significatives au regard de l'activité et observables par les parties externes. Ainsi un changement de modèle de gestion ne peut correspondre qu'à l'arrêt ou au lancement d'une activité significative. Il peut s'agir par exemple d'une cession de ligne de métier gérée auparavant selon le modèle « Collecte » : dans ce cas, l'entité ne commercialise plus ce type d'instruments financiers et reclasse l'ensemble des actifs concernés dans un modèle de gestion de type « Transaction ».

Le reclassement des instruments de dette respectant le test « SPPI » est obligatoire en cas de changement de modèle de gestion et est interdit dans tous les autres cas.

Ce reclassement doit être effectué de manière prospective, sans retraiter le bilan ni le compte de résultat des périodes précédentes.

Par ailleurs, le reclassement doit avoir lieu en date d'ouverture du premier exercice commençant après la date effective du changement de modèle de gestion.

Critère du « prêt basique » ou test « SPPI »

L'objectif du critère SPPI est de s'assurer que les flux de trésorerie contractuels générés par l'instrument sont uniquement composés de flux de remboursement en principal et de versement d'intérêts sur le principal restant dû. En d'autres termes, l'instrument doit être un « prêt basique ».

Le principal est défini comme la juste valeur de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale au bilan.

Les intérêts peuvent comprendre plusieurs composantes dont :

- La rémunération perçue au titre du temps qui passe ou « la valeur-temps de l'argent » ;
- La rémunération du risque de crédit encouru sur le montant prêté ;
- La rémunération venant compenser les coûts de la liquidité ou coûts administratifs, et ;
- La marge commerciale.

Les actifs financiers respectant le critère du « prêt basique » sont des instruments de dette qui comprennent notamment les crédits classiques, des obligations à taux fixe et à taux variable ainsi que les créances commerciales.

Les actifs financiers ne respectant pas le critère du « prêt basique » incluent notamment les instruments de dette tels que les OPCVM ou les titres structurés.

Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres de type actions ou titres de participation non consolidés ne respectent pas par nature le critère du « prêt basique ».

Selon IFRS 9, les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories détaillées dans les sections 3.13.3 à 3.13.6.

3.13.3 Actifs financiers au coût amorti

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels jusqu'à l'échéance (modèle de gestion de collecte) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») sont classés au sein des actifs financiers au coût amorti.

L'objectif du modèle de gestion « Collecte des flux contractuels » est de détenir les actifs sur une longue durée ou jusqu'à maturité pour en percevoir les flux contractuels. Dans ce modèle de gestion, les cessions ne doivent pas intervenir ou très peu. Certaines cessions sont toutefois autorisées (les cessions réalisées dans le cadre d'une augmentation du risque de crédit, les cessions proches de la maturité de l'instrument, les cessions fréquentes mais peu significatives ainsi que les cessions isolées même si elles sont significatives).

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue d'un actif financier à la juste valeur initiale de l'actif financier. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) ainsi que toutes autres surcotes ou décotes. Il s'agit d'un taux actuariel.

Au sein du Groupe, cette catégorie d'actifs financiers comprend notamment l'essentiel des prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit, ainsi que la plupart des titres de dettes entrant dans le cadre d'investissement des activités bancaires.

3.13.4 Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres recyclables

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs (modèle de collecte et vente) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») sont classés dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Ces actifs sont comptabilisés lors de leur inscription initiale au bilan à leur juste valeur et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Cette catégorie d'instruments financiers présente la particularité d'être valorisée au bilan à la juste valeur, mais de présenter en compte de résultat les impacts d'une valorisation au coût amorti. Ainsi les variations de juste valeur de l'actif sont enregistrées par contrepartie des réserves recyclables, ce qui assure l'équilibre entre les deux modes de comptabilisation au bilan et au compte de résultat. Concernant la comptabilisation des dépréciations, la valeur au bilan de l'actif reste la juste valeur et ne se trouve pas affectée par le montant de dépréciation calculé. Le compte de résultat est impacté de toute variation à la hausse (charge) ou à la baisse (produit) du montant de dépréciation. La contrepartie de ces mouvements est enregistrée au sein des réserves recyclables.

Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein des « Gains ou pertes nets sur actifs financiers en juste valeur par les capitaux propres recyclables ».

3.13.5 Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie des réserves non recyclables

En ce qui concerne les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, la norme IFRS 9 offre l'option irrévocable, en date de première comptabilisation de chaque instrument, de les classer en juste valeur par le biais des capitaux propres non recyclables.

Dans ce cas, les gains ou les pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession. Seuls les éventuels dividendes relatifs à ces titres impactent le compte de résultat. Le Groupe a choisi de classer dans cette catégorie ses titres de participations non consolidés, à l'exception des titres Visa.

Par ailleurs, en cas de cession, le groupe a choisi de reclasser en réserves au 1^{er} janvier de l'exercice suivant la part de réserves non recyclables correspondant à l'éventuelle plus ou moins-value de cession constatée.

3.13.6 Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat

La catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie du résultat » est la catégorie par défaut selon IFRS 9.

Elle comprend les titres de dette ne correspondant pas aux critères du prêt « basique » (par exemple les parts d'OPCVM) ainsi que les instruments de capitaux propres qui ne sont pas classés dans la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Cette catégorie englobe par ailleurs les actifs financiers, y compris les dérivés actifs, détenus à des fins de

transaction, c'est-à-dire acquis ou émis avec l'intention de les revendre à brève échéance. Elle comprend notamment au sein du Groupe les crédits aux collectivités locales éligibles à des cessions à Caffil.

Les variations de juste valeur des actifs financiers classés dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat.

3.13.7 Dépréciation des actifs financiers

La nouvelle méthodologie de provisionnement définie par IFRS 9 repose désormais sur le provisionnement des pertes de crédit attendues et non plus des pertes de crédit avérées ainsi que sur l'évolution du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

La norme IFRS 9 définit un modèle unique de provisionnement s'appliquant à tous les actifs financiers présentant un risque de contrepartie (hors instruments de capitaux propres) non réévalués à la juste valeur par résultat, et notamment à tous les actifs financiers au coût amorti et en juste valeur par les réserves recyclables. Ce modèle s'applique également aux créances de location, aux engagements de prêts et aux garanties financières.

Ainsi, des dépréciations correspondant aux « pertes de crédit attendues à un an », sont constatées sur les actifs comptabilisés au coût amorti et en juste valeur par les réserves recyclables dès leur entrée au bilan, tant qu'ils ne présentent pas de dégradation significative du risque de crédit. Les « pertes de crédit à un an » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut à un an. Les encours concernés relèvent du « *Bucket 1* ».

Les encours pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de première comptabilisation font l'objet d'une dépréciation à hauteur des « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument ». Les « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut et jusqu'à la maturité de l'actif, pondérées par la probabilité de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument. Ces encours relèvent du « *Bucket 2* ».

Les actifs financiers se retrouvant en situation de défaut sont déclassés en « *Bucket 3* » et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit estimées à terminaison.

Les modalités de dépréciation des encours en défaut ont été ajustées pour tenir compte du contexte de la crise Covid-19. Ces ajustements sont décrits dans la note 1.6.

Pour les actifs au coût amorti, le montant des pertes de crédit attendues est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dégradation significative du risque de crédit

La dégradation du risque de crédit est une notion relative, et non absolue. Cette approche relative implique donc de pouvoir suivre l'évolution de la qualité de crédit dans le temps.

Le Groupe s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs (principes décrits au sein de la note 34) afin de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Méthodologie de provisionnement du *bucket 1* et du *bucket 2*

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir en vertu des dispositions contractuelles, et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recouvrer, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir tiennent compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sur sa durée de vie attendue (par exemple les options de remboursement anticipé ou de prorogation) et incluent les flux de trésorerie provenant de l'exercice des garanties contractuelles considérées comme parties intégrantes de l'actif.

Les pertes de crédit attendues sont estimées selon la probabilité de défaut de la contrepartie. La probabilité de défaut correspond à la probabilité que le débiteur fasse défaut dans un horizon de temps donné.

Dans le cadre du « *Bucket 1* », l'horizon de temps est annuel. Dans le cadre du « *Bucket 2* », l'horizon de temps est la durée de vie de l'instrument. Les modalités de calcul des pertes de crédit attendues sont détaillées dans les notes 34.

Au sein du groupe, la dépréciation sur les crédits est statistique (par catégories homogènes présentant des caractéristiques de risques similaires), avec une possibilité d'ajustement à dire d'expert dans certains cas, en particulier pour les crédits octroyés aux personnes morales.

Par ailleurs, conformément aux dispositions d'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthodologie qui intègre les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir (notion de « *Forward looking* »).

La composante « *forward-looking* » est obtenue au travers d'une approche comportant trois scénarios modélisés. La dépréciation finale correspond à la moyenne pondérée par la probabilité d'occurrence de chaque scénario. Les modalités de calcul de cette composante sont détaillées dans les notes 34.

Prêts en défaut relevant du « *bucket 3* »

La norme IFRS 9 n'impose aucune définition du défaut. Au contraire elle incite à retenir une définition cohérente avec celle retenue par l'entité dans le cadre de sa politique de gestion des risques.

Les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1er janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables depuis le 31 décembre 2020, doivent renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.

La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, par la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période

probatoire et par l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Le Groupe La Banque Postale applique ces nouvelles dispositions pour l'identification des encours en défaut depuis l'exercice 2020. Les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère déprécié des encours classés en « *bucket 3* » en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit. Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions relatives aux encours en défaut n'ont pas eu d'effet significatif.

Par ailleurs, au-delà de l'identification des encours en défaut fondée sur des critères d'impayés en application de la réglementation, un actif financier est considéré en défaut lorsqu'il présente un événement de crédit révélateur de difficultés financières.

Le Groupe considère comme une indication objective de passage en défaut :

- L'existence d'un ou plusieurs impayés de plus de trois mois ;
- Une demande de plan de surendettement auprès de la Banque de France même sans incident de paiement ;
- L'existence de procédures contentieuses ;
- Les créances considérées comme « très risquées » au regard de sa politique de gestion des risques.

Sur le périmètre des crédits immobiliers, les encours en défaut sont pondérés par le paramètre de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur l'exposition en défaut » ajusté pour la comptabilité de certains éléments (notamment suppression des surpondérations prises en compte dans les analyses de suivi des risques comme l'effet d'un ralentissement économique par exemple). Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.

Sur le périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales, le provisionnement spécifique des encours est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues.

Prêts ne relevant plus du « *bucket 3* »

Sur le périmètre des crédits immobiliers

En cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les provisions peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances sorties du « *Bucket 3* » lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles depuis au moins trois mois consécutifs.

Sur le périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales

La sortie du « Bucket 3 » peut être effective, après une période probatoire correspondant à une période sans incident de crédit (90 jours, sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du Bucket 3 est de 12 mois).

Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur comptable brute d'un actif financier dès lors qu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement de tout ou partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur un jugement d'experts en fonction de la connaissance du dossier (ancienneté du défaut, taux de provisionnement, montant en jeu, absence de récupérations récentes ou autres caractéristiques propres). Il intervient lorsque l'ensemble des voies de recouvrement ont été épuisées.

Opérations de restructuration

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.

Les restructurations sont définies selon deux principaux critères :

- Des concessions accordées par l'établissement
- Des difficultés financières de l'emprunteur

La décote de taux constatée lors de la restructuration d'une créance est enregistrée en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle correspond à la différence entre la valeur nominale de la créance avant la restructuration et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. La décote est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

L'éventuel abandon en capital est constaté directement en résultat.

3.13.8 Décomptabilisation d'actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Au sein du Groupe, l'essentiel des renégociations de crédit aboutit à une décomptabilisation, les droits contractuels étant substantiellement modifiés.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées.

Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine.

La créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens des IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci.

3.13.9 Dettes financières

Principe général de classement des dettes financières

Tous les passifs financiers sont par défaut classés dans la catégorie au coût amorti.

En date de clôture, ces dettes sont enregistrées au bilan soit en « Dettes envers les établissements de crédit », soit en « Dettes envers la clientèle », soit en « Dettes représentées par un titre » soit en « Dettes subordonnées ».

Elles sont évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif sauf si elles ont fait l'objet d'une couverture en juste valeur.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées comprennent les dettes dont le remboursement, en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers privilégiés ou chirographaires. Ces dettes sont valorisées selon la méthode du coût amorti sauf si elles font l'objet d'une couverture en juste valeur.

Passifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les passifs comptabilisés dans cette catégorie correspondent aux passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés passifs, ainsi qu'aux passifs que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option offerte par la norme IFRS 9, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées ;
- Groupe de passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur ;
- Passifs financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés ;

Le traitement comptable des passifs financiers pour lesquels cette option est exercée est le suivant :

- Les variations de juste valeur de ces passifs sont comptabilisées en résultat excepté la part relative au risque de crédit propre du Groupe ;

- Les variations de juste valeur relatives à la composante risque de crédit propre du Groupe sont comptabilisées en réserves non recyclables. Cette partie ne pourra donc pas être recyclée en résultat en cas de remboursement anticipé de la dette.

Passifs financiers comportant des dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un passif hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque, dès l'initiation du contrat, ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où le passif hybride est évalué dans son ensemble en juste valeur par le résultat. Cette catégorie de passifs comprend notamment au sein du Groupe les émissions structurées (Indexation Euro Stoxx).

Reclassement de passifs financiers

Le classement d'un passif financier déterminé en date de première comptabilisation est définitif et aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Décomptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

3.13.10 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent;
- Il requiert un investissement initial net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- Il est dénoué à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

En attendant l'entrée en vigueur de la norme sur la macro-couverture, IFRS 9 offre la possibilité de différer l'application des nouvelles dispositions relatives à la comptabilité de couverture. Le Groupe a cependant décidé d'appliquer les dispositions relatives à la micro-couverture d'IFRS 9 à compter du 1er janvier 2020.

Concernant la macro-couverture, les dispositions de l'Union Européenne relatives à la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt continuent à s'appliquer.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IFRS 9 (IAS 39 pour la macro-couverture) pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon les cas. Ils sont comptabilisés

au bilan parmi les « Instruments dérivés de couverture ». Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans les catégories Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture et tant qu'elle est en vie, à chaque arrêté.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union européenne.

Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert au titre du risque couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture pour la partie efficace. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts » tout comme les produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que l'instrument financier dérivé est cédé, la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective la réévaluation de l'élément couvert est amortie sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat.

Macrocouverture

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du Groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits supra. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts sur opérations de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

Dès que l'instrument financier dérivé est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapportés immédiatement en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert ou si la transaction future n'est plus attendue, le dérivé est reclassé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

La couverture d'un investissement net libellé en devises vise à protéger contre les variations de change d'un investissement net libellé dans une devise autre que l'euro.

La couverture d'un investissement net est comptabilisée comme une couverture de flux futurs de trésorerie.

Les montants comptabilisés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture sont recyclés en résultat lors de la déconsolidation de l'investissement net.

3.13.11 Compensation d'actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire doit être irrévocable et doit pouvoir s'exercer en toutes circonstances.

Ce droit porte sur toutes les opérations réalisées avec la chambre de compensation et s'applique aux nominaux d'espèces et aux intérêts intégrés dans le flux de restitution.

Les opérations de pensions livrées dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan lorsque :

- Elles ont les mêmes dates d'échéance ;
- Elles sont réalisées dans la même devise ;

- Elles se dénouent au travers d'un système de règlement / livraison garantissant la livraison des titres contre la réception d'espèces associées, c'est-à-dire le même dépositaire central de titres.

La compensation concerne essentiellement les opérations de pension réalisées avec la chambre de compensation LCH Clearnet.

3.13.12 Engagements de garantie

Garanties financières

Selon IFRS 9, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

Par ailleurs, les garanties financières données (qui ne sont pas comptabilisées ultérieurement à la juste valeur par le résultat) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Les mêmes méthodes de « *bucketisation* » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces encours. La provision est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

3.13.13 Engagements de financement

Les engagements de financements qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan.

Toutefois, de la même manière que les garanties financières données, les engagements de financement (qui ne sont pas considérés comme des dérivés) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

3.13.14 Contrats de location lorsque le Groupe est bailleur

Côté bailleur, les contrats de location sont comptabilisés selon qu'il s'agit d'une location financement ou d'une location simple.

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet, en substance, de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété de l'actif loué. Elles s'analysent comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance et figure au bilan parmi les prêts et créances sur la clientèle.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat en Intérêts et produits assimilés.

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location financement en les répartissant en amortissement du capital et en intérêts, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les créances de loyer issues de contrats de location sont par ailleurs soumises à la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit définie par IFRS 9.

Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces créances. La dépréciation est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

3.13.15 Activités d'assurance

Approche par superposition

Les actifs et passifs financiers des filiales d'assurance intégrées globalement sont évalués et comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9, et présentés selon l'approche par superposition.

L'approche par superposition vise à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance remplaçant la norme IFRS 4 (IFRS 17). Elle permet en effet d'éliminer du compte de résultat une partie des non-concordances comptables supplémentaires et de la volatilité temporaire que pourrait engendrer une application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

Cette approche consiste à reclasser, pour les actifs financiers désignés, leurs impacts au compte de résultat vers les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour que le montant présenté en compte de résultat corresponde à celui qui aurait été présenté en compte de résultat si la norme IAS 39 avait été appliquée.

Application de la norme IFRS 4

Dans l'attente de la future norme IFRS 17 sur les activités d'assurances, les filiales continuent d'appliquer la norme IFRS 4 aux contrats suivants :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire.

Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local, conformément aux dispositions d'IFRS 4, sont maintenues sur ces deux types de contrat.

Les contrats financiers relevant de la norme IFRS 9 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrat d'épargne en unités de comptes sans support euros et sans garantie plancher.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes. À chaque arrêté, les entreprises d'assurance du Groupe intégrées globalement mettent en œuvre un test de

suffisance des passifs qui consiste à vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés, nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Provisions techniques et mathématiques

Les provisions techniques reflètent les engagements vis-à-vis des assurés.

- Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.
- Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.
- L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.
- Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.
- Les provisions pour égalisation contractuelles sont constituées pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux, les risques liés au transport aérien, et les risques liés aux attentats et au terrorisme.
- Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour sinistres à payer. L'évaluation de ces provisions est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Participation aux bénéfices différée

La majorité des contrats financiers émis par les filiales d'assurance-vie du Groupe contient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Pour ces contrats, en application des principes de la « comptabilité reflet » définis par la norme IFRS 4, la provision pour participation aux bénéfices différée est ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur.

La quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus-values.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette) suivant la situation de l'entité considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latents et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ces engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif des filiales concernées et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarios économiques par une approche stochastique.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différée active, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels.

De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes a été testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à leur juste valeur les passifs d'assurance assumés et les actifs au titre de contrats d'assurance acquis. En application d'IFRS 4 cette juste valeur peut être présentée en deux composantes :

- Un passif évalué selon les méthodes comptables de l'assureur relatives aux contrats d'assurance qu'il émet ;
- Un actif incorporel, la valeur du Portefeuille acquis de contrats des sociétés d'assurance (« Value of Business Acquired » - VOBA), représentant la différence entre :
 - la juste valeur des droits d'assurance contractuels acquis et des obligations d'assurance prises en charge ;
 - le passif décrit ci-dessus.

Contribution des activités d'assurance dans les états financiers du Groupe

Le Groupe a choisi de ne pas présenter dans des postes distincts à l'actif du bilan et au compte de résultat les activités d'assurance mais de fournir ces informations dans les postes du bilan et du compte de résultat existants.

En complément, des informations spécifiques sur les activités d'assurance, sont fournies dans la note 39 « Précisions complémentaires sur les activités bancaires et d'assurances ».

Placement d'assurance

Les placements sont intégrés dans les postes suivants :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ;
- Titres au coût amorti ;
- Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti ;
- Immeubles de placement.

Autres actifs liés à l'activité d'assurance

- La part des réassureurs dans les provisions techniques est intégrée dans le poste « Compte de régularisation actif » ;
- Les créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance sont intégrées dans le poste « compte de régularisation actif ».

Provisions techniques des entreprises d'assurance et comptabilité reflet

Elles regroupent notamment :

- Les provisions techniques relatives à des contrats d'assurance (vie, non vie) ;
- La participation aux bénéfices différée passive.

Les autres passifs d'assurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance sont intégrées dans le poste « Compte de régularisation passif ». Elles sont principalement constituées de dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires.

Produits et charges liés aux activités d'assurance

- Les produits et charges liés aux placements des activités d'assurance sont intégrés dans les postes du compte de résultat se rapportant au classement des actifs sous-jacents.
- Les produits se rapportant à l'activité d'assurance (primes acquises des contrats d'assurance et des contrats financiers avec ou sans participation aux bénéfices discrétionnaire) sont classés dans la rubrique « Produits des autres activités ».
- Les charges se rapportant à l'activité d'assurance (charges de prestations d'assurance, variation des provisions) sont classées dans la rubrique « Charges des autres activités ».

3.14 Distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres

Distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres

La distinction entre les instruments de dette et les instruments de capitaux propres reposent sur l'analyse en substance des caractéristiques contractuelles de chaque instrument.

Un instrument de dette non dérivé constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des instruments à des conditions potentiellement défavorables pour l'émetteur.

Un instrument de capitaux propres non dérivé est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif net d'une entité qui de fait ne présente pas d'obligation contractuelle de remettre des liquidités ou d'échanger des instruments à des conditions potentiellement défavorables pour l'émetteur.

Titres super subordonnés à durée indéterminée

Les titres super subordonnés à durée indéterminée sont classés en instruments de dettes ou de capitaux propres notamment en fonction de leur mode de rémunération selon qu'il est discrétionnaire ou non.

Lorsque les titres subordonnés émis répondent aux critères de classement en « instruments de capitaux propres » les coupons sont traités comme des dividendes venant en diminution des capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes subordonnées en application de la norme IAS 32.

3.15 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire

La dette obligataire hors activités bancaires et d'assurance est classée au bilan dans le poste « Emprunts obligataires et dettes financières ».

3.15.1 Emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation »

Dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette obligataire définie par le Groupe, certains emprunts obligataires à taux fixe sont « variabilisés » par le biais de swaps receveurs taux fixe / payeurs taux variable.

En fonction des circonstances, ces emprunts peuvent être, soit désignés à la juste valeur par résultat sur option, soit désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

Emprunts obligataires désignés à la juste valeur par résultat sur option

En application de la norme IFRS 9, certains emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. La composante risque de crédit de la variation de juste valeur de ces emprunts est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global ».

Les swaps correspondants sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, en application de la règle générale d'évaluation des instruments dérivés prévue par IFRS 9.

Emprunts obligataires désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur

Certains emprunts obligataires sont désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur par des swaps de « variabilisation ». L'application de la comptabilité de couverture de juste valeur conduit à comptabiliser par résultat (i) la variation de juste valeur des swaps de couverture, et (ii) en ajustement de la valeur de l'emprunt, la variation, pour la part efficace, de valeur du swap de couverture. Ces impacts se compensent à hauteur de la part efficace de la couverture.

Par ailleurs, en fonction de l'évolution des conditions de marché, la souscription de swaps receveurs taux variable / payeurs taux fixe permet de figer à nouveau le taux de certains emprunts sur des durées courtes. Ces swaps sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat.

3.15.2 Emprunts obligataires évalués au coût amorti

Les emprunts non adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

3.15.3 Swaps de précouverture d'emprunts

Des swaps de précouverture sont souscrits dans certains cas afin de se prémunir contre une hausse des taux. Ces instruments de couverture de flux de trésorerie sont résiliés lors de l'émission de l'emprunt et donnent alors lieu au versement d'une soulte (soulte payée ou reçue en fonction de la valeur du swap). Ces soultes sont comptabilisées dans les réserves recyclables dans le cadre de l'application de la couverture de flux de trésorerie, puis recyclées en résultat sur la durée de vie de l'emprunt initialement couvert, conformément aux dispositions d'IFRS 9 concernant l'arrêt d'une relation de couverture.

3.16 Passifs de location

Les passifs de location comptabilisés au passif du bilan résultent de l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019 (voir note 28).

3.17 Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires

En application des dispositions de la norme IAS 32 – *Instruments financiers : présentation*, le Groupe La Poste enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales consolidées. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, les normes IFRS ne précisent pas les modalités de comptabilisation de la contrepartie.

Le Groupe La Poste a choisi de comptabiliser la différence entre l'engagement et le montant des intérêts minoritaires en contrepartie des réserves part du Groupe. Les variations ultérieures de la dette liées à l'évolution du prix d'exercice estimé de l'engagement de rachat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont comptabilisées dans les réserves part du Groupe.

3.18 Stocks et encours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires à la vente.

La valeur des stocks est définie sur la base de la méthode du coût moyen pondéré et inclut les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

3.19 Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond en substance à la juste valeur des créances.

Des provisions sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

3.20 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par le Groupe pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par le Groupe, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

Provisions sur engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions »), dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part. Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

3.21 Avantages du personnel

3.21.1 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc.) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc.).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture (GeoPost UK). La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des services passés, généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies, est reconnu immédiatement en charges.

Les dispositifs de retraite et les autres avantages du personnel, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont décrits en note 29.

3.21.2 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Le montant de la provision inclut les personnes ayant adhéré à l'un des régimes existants ainsi que les personnes dont l'adhésion est attendue compte tenu des durées et conditions des dispositifs ainsi que des comportements observés au cours des années passées et des meilleures estimations de la Direction.

3.22 Actifs détenus en vue d'être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme détenu en vue d'être cédé lorsque sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen de sa vente, et non d'une utilisation continue.

Ceci suppose que l'actif soit disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et que sa vente soit hautement probable dans un délai d'un an.

Ces actifs et groupes d'actifs, ainsi que les passifs associés, sont présentés séparément des autres actifs et passifs, et sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de cession. L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

3.23 Tableau des flux de trésorerie

Le Tableau des Flux de Trésorerie (TFT) présente les entrées et les sorties de trésorerie et équivalents classées en activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Le format du tableau des flux de trésorerie a été aménagé pour présenter séparément les flux liés, d'une part, au groupe La Banque Postale, d'autre part, les flux liés aux activités industrielles et commerciales (y compris la division de La Poste mettant du personnel à disposition de La Banque Postale).

La variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés correspond à celle des activités industrielles et commerciales. La trésorerie provenant de La Banque Postale et de ses filiales (y compris l'encaisse des bureaux de poste) est isolée sur une ligne spécifique du bilan. Ses variations sont positionnées sur une ligne « Diminution (augmentation) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre », positionnée sous les flux de trésorerie des activités de financement.

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés à la variation des actifs et passifs bancaires et d'assurance (hors flux liés aux dettes subordonnées) sont regroupés sur une ligne spécifique du TFT (« Variation du solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance »), au sein des flux opérationnels, incluant notamment :

- les flux des encours de collecte de la clientèle
- les flux des dettes envers les établissements de crédit
- les acquisitions et cessions du portefeuille de titres
- les flux liés aux prêts et créances
- les variations de juste valeur des instruments financiers

Les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont élaborés selon la méthode indirecte.

Le calcul de l'excédent brut d'exploitation est détaillé dans la note 40.10.

Les activités d'investissement sont l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités. Les flux d'investissement du Groupe La Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations)
- part du capital d'autres entreprises
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations, etc.).

L'incidence des variations de périmètre des activités industrielles et commerciales sur les flux de trésorerie est présentée distinctement sur une ligne « Variations de périmètre ».

Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés. Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (distribution de dividendes aux minoritaires, remboursement de bons La Poste, remboursement d'emprunts).

Concernant les mouvements sur instruments de dette de La Banque Postale, seuls les mouvements des dettes subordonnées et des passifs de location sont classés en flux de financement.

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie du Groupe La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de dépôts à terme, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM monétaires), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

Quelles que soient leurs caractéristiques, les titres provenant du « Portefeuille de titres des activités bancaires » ne sont pas classés dans la trésorerie. Les flux les concernant sont intégrés sur la ligne « Variation du solde des emplois et ressources bancaires » du TFT (cf. supra).

NOTE 4 ÉVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- 4.1 Principales opérations de prises de contrôle et de participation
- 4.2 Principaux rachats d'intérêts minoritaires
- 4.3 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le périmètre de consolidation est présenté en note 43.

4.1 Principales opérations de prises de contrôle et de participation

Prise de contrôle de Speedy AD

Le Groupe La Poste (branche GeoPost) a pris le contrôle en mars 2021 de la société de droit bulgare Speedy Ad à l'issue d'une offre publique d'achat lancée en février 2021. La société était jusqu'alors détenue à hauteur de 24,8% et mise en équivalence dans les comptes du Groupe. La société est désormais contrôlée de manière exclusive par le Groupe avec un pourcentage de détention désormais de 69,8% et ainsi consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} avril 2021. La prise de contrôle a généré un écart d'acquisition complémentaire de 93 millions d'euros (voir note 15) dont la réévaluation de la participation antérieure pour 18 millions d'euros (voir note 12). La société a réalisé un chiffre d'affaires de 120 millions d'euros depuis son entrée dans le Groupe. Avec cette acquisition, le Groupe renforce ses positions sur le marché du colis/express en Bulgarie et en Roumanie.

Acquisition de l'activité d'assurance vie d'Aviva

CNP Assurances (branche La Banque Postale) a finalisé le 1^{er} décembre l'acquisition de certaines activités d'assurance vie italiennes d'Aviva, initiée le 4 mars 2021. Le prix d'acquisition s'élève à 543 millions d'euros. Le périmètre de la transaction comprend :

- 51% de la société d'assurance vie Aviva S.p.A (désormais dénommée CNP Vita Assicura), codétenue à 49% par UniCredit ;
- 100% de la société d'assurance vie Aviva Life S.p.A (désormais dénommée CNP Vita Assicurazione).

Ces accords font ressortir une prise de contrôle par CNP Assurances en date du 31 décembre 2021. Par conséquent, les entités sont consolidées par mise en équivalence entre le 1^{er} et 30 décembre 2021, puis par intégration globale à partir du 31 décembre 2021. La première consolidation par mise en équivalence a généré un badwill de 45 millions d'euros constaté en résultat dans la quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint. Cette prise de contrôle a eu pour conséquence une augmentation de la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres de 436 millions d'euros.

Prise de participation dans la société ARAMEX

En octobre 2021, dans le cadre de son développement à l'international, le Groupe La Poste (branche GeoPost) a pris une participation de 25 % dans la société Aramex, société multinationale émiratie de logistique, de messagerie et de livraison de colis basée à Dubaï. L'écart d'acquisition inclut dans la valeur des titres mis en équivalence est estimé à environ 267 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de la société s'élève à environ 1,4 milliard d'euros en 2021. La société est mise en

équivalence dans les comptes du Groupe à compter d'octobre 2021.

Augmentation du taux de détention dans la société Ninja Van

En septembre 2021, le Groupe La Poste (branche GeoPost) a renforcé sa présence en Asie du Sud-Est en étant le premier investisseur de la dernière levée de fonds de Ninja Van (dont le montant total s'élève à 578 millions de dollars). La société Ninja Van étant déjà mise en équivalence dans les comptes du Groupe, cette opération se traduit par une augmentation du pourcentage d'intérêt qui passe ainsi de 36,6% à 43,3%. L'écart d'acquisition inclut dans la valeur des titres mis en équivalence augmente de 97 millions d'euros pour atteindre désormais 159 millions d'euros.

4.2 Principaux rachats d'intérêts minoritaires

Rachat des intérêts minoritaires de BPCE dans CNP Assurances

Le 16 décembre dernier, la Banque Postale a acquis la participation de BPCE dans CNP Assurances, i.e. 16,1 %, pour 2,4 milliards d'euros (21,90 euros par action). A la suite de cette opération, la participation de La Banque Postale dans CNP Assurances est désormais de 78,9 %. Dans les comptes consolidés, CNP Assurances étant déjà sous le contrôle exclusif du Groupe, l'opération génère une diminution des intérêts minoritaires à hauteur de leur valeur comptable, soit 2 974 millions d'euros. Cette valeur étant supérieure au montant décaissé, l'excédent se traduit par une augmentation des capitaux propres part du Groupe de 543 millions d'euros.

Rachat d'intérêts minoritaires dans eShopworld (société « US Direct eCommerce Holding Ltd »)

La société Asendia (Branche GeoPost), contrôlée par le Groupe La Poste à hauteur de 60%, a procédé en mars 2021 au rachat des intérêts minoritaires dans eShopworld (dénomination juridique : US Direct eCommerce Holding Ltd), société de droit irlandais dont elle détenait 50,1% et qu'elle contrôlait déjà. Après l'opération, le Groupe La Poste et sa filiale Asendia détiennent ainsi désormais des pourcentages d'intérêt respectifs de 60% et 100% dans eShopworld. eShopworld étant déjà sous le contrôle du Groupe La Poste avant l'opération, aucun goodwill complémentaire n'est constaté dans les comptes. Le prix d'acquisition ainsi que les frais d'acquisition ont ainsi été comptabilisés en diminution des capitaux propres de l'ensemble consolidé à hauteur de 694 millions d'euros dont 416 millions d'euros en diminution de la part du groupe et 278 millions d'euros en diminution de la part des intérêts minoritaires.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de l'opération, un prêt perpétuel a été accordé à Asendia par son actionnaire minoritaire Swiss Post à hauteur de 198 millions d'euros. Ce prêt perpétuel a été classé dans les intérêts minoritaires des capitaux propres de l'ensemble consolidé conformément à la norme IFRS 9,

les caractéristiques de ce prêt répondant pleinement aux critères de qualification d'un instrument de capitaux propres (voir tableau de variation des capitaux propres consolidés).

4.3 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le résultat retraité neutralise l'effet de toutes les acquisitions de l'exercice en cours et des acquisitions de l'exercice précédent intervenues en cours de période. Il présente également les transactions en devises de la période comparative au taux moyen de la période en cours.

	Résultat publié		Résultat retraité hors effets périmètre et change	
(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires et PNB	34 609	31 185	33 927	30 968
Achats et autres charges	(15 490)	(13 686)	(15 271)	(13 549)
Charges de personnel	(14 154)	(13 841)	(13 995)	(13 819)
Impôts et taxes	(449)	(439)	(438)	(439)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	(1 772)	(3 736)	(1 710)	(3 721)
Autres charges et produits opérationnels	577	535	575	536
Résultat des cessions d'actifs	23	84	23	84
Charges opérationnelles nettes	(31 265)	(31 084)	(30 816)	(30 908)
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	87	41	50	42
Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)	3 431	142	3 161	102

Passage des données réelles aux données à périmètre et change constants :

	31/12/21		31/12/20	
(en millions d'euros)	Produits opérationnels	Résultat d'exploitation courant	Produits opérationnels	Résultat d'exploitation courant
Comptes consolidés publiés	34 609	3 431	31 185	142
Incidence des variations de périmètre et change :				
CNP Assurances ^(a)	402	211		
Speedy AD	121	16		
Variation du change ^(b)			29	37
Autres	159	43	188	3
Comptes consolidés retraités des variations de périmètre et du change	33 927	3 161	30 968	102

(a) Ce retraitement correspond à la neutralisation de la contribution de CNP Assurances aux Produits opérationnels et au Résultat d'exploitation courant au titre des mois de janvier et février 2021 afin de rendre comparable les données de l'année 2021 avec celle de l'année 2020, CNP Assurances étant rentré dans le périmètre de consolidation au 1^{er} mars 2020.

(b) Les montants de 29 et 37 millions d'euros retraités en 2020 correspondent à l'impact du recalcul du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'année 2020 avec les taux de change moyens de l'année 2021

NOTE 5 INFORMATION SECTORIELLE

- 5.1 Définition des secteurs opérationnels
- 5.2 Information par secteur opérationnel
- 5.3 Informations géographiques

5.1 Définition des secteurs opérationnels

La définition des secteurs opérationnels retenus en matière d'information sectorielle est basée sur l'organisation existante en matière de pilotage au sein du Groupe La Poste. Un secteur d'activité est un sous-ensemble pour lequel une information financière distincte est disponible et régulièrement revue par la Direction du Groupe, en vue de lui affecter des ressources et d'évaluer sa performance.

Les critères retenus pour déterminer les secteurs d'activité sont notamment les suivants :

- nature des produits distribués
- type ou catégorie de clients auxquels ils sont destinés
- processus de production et réseau de distribution
- environnement réglementaire

Le Groupe est organisé autour des quatre secteurs opérationnels suivants, auxquels s'ajoutent les secteurs Immobilier et Supports et structures :

SECTEURS	ACTIVITÉS
Services-Courrier-Colis	▪ activité courrier (collecte, tri, distribution de correspondance, publicité, presse, courrier international) et les services connexes ▪ activité colis en France réalisée sous la marque Colissimo ▪ activité Silver d'aides à la personne et dans le domaine de la santé ▪ nouveaux services du facteur
GeoPost	▪ activité express réalisée par les marques du sous-groupe GeoPost, en particulier DPD, Chronopost, et Secur ▪ courrier international (dont activité de e-commerce réalisée par Asendia)
La Banque Postale	▪ activité Banque et Assurance du sous-groupe La Banque Postale ▪ division de La Poste SA qui enregistre les prestations de services réalisées par certains personnels de La Poste mis à disposition de La Banque Postale dans le cadre de conventions de services
Grand Public Numérique	▪ activités de vente et de distribution, auprès du grand public, des produits et services du Groupe La Poste ▪ ensemble des activités numériques du Groupe activité de La Poste Mobile ▪ autres produits externes
Immobilier	▪ gestion du parc immobilier regroupé dans le sous-groupe Poste Immo ▪ activité de la Direction immobilière de La Poste
Supports et structures	▪ activités « Corporate » des directions du siège ▪ services support du Groupe

Comme indiqué dans les faits marquants la branche Grand Public Numérique a été créée en 2021, principalement par regroupement de la branche Réseau et de la branche Numérique, ainsi que par le transfert des activités grand public de la branche Service Courrier Colis (voir § 1.7).

Par ailleurs, la société Asendia, ainsi que ses différentes filiales (activité de courrier international et activité de e-commerce) ont été transférées en 2021 de la branche Service Courrier Colis vers la branche GeoPost.

Les données 2020 ont été retraitées en fonction de la nouvelle sectorisation.

5.2 Information par secteur opérationnel

Les principes comptables appliqués pour établir l'information sectorielle sont les mêmes que ceux utilisés pour les comptes consolidés, tels que décrits en notes 2 et 3. Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent aux résultats, actifs et passifs qui sont affectables aux secteurs d'activité de façon directe et indirecte.

Les montants non affectés aux secteurs d'activité correspondent principalement :

- au coût net de l'aménagement du territoire
- au coût de la contrainte d'accessibilité pesant sur La Poste
- au résultat financier et à l'impôt

Segmentation des charges opérationnelles : Compte tenu de la coexistence au sein de La Poste des acteurs Services-Courrier-Colis, La Banque Postale et Réseau La Poste, et de la forte imbrication des processus de production de ces activités, La Poste a défini des principes de comptabilité analytique afin de répartir les charges mutualisées entre les différents secteurs et de déterminer ainsi le résultat de chacun.

La refacturation des charges de guichet des bureaux de poste du Réseau La Poste s'effectue aux métiers utilisateurs du réseau sur la base de conventions de services dont les modalités de tarification sont fondées sur des inducteurs opérationnels mesurables (chiffre d'affaires, statistiques mesurant le temps nécessaire à la réalisation des différentes opérations, etc.).

Segmentation de l'actif immobilisé : les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties sur la base de l'affectation par métier des biens correspondants dans le système comptable de La Poste. Les actifs immobiliers détenus par La Poste et le sous-groupe Poste Immo sont affectés en totalité au secteur Immobilier.

5.2.1 Compte de résultat par secteur opérationnel

Aucun client du Groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10% du total.

2021 (en millions d'euros)	Services- Courrier- Colis	GeoPost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Non affecté (a)	Élimina- tions	Total Groupe
Chiffre d'affaires & PNB Externe	8 353	14 598	7 992	3 510	36	4	117		34 609
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	2 267	103	25	3 213	787	1 255		(7 651)	0
Produits opérationnels	10 620	14 701	8 017	6 723	824	1 258	117	(7 651)	34 609
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	0	3	89	(5)	0	0			87
Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)	1 246	1 057	1 642	155	95	(266)	(505)	7	3 431
Résultat financier							(202)		(202)
Impôt sur le résultat							(620)		(620)
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	(1)	(21)	10	0	2	(1)			(12)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ									2 597
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	605	(736)	(912)	(103)	(465)	(160)			(1 772)
Actifs sectoriels	3 968	12 005	771 794	1 608	4 397	10 103	(7 510)		796 365

2020 retraité (b) (en millions d'euros)	Services- Courrier- Colis	GeoPost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Non affecté (a)	Élimina- tions	Total Groupe
Chiffre d'affaires & PNB Externe	7 624	12 707	7 707	3 118	24	4			31 185
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	2 101	93	17	3 133	808	1 192		(7 345)	0
Produits opérationnels	9 726	12 800	7 724	6 251	833	1 196	0	(7 345)	31 185
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	0	(0)	48	(7)	0	0			41
Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)	(1 034)	848	1 451	(244)	81	(243)	(708)	(9)	142
Incidence de la prise de contrôle de CNP Assurance			3 007						3 007
Résultat d'exploitation	(1 034)	848	4 457	(244)	81	(243)	(708)	(9)	3 149
Résultat financier							(243)		(243)
Impôt sur le résultat							(880)	0	(880)
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	0	(9)	641	0	2	0			635
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ									2 660
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(1 152)	(693)	(1 165)	(116)	(453)	(157)			(3 736)
Actifs sectoriels	3 441	10 556	735 989	1 434	4 015	8 529	(5 831)		758 132

(a) Dont essentiellement la contribution à l'aménagement du territoire (y compris les coûts relatifs à la contrainte d'accessibilité), le résultat financier et l'impôt sur le résultat.

(b) L'information sectorielle 2020 est retraitée en fonction de la nouvelle organisation mise en place en 2021 (voir note 5.1)

5.2.2 Bilan par secteur opérationnel

31/12/2021 (en millions d'euros)	Services- Courrier- Colis	GeoPost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Éliminations	Total
ACTIFS								
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	1 347	5 258	6 401	824	3 044	526	(12)	17 388
Droits d'utilisation	122	2 376	143	64	971	23	0	3 700
Titres mis en équivalence	0	907	948	(0)	44	1	0	1 900
Autres actifs non courants	42	134	527	22	13	5 995	(6 027)	706
Actifs courants	2 457	3 330	969	698	324	3 558	(1 293)	10 044
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance	0	0	762 806	0	0	0	(178)	762 628
TOTAL	3 968	12 005	771 794	1 608	4 397	10 103	(7 510)	796 365
Investissements ^(a)	295	1 419	1 192	170	237	196	0	3 509
PASSIFS								
Fonds propres	0	0	0	0	0	32 650	0	32 650
Emprunts obligataires et dettes financières	617	4 004	0	556	1 142	10 304	(6 473)	10 149
Passifs de location	141	2 500	0	72	1 023	24	0	3 760
Autres passifs non courants	3 732	3 140	5 023	1 730	341	925	(563)	14 328
Autres passifs courants	(0)	43	151	4	0	235	0	433
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance	0	0	735 466	34	0	0	(455)	735 045
TOTAL	4 490	9 687	740 640	2 396	2 506	44 137	(7 490)	796 365

31/12/2020 retraité ^(b) (en millions d'euros)	Services- Courrier- Colis	GeoPost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Élimina- tions	Total
ACTIFS								
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	793	4 763	6 104	780	3 126	471	(12)	16 024
Droits d'utilisation	132	2 087	105	63	608	22	0	3 017
Titres mis en équivalence	(0)	209	696	0	30	0	0	935
Autres actifs non courants	50	146	(64)	21	10	4 627	(4 148)	643
Autres actifs courants	2 466	3 350	1 028	570	241	3 408	(1 480)	9 584
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance	0	0	728 120	0	0	0	(191)	727 929
TOTAL	3 441	10 556	735 989	1 434	4 015	8 529	(5 831)	758 132
Investissements ^(a)	346	1 063	3 642	179	215	121	0	5 565
PASSIFS								
Fonds propres	0	0	0	0	0	32 102	0	32 102
Emprunts obligataires et dettes financières	491	2 996	0	469	1 142	9 111	(5 317)	8 891
Passifs de location	144	2 186	0	73	1 082	23	0	3 509
Autres passifs non courants	3 950	2 922	5 291	1 698	328	766	(618)	14 337
Autres passifs courants	4	152	97	3	(0)	251	0	506
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance	0	0	699 329	70	0	0	(612)	698 788
TOTAL	4 588	8 256	704 717	2 313	2 552	42 252	(6 547)	758 132

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

(b) L'information sectorielle 2020 est retraitée en fonction de la nouvelle organisation mise en place en 2021 (voir 5.1)

5.3 Informations géographiques

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients payeurs.

Les immobilisations nettes du Groupe La Poste sont ventilées par zone géographique en fonction de l'implantation des entités juridiques propriétaires des biens.

31/12/2021				
(en millions d'euros)	France	Zone Union européenne (hors France)	Autres	Total
Chiffre d'affaires des activités commerciales	13 630	7 684	5 303	26 617
Produit net bancaire	6 803	503	687	7 992
PRODUITS OPERATIONNELS	20 433	8 187	5 989	34 609
Actifs sectoriels	711 017	58 191	27 157	796 365
Investissements ^(a)	2 995	367	148	3 509

2020				
(en millions d'euros)	France	Zone Union européenne (hors France)	Autres	Total
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 219	6 676	4 583	23 478
Produit net bancaire	6 595	382	730	7 707
PRODUITS OPERATIONNELS	18 814	7 058	5 313	31 185
Actifs sectoriels	704 012	30 508	23 612	758 132
Investissements ^(a)	396	287	4 882	5 565

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 6 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des activités industrielles et commerciales du Groupe La Poste se ventile de la façon suivante entre les branches :

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Services-Courrier-Colis	8 353	7 624
GeoPost	14 598	12 707
Grand Public et Numérique	3 510	3 118
Immobilier & Supports	157	28
TOTAL	26 617	23 478

Le chiffre d'affaires total comprend notamment en 2021 :

- la compensation obtenue de l'Etat au titre du Service Universel Postal pour 520 millions d'euros (voir note 1.3), répartie entre les branches en fonction de leur contribution au coût du Service Universel Postal (303 millions d'euros pour la branche Service Courrier Colis, 174 millions d'euros pour la branche Grand Public Numérique et 43 millions d'euros pour la partie Supports),
- la compensation obtenue de l'Etat au titre de l'aménagement du territoire pour 74 millions d'euros (voir note 1.3) est inscrite sur la ligne « Immobilier et Supports ».

Le chiffre d'affaires GeoPost comprend l'activité e-commerce réalisée par la filiale Asendia.

NOTE 7 PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit net bancaire du Groupe se détaille de la manière suivante:

(en millions d'euros)	2021	2020
Intérêts et produits assimilés	5 825	4 425
Intérêts et charges assimilées	(1 879)	(1 839)
Produits de commissions	2 203	2 239
Charges de commissions	(3 460)	(3 033)
Gains ou pertes nets	12 758	5 102
- Instruments financiers à la juste valeur par le résultat	13 966	4 962
- Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	(1 208)	(157)
- Décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti ^(a)	0	297
Produits des autres activités	33 467	23 717
Charges des autres activités	(39 847)	(22 226)
Impact de l'approche par superposition (effet brut)	(1 074)	(679)
TOTAL	7 992	7 707

(a) En 2020, compte tenu du contexte de taux durablement bas et du niveau extrêmement faible de remboursements anticipés et de renégociations, La Banque Postale avait été amenée à revoir les lois d'écoulement des crédits immobiliers. En conséquence, la durée de ces crédits avait été allongée. Afin de maintenir le profil de risque, des titres de dette taux fixe du portefeuille ALM avaient été cédés au cours de l'année 2020 sans remettre en cause le modèle de gestion du portefeuille.

NOTE 8 ACHATS ET AUTRES CHARGES

Les achats et autres charges se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020
Services extérieurs et sous-traitance générale	4 126	3 542
Achats	1 146	890
Sous-traitance transport	7 772	7 038
Prestations du courrier international	535	496
Locations ^(a)	364	326
Entretiens et réparations	636	576
Frais de télécommunications	215	205
Déplacements, missions	110	100
Autres charges	587	514
TOTAL	15 490	13 686

(a) Cette ligne ne comprend que les loyers relatifs à des contrats de location non retraités dans le cadre d'IFRS 16 (contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur principalement), ainsi que les charges locatives (voir note 18.3).

NOTE 9 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les charges de personnel sont détaillées ci-dessous, par nature de coût :

(en millions d'euros)	2021	2020
Salaires, traitements, primes et indemnités	10 647	10 105
Cotisations retraites	634	812
Autres charges sociales	1 953	1 864
Prestations d'actions sociales	217	235
Variation des provisions postérieures à l'emploi ^(a)	27	17
Variation des provisions sur risques sociaux et litige personnel	1	(2)
Variation des autres provisions sur le personnel	(43)	91
Impôts et taxes assis sur les rémunérations	718	720
TOTAL	14 154	13 841
Effectif moyen (en équivalent agent / année)	244 980	248 906

(a) à l'exception des écarts actuariels comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global (voir tableau de variation des capitaux propres)

La ligne « **Cotisations retraites** » correspond aux cotisations versées dans le cadre des régimes d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi à cotisations définies. Depuis 2006, date de mise en place du dispositif actuel de financement des retraites des

fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste, cette ligne comprend notamment la contribution libératoire prévue par la loi.

NOTE 10 IMPÔTS ET TAXES

Les impôts et taxes se composent des éléments suivants:

(en millions d'euros)	2021	2020
Impôts locaux	119	151
Autres impôts et taxes ^(a)	329	288
TOTAL	449	439

(a) dont en 2021, 92 millions d'euros au titre de la TVA non déductible sur les contrats de location et dont en 2020, 83 millions d'euros.

La Poste bénéficie d'un allègement de la fiscalité locale en contrepartie de ses contraintes de desserte de l'ensemble du territoire national et de la participation à l'aménagement du territoire (loi du 2 juillet 1990 aménagée par la loi du 9 février 2010). À ce titre, la Poste a bénéficié en 2021 d'un abattement de 99% applicable sur l'ensemble des bases de fiscalité locale (Taxe foncière et Contribution économique territoriale) conformément

aux dispositions de l'article 1635 sexies du Code Général des Impôts et du décret n°2021-1786 du 23 décembre 2021.

La CET est comptabilisée sur la ligne « Impôts locaux »

NOTE 11 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR

Les variations des dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020
Amortissements nets	2 302	1 972
Immobilisations incorporelles ^(a)	712	536
Immobilisations corporelles ^(a)	794	716
Droits d'utilisation ^(a)	796	720
Provisions et Pertes de valeur nettes ^(e)	(799)	1 091
Écarts d'acquisition ^(b)	0	33
Droits d'utilisation ^(a)	(406)	416
Immobilisations corporelles et incorporelles ^(a)	(460)	594
Stocks ^(c)	4	1
Créances ^(c)	(1)	24
Pertes sur créances irrécouvrables	26	28
Provisions pour risques et charges ^(d)	39	(5)
Coût du risque des activités bancaires ^(e)	268	674
Coût du risque bancaire- autres dépréciations et risques	170	548
Coût du risque bancaire - créances irrécouvrables	98	126
TOTAL	1 772	3 736

(a) Une ventilation des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est présentée dans les notes 16, 17 et 18. Les mouvements de dépréciation et de reprise de dépréciation sur les droits d'utilisation concernent essentiellement l'UGT Courrier (voir note 18 et note 1.4)

(b) Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont détaillées en note 15.2.

(c) Le détail des variations des pertes de valeur relatives aux stocks et aux créances figure dans la note 23.

(d) Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 27.

(e) Voir les commentaires dans les faits marquants (note 1.6) sur les incidences de la crise de la covid 19.

NOTE 12 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

Les autres charges et produits opérationnels se ventilent de la façon suivante :

Produits / (charges) (en millions d'euros)	2021	2020
Production immobilisée ^(a)	427	353
Redevances	(71)	(55)
Résultat réalisé suite à prise de contrôle ^(b)	18	76
Autres produits et charges opérationnels courants	202	161
TOTAL	577	535

(a) La production immobilisée concerne principalement des coûts de développement informatique comptabilisés en immobilisations incorporelles.

(b) En 2021, 18 millions d'euros liés à la prise de contrôle de Speedy. En 2020, dont 45 millions d'euros liés à la prise de contrôle de BRT et 24 millions d'euros à celle de Lenton.

L'incidence sur le résultat d'exploitation 2020 de la prise de contrôle de CNP Assurances réalisée le 4 mars 2020, soit un produit de 3 007 millions d'euros, a été classé sur une ligne spécifique du compte de résultat compte tenu de son montant significatif. Les opérations conduisant à cette prise de contrôle sont décrites dans la note 26.

Le produit enregistré se décompose ainsi :

- dépréciation de la valeur des titres précédemment mis en équivalence au regard du cours de bourse de l'action CNP Assurances au jour de l'opération, soit 1 571 millions d'euros, montant représentant la différence entre la valeur des titres mis en équivalence (3 504 millions d'euros) et la valeur boursière (1 933 millions d'euros),
- constatation d'un badwill pour un montant de 4 578 millions d'euros correspondant à la différence entre, d'une part, la quote-part du groupe dans l'actif net de CNP Assurances valorisé à la juste valeur (déterminée dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition), soit 10 538 millions d'euros, d'autre part, la totalité des titres détenus valorisés au cours de bourse du jour de l'opération, soit 5 960 millions d'euros.

Par ailleurs, le reclassement en résultat net des réserves de conversion et gains latents de CNP Assurances pour la quote-part du Groupe avant l'opération, a généré en 2020 un produit de 594 millions d'euros, classé sur la ligne « quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé.

NOTE 13 RESULTAT FINANCIER

13.1 Coût de l'endettement financier net

13.2 Autres éléments financiers

Sont détaillées ci-après les impacts du Groupe hors activités bancaires.

13.1 Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	2021	2020
Charges d'intérêts sur opérations de financement ^(a)	(162)	(155)
Charges d'intérêts sur passifs de location	(74)	(77)
Variation de la juste valeur des emprunts ^(b) et des swaps liés à la dette	3	5
Produits de trésorerie ^(c)	(0)	(2)
TOTAL	(233)	(229)

(a) Y compris intérêts et résultats de résiliation des instruments dérivés associés à la dette.

(b) Hors effet de la variation du risque de crédit propre sur les emprunts, comptabilisé en « Autres éléments du résultat global ».

(c) Y compris variation de juste valeur d'actifs de trésorerie ou d'actifs financiers.

13.2 Autres éléments financiers

(en millions d'euros)	2021	2020
Charge d'actualisation des provisions pour avantages du personnel et rendement des actifs de régime	2	(5)
Gains nets de change	(2)	(8)
Autres produits et charges financiers	32	(2)
TOTAL	31	(14)

Les autres produits et charges financiers comprennent une plus-value de cession de 27 millions d'euros portant sur des titres non consolidés qui étaient détenus au sein de la branche GeoPost.

NOTE 14 IMPOTS SUR LE RESULTAT

- 14.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat
- 14.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global
- 14.3 Preuve d'impôt
- 14.4 Impôts différés comptabilisés au bilan
- 14.5 Ventilation des impôts différés par nature
- 14.6 Actifs d'impôts différés non constatés

14.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat

(en millions d'euros)	2021	2020
(Charge) d'impôt courant	(918)	(697)
(Charge) / produit d'impôt différé	298	(183)
(CHARGE) / PRODUIT TOTAL D'IMPÔT	(620)	(880)

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

14.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	2021	2020
Variation des résultats latents sur instruments financiers (éléments recyclables et non recyclables)		
Montant avant impôt	140	1 530
Effet d'impôt	227	(464)
MONTANT NET D'IMPÔT	367	1 066
Ecart de conversion		
Montant avant impôt	107	(840)
Effet d'impôt		
MONTANT NET D'IMPÔT	107	(840)

14.3 Preuve d'impôt

La rationalisation de la charge d'impôt s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020
Résultat net part du Groupe	2 069	2 084
Quote-part des sociétés mises en équivalence	(75)	(676)
Impôt sur le résultat	620	880
Part revenant aux minoritaires	528	576
Résultat consolidé avant impôt et mises en équivalence	3 142	2 864
taux d'IS	28,41%	32,02%
Charge d'impôt théorique ^(a)	(893)	(917)
Incidence de la prise de contrôle de CNP Assurances		963
Création (limitation) des impôts différés actifs ^(b)	258	(1 005)
Dépréciation des impôts différés actifs nets comptabilisés au 31 décembre 2019		(298)
Mouvements sur la dépréciation des actifs de l'UGT Courrier (voir note 1.4)	256	(288)
Autres création (limitation) des impôts différés actifs	2	(419)
Différentiel de taux des filiales étrangères	(7)	37
Incidence de la baisse du taux d'IS en France ^(c)	(1)	(41)
Taux réduit sur plus-values	33	55
Dividendes et quote-part de résultat des sociétés transparentes fiscalement	(12)	20
Déficits créés non utilisés ou déficits anciens utilisés (hors intégration fiscale)	(4)	27
Avoirs fiscaux	15	1
Revalorisation suite à prises de contrôle (hors CNP Assurances)	5	22
Perte de valeur		(11)
Cotisations bancaires non déductibles	(27)	(23)
Autres éléments	11	(7)
Retraitements de l'impôt	272	37
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	(620)	(880)

(a) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3%.

(b) Voir en note 1.6 l'incidence de la crise de la covid 19 sur les impôts différés actifs nets.

(c) La dernière loi de finance prévoit la baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés en France pour atteindre 25,83% à compter de 2022.

14.4 Impôts différés comptabilisés au bilan

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total
31/12/2019	365	198	167
Impact de la première application de la norme IFRS 16	(349)	(167)	(183)
Impact résultat	(2)	(2)	
Reclassement	143	143	
Impact capitaux propres	(9)	161	(171)
Variation de périmètre	85	1 257	(1 171)
Ecart de conversion	(92)	(92)	
31/12/2020	141	1 497	(1 357)
Impact résultat	39	(259)	298
Actifs/Passifs destinés à être cédés	(1)	(1)	
Reclassement	(484)	(484)	
Impact capitaux propres	64	(163)	227
Variation de périmètre	445	620	(175)
Ecart de conversion	3	7	(4)
31/12/2021	205	1 217	(1 012)

Les actifs nets d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à recouvrer ses actifs dans un proche avenir.

14.5 Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts différés actifs		
Avantages du personnel	363	373
Autres provisions non déductibles	3	18
Autres différences temporaires	181	75
Instruments financiers	16	15
Déficits fiscaux	23	43
Compensation actif/passif ^(a)	(382)	(383)
TOTAL ACTIF	205	141
Impôts différés passifs		
Provisions réglementées	106	107
Réévaluation des apports à Poste Immo	19	26
Instruments financiers	1 223	1 501
Ecarts d'acquisition déductibles	165	168
Autres décalages d'impôt	85	78
Compensation actif/passif ^(a)	(382)	(383)
TOTAL PASSIF	1 217	1 497

(a) La compensation des impôts différés actifs et passifs est réalisée par entité fiscale ou groupe d'intégration fiscale.

14.6 Actifs d'impôts différés non constatés

Nature et montants des bases d'impôts différés actifs non constatés (en millions d'euros)	31/12/2021			
	Sociétés françaises du groupe d'intégration fiscale	Sociétés françaises non intégrées	Sociétés étrangères	Total
Provision épargne logement	186			186
Avantages du personnel	2 386	10	15	2 411
Autres différences temporaires	67	4	67	137
Déficits ordinaires	1 534	121	195	1 850
TOTAL	4 173	135	277	4 584

Les bases d'actifs d'impôts différés non constatés s'élevaient à 5843 millions d'euros au 31 décembre 2020.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 15 ÉCARTS D'ACQUISITION (GOODWILL)

- 15.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition
15.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

15.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition

(en millions d'euros) UGT	Secteur	31/12/2021	31/12/2020
DPD Europe	GeoPost	2 885	2 810
Numérique	Grand Public et Numérique	539	459
Asendia	GeoPost	204	198
Pôle Santé	Services-Courrier-Colis	185	157
Mediapost	Services-Courrier-Colis	148	121
La Banque Postale Prévoyance	La Banque Postale	94	94
Speedy ^(a)	GeoPost	93	0
DPD Russie	GeoPost	87	82
EDE	Services-Courrier-Colis	67	67
Tigers ^(b)	GeoPost	0	48
Lenton Group	GeoPost	48	44
Groupe Tocqueville	La Banque Postale	27	27
JadLog	GeoPost	22	22
La Banque Postale Asset Management	La Banque Postale	20	20
Stuart	GeoPost	13	13
Autres sociétés GeoPost	GeoPost	23	5
Autres sociétés Services-Courrier-Colis	Services-Courrier-Colis	9	8
TOTAL		4 464	4 175
Services-Courrier-Colis		408	353
GeoPost		3 375	3 221
La Banque Postale		142	142
Grand Public et Numérique		539	459

(a) Dont en 2021, écart d'acquisition de 11 millions d'euros classé auparavant sur la ligne Titres mis en équivalence, 18 millions d'euros provenant de la réévaluation de la participation antérieure (voir note 11) et 64 millions d'euros provenant directement de la quote-part acquise.

(b) Cession du pôle Tigers en 2021.

15.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	2021	2020
Solde en début de période	4 175	2 625
dont : Valeur brute	4 470	2 916
Dépréciation	(295)	(291)
Acquisitions ^(a)	311	1 648
Écarts de conversion ^(b)	27	(64)
Pertes de valeur ^(c)	0	(33)
Autres	0	(1)
Sorties ^(d)	(49)	
SOLDE EN FIN DE PÉRIODE	4 464	4 175
dont : Valeur brute	4 767	4 470
Dépréciation	(302)	(295)

- (a) Dont en 2021, dans le secteur GeoPost, la prise de contrôle de Speedy AD générant une augmentation de 93 millions d'euros (voir note 4.1), l'acquisition de Transporte Integral de Paqueteria S.A. pour 48 millions d'euros, ainsi que l'acquisition de Epicery SAS pour 13 millions d'euros. Des acquisitions dans le secteur Grand Public Numérique : Bortal pour 22 millions d'euros, Open Value pour 17 millions d'euros et Docapost Trust & Sign pour 35 millions d'euros. Et des acquisitions dans le secteur Services-Courrier-Colis du pôle Asten santé pour 27 millions d'euros et de TimeOne Group pour 27 millions d'euros. Et dont en 2020, des acquisitions dans le secteur GeoPost, BRT pour 1 265 millions d'euros, Geis pour 50 millions d'euros, la prise de contrôle de Lenton Group Ltd fin 2019 pour 72 millions d'euros, des acquisitions dans le secteur Grand Public Numérique de Softeam Group pour 150 millions d'euros à fin 2019 et Index Education pour 60 millions d'euros.
- (b) Dont en 2021, DPD Russie pour +5 millions d'euros, GP Intermediate Holdings pour +8 millions d'euros, Asendia USA pour +4 millions d'euros. Et dont en 2020, DPD Russie pour -23 millions d'euros, JadLog pour -9 millions d'euros, DPD Pologne pour -8 millions d'euros et DPD UK pour -7 millions d'euros.
- (c) Dont en 2020, dépréciation des écarts d'acquisition de Lenton Group Ltd et DPD Laser pour respectivement 23 et 9 millions d'euros.
- (d) Dont en 2021 la cession de Tigers pour -48 millions d'euros.

Les tests de perte de valeur réalisés sur les écarts d'acquisition sont décrits en note 20.

NOTE 16 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Logiciels, brevets et concessions	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES				
Solde au 31/12/2019	2 276	467	1 780	4 523
Acquisitions ^(a)	3 180	322	76	3 578
Cessions	(96)	(9)	(31)	(136)
Variations de périmètre ^(b)	3 057	(3)	95	3 149
Transferts	133	(219)	108	23
Ecarts de conversion	(727)	(1)	(3)	(731)
Solde au 31/12/2020	7 822	558	2 026	10 406
Acquisitions	125	424	41	591
Cessions	(293)	(14)	(6)	(312)
Variations de périmètre ^(d)	539	1	3	543
Transferts	1 815	(493)	(1 337)	(14)
Ecart de conversion	60	0	1	62
SOLDE AU 31/12/2021	10 069	477	729	11 276
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Solde au 31/12/2019	(1 898)		(1 128)	(3 026)
Amortissements de la période	(754)		(166)	(920)
Pertes de valeur ^(c)	(40)	0	(262)	(302)
Reprise de perte de valeur	0	0	37	37
Reprises sur cessions	83	0	31	114
Variations de périmètre	(400)	0	(74)	(475)
Transferts	(852)	0	857	5
Ecarts de conversion	25	0	2	27
Solde au 31/12/2020	(3 837)	0	(704)	(4 540)
Amortissements de la période	(997)		(65)	(1 061)
Pertes de valeur	(125)	0	0	(125)
Reprise de perte de valeur ^(c)	72		242	315
Reprises sur cessions	290	0	4	294
Variations de périmètre	(8)	0	(5)	(13)
Transfert	(33)	0	31	(1)
Ecart de conversion	(10)	0	(1)	(11)
SOLDE AU 31/12/2021	(4 647)	0	(496)	(5 143)
VALEURS NETTES				
AU 31/12/2020	3 986	558	1 322	5 866
AU 31/12/2021	5 422	477	233	6 133

(a) Dont en 2020, 3043 millions d'euros correspondant à l'accord de distribution signé dans le cadre du partenariat entre CNP Assurances et Caixa Seguridade

(b) Dont en 2020 CNP Assurances pour 2681 millions d'euros.

(c) Dont en 2020, la dépréciation des immobilisations incorporelles de l'UGT Courrier pour 201 millions d'euros, dépréciation reprise intégralement en 2021 (voir notes 20 et 1.4).

(d) Dont en 2021, 523 millions d'euros provenant de l'acquisition des activités d'assurance vie d'Aviva (voir note 4.1)

Les lignes « Transferts » correspondent aux mises en service d'immobilisations et à des reclassements vers d'autres postes d'actifs.

NOTE 17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Actifs en cours de construction	TOTAL
VALEURS BRUTES						
Solde au 31/12/2019	5 290	3 206	921	3 620	584	13 621
Acquisitions	9	130	112	222	436	910
Cessions	(96)	(68)	(84)	(122)	(11)	(382)
Variations de périmètre	145	114	62	381	12	714
Transferts	193	131	2	54	(420)	(41)
Ecarts de conversion	(24)	(12)	(7)	(19)	(5)	(67)
Solde au 31/12/2020	5 516	3 501	1 006	4 135	596	14 755
Acquisitions	75	136	134	206	594	1 144
Cessions	(98)	(88)	(117)	(143)	(6)	(453)
Variations de périmètre	3	23	7	16	241	290
Transferts	374	138	3	87	(635)	(33)
Ecarts de conversion	15	7	1	12	5	39
SOLDE AU 31/12/2021	5 885	3 716	1 035	4 312	793	15 741
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Solde au 31/12/2019	(1 945)	(2 453)	(453)	(2 731)		(7 582)
Amortissements de la période	(183)	(164)	(109)	(261)		(716)
Pertes de valeur ^(a)	(9)	(19)	(7)	(338)		(373)
Reprises de pertes de valeur	11	0	0	33		44
Reprises sur cessions	52	66	64	111		294
Variations de périmètre	(38)	(82)	(53)	(299)		(473)
Transferts	14	(1)	(0)	(5)		7
Ecarts de conversion	7	6	4	11		28
Solde au 31/12/2020	(2 091)	(2 648)	(554)	(3 478)		(8 771)
Amortissements de la période	(192)	(203)	(116)	(286)		(798)
Pertes de valeur	(12)	(2)	0	(55)		(69)
Reprises de pertes de valeur ^(a)	5	1	0	334		340
Reprises sur cessions	56	86	96	138		377
Variations de périmètre	(0)	(14)	(2)	(8)		(24)
Transferts	12	(2)	3	(2)		11
Ecarts de conversion	(4)	(4)	(1)	(7)		(16)
SOLDE AU 31/12/2021	(2 226)	(2 785)	(574)	(3 364)		(8 950)
VALEURS NETTES						
AU 31/12/2020	3 425	854	452	657	596	5 983
AU 31/12/2021	3 659	931	460	948	793	6 792

a) Dont en 2020 la dépréciation des immobilisations corporelles de l'UGT Courrier pour 288 millions d'euros, dépréciation reprise intégralement en 2021 (voir notes 20 et 1.4)

Les actifs « Droits d'utilisation », résultant de l'application de la norme IFRS 16, sont détaillés en note 18.

Les lignes « Transferts » correspondent aux mises en service d'immobilisations, et au reclassement en « Actifs destinés à être cédés » de certaines immobilisations (voir note 25).

NOTE 18 CONTRATS DE LOCATION (preneur)

- 18.1 Droits d'utilisation
- 18.2 Passifs de location
- 18.3 Effet des contrats de location sur le compte de résultat
- 18.4 Effet des contrats de location sur le tableau des flux de trésorerie

18.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se détaillent comme suit par nature d'actifs loués :

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Valeur Nette
Solde au 31/12/2019	2 220	167	182	12	2 582
Augmentation	880	27	162	2	1 071
Diminution	(51)	(2)	(3)	(0)	(56)
Amortissement	(574)	(49)	(92)	(6)	(720)
Provision pour dépréciation (a)	(395)	0	(21)	0	(416)
Variations de périmètre et écarts de conversion	570	5	(6)	2	571
Autres	1				1
Actifs destinés à être cédés	(18)	3	1	0	(14)
Solde au 31/12/2020	2 633	151	222	11	3 017
Augmentation	771	135	179	6	1 091
Diminution	(113)	(5)	(3)	(0)	(121)
Amortissement	(607)	(70)	(113)	(6)	(796)
Provision pour dépréciation (a)	385	(0)	21	(0)	406
Variations de périmètre et écarts de conversion	69	4	27	1	101
Autres	64				64
Actifs destinés à être cédés	(61)	(1)	(0)	(0)	(62)
SOLDE AU 31/12/2021	3 141	215	334	11	3 700

a) Dont en 2020 la dépréciation des droits d'utilisation de l'UGT Courrier pour 411 millions d'euros, dépréciation reprise intégralement en 2021 (voir notes 20 et 1.4)

18.2 Passifs de location

Les éléments relatifs aux passifs de location sont présentés en note 28 pour les activités industrielles et commerciales. Les passifs de location des activités bancaires s'élèvent à 153 millions d'euros et sont intégrés dans le poste « Autres passifs financiers et comptes de régularisation » des « Passifs financiers des activités bancaires et d'assurance » (voir note 31.7).

18.3 Effet des contrats de location sur le compte de résultat

(en millions d'euros)	2021	2020
Charges opérationnelles nettes	839	1 545
Loyers des locations de courte durée	107	103
Loyers des locations d'actifs de faible valeur	53	36
Charges locatives	153	149
TVA non déductible sur loyers	92	83
Amortissement des droits d'utilisation	796	720
Dépréciation (reprise de dépréciation) des droits d'utilisation (b)	(406)	416
Autres (a)	44	39
Coût de l'endettement financier net	74	77
Charges d'intérêts sur passifs de location	74	77
TOTAL	913	1 623

(a) Dont en 2021 36 millions d'euros provenant de CNP Assurances et 7 millions d'euros de La Banque Postale SA.

(b) Dont en 2020 la dépréciation des droits d'utilisation de l'UGT Courrier pour 411 millions d'euros, dépréciation reprise intégralement en 2021 (voir note 1.4)

18.4

Effet des contrats de location sur le tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2021	2020
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	456	408
Loyers des locations de courte durée	107	103
Loyers des locations d'actifs de faible valeur	53	36
Charges locatives	153	149
TVA non déductible sur loyers	92	83
Autres	51	39
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	876	790
Intérêts financiers versés sur passifs de location	74	77
Remboursements des passifs de location (yc provenant de la branche La Banque Postale)	802	713
TOTAL DECAISSEMENT	1 332	1 199

NOTE 19 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le Groupe détient des participations dans des coentreprises et des entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives.

(en millions d'euros)	CNP Assurances (a)	Holding d'infra-structures Gazières (b)	Arial CNP Assurances	XSS Administradora de consórcio (c)	CNP Aviva Italy (d)	Autres filiales Assurances	Ostrum AM (e)	BRT(f)	Yurtici Kargo	AEW Europe (e)	Ninja Logistics	Lenton Group Ltd (g)	Aramex PJSC (h)	Pôle immobilier	Autres	TOTAL Titres mis en équivalence (actif)	La Poste Mobile (i)
Nature du contrôle	Entreprise associée	contrôles conjoints	contrôles conjoints	contrôles conjoints	contrôles conjoints	contrôles conjoints	contrôles conjoints	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée	Entr. associées ou contr. conj.			Contrôle conjoint
Solde au 31/12/2019	3 531							547	14	54	67	63		30	76	4 384	(39)
Résultats de l'exercice	637	42	0	0	0	9	(3)	0	10	4	(16)	0	0	3	(3)	683	(7)
Distributions de dividendes	0	(37)	0	0	0	(3)	0	0	(1)	(3)	0	0	0	(4)	(3)	(51)	0
Var. JV sur instr. financiers	(781)	(0)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(780)	0
Var. de périm. et % de contrôle	(3 504)	390	47	0	0	50	116	(547)	0	0	0	(63)	0	0	22	(3 490)	0
Augmentation de capital	0	54	0	0	0	0	0	0	0	0	56	0	0	1	1	113	0
Autres variations	(1)	(21)	0	0	0	(0)	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0	(1)	(23)	0
Ecart de conversion	117	0	0	0	0	(4)	0	0	(5)	1	(6)	0	0	0	(5)	98	0
Solde au 31/12/2020	0	427	47	0	0	52	114	0	19	56	101	0	0	30	88	935	(46)
Résultats de l'exercice	0	46	1	(1)	36	6	0		17	10	(27)	0	0	3	(10)	81	(5)
Distributions de dividendes	0	(43)	0	0	0	(3)	0		(12)	(2)	0	0	0	(3)	(2)	(65)	0
Var. JV sur instr. financiers		(0)	(1)	(0)	0	(1)	0		0	0	0	0	0	0	0	(2)	0
Var. de périm. et % de contrôle	0	(12)	0	0	(36)	0	0	0	0	0	102	0	422	15	(32)	458	0
Augmentation de capital	0	383	0	44	0	0	0		0	0	213	0	0	0	3	644	0
Autres variations	0	2	(0)	0	0	(1)	(114)		(0)	(64)	0	0	0	(1)	0	(178)	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	0		(7)	(0)	20	0	10	0	2	26	0
SOLDE AU 31/12/2021	0	803	47	43	0	54	(0)	0	17	(0)	410	0	432	44	48	1 900	(51)

(a) CNP Assurances est consolidé par intégration globale à compter du 1er mars 2020. Voir en note 12, les effets sur le compte de résultat de la prise de contrôle.

(b) Cette participation constitue un placement des activités d'assurance.

(c) Société commune créée en 2021 par CNP Assurances avec la société brésilienne Caixa Seguridade dans le cadre d'un nouvel accord de distribution exclusif.

(d) Voir note 4.1.

(e) Voir note 25.

(f) BRT est consolidé par intégration globale à compter du 1er janvier 2020.

(g) Le groupe Lenton est consolidé par intégration globale à compter du 1er janvier 2020.

(h) Voir note 4.1.

(i) Comptabilisé en « Provisions pour risques et charges » (voir note 27).

NOTE 20 TESTS DE VALEUR SUR ECARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS

20.1 Tests sur écarts d'acquisition

20.2 Tests sur autres actifs non courants et non financiers

20.1 Tests sur écarts d'acquisition

Le Groupe La Poste procède à un test de perte de valeur de ses écarts d'acquisition, sur une base annuelle ou plus fréquente si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont pu perdre de la valeur.

Les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie comme présenté en note 15.1.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT, y compris les écarts d'acquisition, à leur valeur recouvrable, déterminée selon la méthode exposée en note 3.11.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

2021	Taux d'actualisation		Taux de croissance normatif	Nombre d'années prévisionnelles
	Zone euro	Autres		
Services-Courrier-Colis	5,8% à 8,3%	-	2%	5
GeoPost	6,7% à 8%	6,7% à 13,1%	1% à 5%	5
La Banque Postale	7,8% à 9%	-	2%	5
Grand Public et Numérique	6,6%	-	2%	5
2020				
Services-Courrier-Colis	5,5% à 7,8%	7,8%	2%	5
GeoPost	6,7% à 7,6%	7,3% à 18,3%	1% à 5%	5
La Banque Postale	7,6% à 8,1%	-	2%	5
Grand Public et Numérique	7,0%	-	2%	5

Aucune dépréciation significative n'a été enregistrée en 2021 sur les écarts d'acquisition.

En 2020, l'entité Group Ltd avait fait l'objet d'une dépréciation pour 23 millions d'euros et DPD Laser pour 9 millions d'euros.

Analyse de sensibilité au 31 décembre 2021

- Une augmentation de 1 point des taux d'actualisation, ou une réduction de 0,5 point des taux de croissance à l'infini n'aurait pas d'incidence significative sur le résultat des tests de perte de valeur.

- Une augmentation de 1 point des taux d'actualisation et une réduction simultanée de 0,5 point des taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs pour un montant compris entre 30 et 40 millions d'euros.

- Une augmentation de 2 points du taux d'actualisation et une réduction simultanée de 1 point du taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs pour un montant se situant aux alentours de 100 millions d'euros.

20.2 Tests sur autres actifs non courants et non financiers

Les tests mis en œuvre dans le cadre de la détection d'indices de perte de valeur n'ont pas mis en évidence de dépréciation significative.

Situation de l'UGT Courrier de la société La Poste

L'UGT Courrier avait fait l'objet d'une dépréciation de ses actifs en 2020 de 900 millions d'euros en raison d'une accélération subite de la baisse des volumes de courrier dès le début de la crise sanitaire en mars 2020.

Un nouveau test a été réalisé fin 2021 sur la base des hypothèses suivantes :

- un business plan intégrant la compensation de l'Etat au titre du Service Universel Postal à hauteur de 300 millions d'euros par an, ainsi que dans l'année normative,
- un taux d'actualisation de 8,6%,
- un taux de décroissance à l'infini de -5%.

Ce test a permis de reprendre l'intégralité de cette dépréciation. La reprise de la provision porte sur les postes suivants :

- immobilisations incorporelles : 201 millions d'euros (voir note 16),
- immobilisations corporelles : 288 millions d'euros (voir note 17),
- droits d'utilisation : 411 millions d'euros (voir note 18).

Une augmentation de deux points du taux d'actualisation ainsi que la prise en compte d'une dégradation simultanée du taux de décroissance à l'infini de 1 point n'aurait pas d'incidence sur le résultat du test.

NOTE 21 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Titres de participations non consolidés		333		323
Dépôts et cautionnements versés	12	58	13	51
Instruments financiers dérivés	13	43	14	75
Prêts sociaux	4	50	3	53
Provisions sur prêts sociaux	0	(18)	0	(20)
Actifs financiers de placement de la trésorerie	351	0	300	0
Autres actifs financiers	56	67	52	46
Provisions sur autres actifs financiers	0	(27)	0	(26)
TOTAL	436	500	382	502

Titres de participation non consolidés

(en millions d'euros)	31/12/2021		31/12/2020
	Pourcentage de détention	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Crédit Logement	6%	99	100
Domiserve	100%	33	37
XAnge Capital 2	36%	30	11
XAnge Digital 3	22%	21	18
CyberCité	70%	17	
KissKissBankBank	100%	16	20
Xange 4	12%	15	
Mandarine Gestion	12%	14	12
Toit et joie	100%	12	12
Transactis	50%	12	12
Credece	100%	8	
STET	5%	7	7
AD Breihz	15%	5	0
XPANSION 2	15%	5	7
Eziness	100%		19
Autres - entités françaises		19	47
Autres - entités étrangères (cf. détail en note 44)		21	23
TOTAL		333	323

Les titres de participation non consolidés détenus à 100% sont des sociétés mises en sommeil, en cours de liquidation, ou présentant des postes de bilan et de compte de résultat non significatifs.

Dépôts et cautionnements

Cette ligne correspond notamment aux dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières.

Instruments financiers dérivés

La ligne Instruments financiers dérivés correspond, pour l'essentiel, à des instruments contractés dans le cadre de la gestion des risques de taux et de change de l'endettement. Ils sont donc à mettre en regard des postes « Emprunts obligataires et autres dettes financières ». Un détail de ces instruments dérivés figure en note 28.5.

Prêts sociaux

Les prêts sociaux se composent essentiellement de prêts à des organismes de construction avec des échéances à très long terme.

Actifs financiers de placement de la trésorerie

Ce sont des actifs acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie :

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes à terme débloqués à plus de 3 mois	70	300
OPCVM	230	0
Titres de créances négociables (échéances de 3 à 12 mois)	50	0
TOTAL	351	300

NOTE 22 ACTIFS SPECIFIQUES DES ACTIVITES BANCAIRES ET D'ASSURANCE

- 22.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat
- 22.2 Instruments dérivés de couverture
- 22.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
- 22.4 Titres au coût amorti
- 22.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti
- 22.6 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti
- 22.7 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
- 22.8 Autres actifs financiers et comptes de régularisation
- 22.9 Immeubles de placement

22.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Effets publics et valeurs assimilées	20 041	18 630
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 003	29 032
OPCVM	126 247	99 203
Instruments de dettes	177 291	146 865
Actions et autres titres à revenu variable	44 101	38 175
Instruments de capitaux propres	44 101	38 175
Clientèle	7 807	9 291
Prêts et avances	7 807	9 291
De taux	1 237	790
De change	164	103
De crédit	2	5
D'instruments sur actions et indices	818	399
Instruments dérivés	2 221	1 298
TOTAL	231 420	195 629

22.2 Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Instruments de taux d'intérêts	967	1 443
Instruments de devises	55	0
TOTAL	1 022	1 443

22.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actions et autres titres à revenu variable	189	170
Autres titres détenus à long terme	0	2
Effets publics et valeurs assimilés - valeur de remboursement	122 946	125 443
Effets publics et valeurs assimilés - dépréciations	(71)	(56)
Effets publics et valeurs assimilés	122 875	125 387
Obligations et autres titres de dettes	105 640	105 317
Obligations - dépréciations	(394)	(316)
Obligations et autres titres de dettes	105 246	105 001
TOTAL	228 310	230 559

22.4 Titres au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Effets publics et valeurs assimilés	22 153	21 891
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 321	2 127
Titres subordonnés	6	0
TOTAL	23 480	24 018

22.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires débiteurs	2 257	2 142
Comptes et prêts au jour le jour	0	41 500
Valeurs non imputées	4	10
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	2 261	43 652
Comptes et prêts	105	361
Centralisation CDC	65 047	67 521
Titres et valeurs reçus en pension livrée	332	2 799
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	65 484	70 681
Prêts subordonnés	78	101
TOTAL	67 823	114 434

22.6 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	1 023	782
Affacturage	4 312	5 060
Autres comptes et prêts à la clientèle à vue et valeurs non imputées	148	120
Provisions	(119)	(91)
Prêts et créances sur la clientèle à vue	5 364	5 870
Crédits de trésorerie	13 030	12 965
Crédits à l'habitat et crédits immobiliers	85 159	80 985
Crédits à l'équipement	7 534	7 156
Crédits à la clientèle financière	534	466
Autres crédits	2 279	2 450
Titres reçus en pension livrée	6 932	13 185
Provisions	(1 177)	(1 081)
Prêts et créances sur la clientèle à terme	114 291	116 127
Prêts subordonnés à la clientèle	5	
Opérations de location financement	3 458	3 224
TOTAL	123 117	125 222

22.7 Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Ecart de réévaluation sur portefeuilles couverts (couverture de juste valeur)	101	220

22.8 Autres actifs financiers et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Débiteurs divers	4 797	3 841
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	3	2
Dépréciations	(61)	(63)
Actifs divers	4 739	3 780
Parts de réassureurs dans les provisions techniques relatives à des contrats assurance vie	21 392	21 365
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	2 804	2 767
Prêts et avances	232	257
Actifs divers d'assurance	2 069	1 781
Autres actifs d'assurance	26 496	26 169
Produits à recevoir	965	951
Charges constatées d'avance	85	84
Comptes d'encaissement	15	45
Autres comptes de régularisation	850	508
Comptes de régularisation actif	1 914	1 588
TOTAL	33 149	31 538

22.9 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur brute	3 647	3 339
Amortissements	(247)	(252)
Dépréciations	(6)	(4)
TOTAL	3 393	3 083

Pratiquement tous les immeubles de placement présentés dans les comptes à fin décembre 2021 proviennent du groupe CNP Assurances.

NOTE 23 AUTRES ACTIFS CIRCULANTS

23.1 Stocks et encours

23.2 Créances clients et autres créances

23.1 Stocks et encours

(en millions d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	148	(5)	142	174
Stocks de produits finis et intermédiaires et encours	49	(1)	48	46
TOTAL	196	(6)	190	220

Les stocks se composent pour l'essentiel de pièces détachées se rapportant aux installations techniques et de produits finis vendus dans le réseau des bureaux (produits philatéliques notamment).

23.2 Créances clients et autres créances

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Avances et acomptes versés	234	263
Créances clients et comptes rattachés	3 427	3 363
Provisions sur créances clients et comptes rattachés	(140)	(137)
Créances sur opérations du courrier international	789	889
Créances sur l'Etat au titre des produits relatifs au Service Universel Postal et à l'aménagement du territoire	594	0
Autres créances	639	740
Provisions sur autres créances	11	(18)
TOTAL	5 554	5 100

Les créances du courrier international (789 millions d'euros) sont détenues essentiellement envers les offices postaux étrangers au titre de la distribution en France du courrier confié par ces offices postaux.

Parallèlement, les dettes fournisseurs et autres dettes comprennent une dette sur opérations du courrier international (voir note 32) pour 818 millions d'euros, envers les offices postaux étrangers au titre du courrier à destination des pays étrangers confié par La Poste à ces offices postaux en vue de sa distribution.

Les créances sur l'Etat au titre des produits relatifs au Service Universel Postal et à l'aménagement du territoire correspondent aux compensations obtenues de l'Etat en 2022 (voir note 1.3).

NOTE 24 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

24.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

24.2 Caisse, banques centrales des activités bancaires

24.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois à l'origine, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Equivalents de trésorerie	1 487	1 409
Disponibilités	1 401	1 349
Caisse	8	5
TOTAL	2 895	2 763

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des comptes à terme débloqués à tout moment ou à moins de trois mois pour 763 millions d'euros (902 millions d'euros au 31 décembre 2020) ainsi que des parts d'OPCVM monétaires pour 634 millions d'euros (450 millions d'euros au 31 décembre 2020).

24.2 Caisse, banques centrales des activités bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Caisse (y compris encaisse des bureaux de poste)	1 116	1 283
Banques centrales	49 696	500
TOTAL	50 812	1 783

NOTE 25 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Au 31 décembre 2021, ces actifs et passifs proviennent de filiales dont la cession est prévue dans les prochains mois ainsi que, comme en 2020, d'immeubles sous compromis de vente.

Il s'agit notamment du projet de cession des participations minoritaires détenues par la Banque Postale dans les entités Ostrum Asset Management (45 %) et AEW Europe (40 %). Les termes et conditions du projet d'acquisition par Natixis ont été stabilisés mais restent conditionnés à l'obtention des autorisations nécessaires par les autorités de régulation. La conclusion des accords définitifs devrait intervenir au cours du premier semestre 2022. A noter qu'aucune perte latente n'a été constatée en résultat à cette occasion.

En 2020, les actifs et passifs destinés à être cédés correspondaient pour l'essentiel à la cession du pôle Tigers (GeoPost) intervenue en Avril 2021.

NOTE 26 CAPITAUX PROPRES

- 26.1 Capital social
- 26.2 Dette hybride
- 26.3 Intérêts minoritaires

26.1 Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 5 365 millions d'euros, divisé en 2 682 425 682 actions ordinaires d'un nominal de 2 euros chacune. Le capital est détenu à 66% par la Caisse des Dépôts et à 34% par l'État.

Historique

La Poste est, depuis le 1^{er} mars 2010, une Société Anonyme, dotée à cette date d'un capital social fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de 2 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. Ce capital est, de par la loi, détenu exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste. La Poste était, antérieurement à cette date, un établissement autonome de droit public, sans capital au sens juridique du terme.

Augmentation de capital d'avril 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2011 a approuvé l'augmentation de capital de 2,7 milliards d'euros devant être souscrites par l'État à hauteur de 1,2 milliard d'euros et par la Caisse des Dépôts à hauteur de 1,5 milliard d'euros :

- augmentation du capital social de 1 milliard d'euros par augmentation du montant nominal des actions existantes de 2 euros à 4 euros, via une incorporation de réserves ;
- émission de 350 millions d'actions nouvelles à bon de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 6 euros, dont 4 euros de nominal et 2 euros de prime d'émission, soit un total de 2,1 milliards d'euros dont 1,4 milliard d'euros de capital et 700 millions d'euros de prime d'émission ;
- à chaque action nouvelle était attaché un bon de souscription d'action (BSA). Les BSA émis donnaient le droit de souscrire, entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2013, 100 millions d'actions nouvelles pour un montant total de 600 millions d'euros, dont 400 millions de capital et 200 millions de prime d'émission. L'État et la Caisse des Dépôts s'étaient engagés irrévocablement à exercer l'intégralité de leurs BSA au plus tard le dernier jour de la période d'exercice (soit le 30 avril 2013).

En avril 2013, l'État et la Caisse des Dépôts ont exercé les 350 millions de Bons de Souscription d'Actions qu'ils détenaient, ce qui a donné lieu à l'émission de 100 millions d'actions nouvelles au prix unitaire de 6 euros, dont 2 euros de prime d'émission.

Apport des titres CNP Assurances le 4 mars 2020

L'assemblée générale mixte du 4 mars 2020 a procédé aux opérations suivantes :

- réduction « technique » du capital social de La Poste par diminution de la valeur nominale des actions de 4

€ à 2 €, avec affectation de cette réduction de capital en prime d'émission ;

- apport par la CDC de 280 616 340 actions CNP Assurances d'une valeur globale de 1 863 millions d'euros, rémunéré par une augmentation de capital social d'un montant total de 1 523 millions d'euros, correspondant à la création de 761 672 922 actions nouvelles, assortie d'une prime d'apport égale à 340 millions d'euros ;
- apport par l'Etat de 7 645 754 actions CNP Assurances d'une valeur globale de 105 millions d'euros rémunéré par une augmentation de capital social d'un montant total de 42 millions d'euros, correspondant à la création de 20 752 760 actions nouvelles, assortie d'une prime d'apport égale à 64 millions d'euros ;
- augmentation du capital social d'un montant de 1 900 millions d'euros par incorporation au capital de la prime d'émission résultant de la réduction « technique », avec émission de 950 000 000 actions nouvelles, d'une valeur nominale égale à 2 €.

26.2 Dette hybride

Émission de titres subordonnés hybrides

Le Groupe La Poste a procédé en avril 2018 à une émission publique de titres hybrides en euros pour un montant de 750 millions d'euros. Les titres émis ont une maturité perpétuelle et une première date de call au 29 janvier 2026. Conformément à la norme IAS 32, ils sont enregistrés dans les capitaux propres du Groupe.

26.3 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 11 717 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 13 712 millions d'euros au 31 décembre 2020. A fin 2021, ils correspondent pour l'essentiel :

- aux intérêts minoritaires sur le groupe CNP Assurances pour 10 103 millions d'euros ;
- aux titres perpétuels émis par La Banque Postale
 - en novembre 2019 à hauteur de 744 millions d'euros (obligation perpétuelle remboursable après 7 ans, assortie d'un coupon semi-annuel fixe de 3,875%).
 - en septembre 2021 à hauteur de 744 millions d'euros (obligation perpétuelle remboursable après 7,5 ans, assortie d'un coupon semi-annuel fixe de 3%). Voir note 1.2.
- aux titres perpétuels émis par Asendia pour 198 millions d'euros en mars 2021. Voir note 4.2.

NOTE 27 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2021, les **provisions pour risques et charges** se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Litiges sociaux	Autres litiges	Autres	TOTAL
Provisions non courantes	14	9	93	116
Provisions courantes	45	75	267	386
Solde au 31/12/2019	59	83	360	503
Dotations de la période	27	53	154	234
Reprises pour utilisation	(17)	(15)	(106)	(138)
Reprises de provisions devenues sans objet	(12)	(10)	(12)	(34)
Autres mouvements	0	(18)	14	(4)
CNP Assurances (effet de la première consolidation par intégration globale au 1er mars 2020)	0	151	163	315
Provisions non courantes	12	15	89	116
Provisions courantes	45	231	483	759
Solde au 31/12/2020	57	246	572	876
Dotations de la période	32	76	210	318
Reprises pour utilisation	(22)	(13)	(183)	(218)
Reprises de provisions devenues sans objet	(7)	(12)	(15)	(34)
Autres mouvements	(1)	8	(131)	(124)
Provisions non courantes	8	14	116	138
Provisions courantes	50	291	337	678
Solde au 31/12/2021	58	305	453	816

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc.) ainsi que les redressements ou litiges en cours avec des organismes sociaux.

Les provisions pour autres litiges sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales, et comprenaient notamment à fin décembre 2018 une provision de 50 millions d'euros au titre de la sanction pécuniaire infligée par l'ACPR à La Banque Postale (réglée en 2019).

Les autres provisions comprennent notamment au 31 décembre 2021 :

- une provision correspondant à la situation nette négative des sociétés mises en équivalence pour

51 millions d'euros contre un montant de 46 millions d'euros au 31 décembre 2020 (voir note 19.1).

- divers risques liés à l'activité opérationnelle du Groupe.

A la suite du rejet du pourvoi formé par le Groupe auprès de la Cour de Cassation, la provision de 136 millions d'euros au titre de l'amende prononcée par l'Autorité de la Concurrence contre deux sociétés du Groupe a été intégralement reprise en 2021 (« autres mouvements ») par compensation avec la créance du même montant inscrite à l'actif.

NOTE 28 EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

- 28.1 Détail des dettes financières
- 28.2 Échéancier des dettes financières
- 28.3 Variation des dettes financières
- 28.4 Emprunts obligataires et dette subordonnée
- 28.5 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale
- 28.6 Autres dettes financières

28.1 Détail des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Court terme	Moyen et long terme	Court terme	Moyen et long terme
Dettes financières au coût amorti	451	8 522	1 451	6 253
Emprunts obligataires	0	8 369	999	6 151
Bons La Poste	52	0	53	0
Billets de trésorerie	300		300	
Concours bancaires courants	26		31	
Dépôts et cautionnements reçus	34	44	36	28
Autres dettes au coût amorti	39	108	32	74
Emprunts obligataires en juste valeur sur option	0	622	0	646
Emprunts couverts	0	440		406
Dette subordonnée		440		406
Instruments dérivés passifs liés à la dette obligataire	12	24	7	52
Intérêts courus non échus sur emprunts	77		75	
Totaux	541	9 608	1 534	7 357
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DETTES FINANCIÈRES	10 149		8 891	
Passifs de location (a)	741	3 019	633	2 876
PASSIFS DE LOCATION	3 760		3 509	

- (a) La répartition des passifs de location par devises au 31 décembre 2021 est la suivante : Euros 2 899 millions d'euros, Livre Sterling 696 millions d'euros, autres devises 165 millions d'euros.
- (b) La répartition des passifs de location par devises au 31 décembre 2020 est la suivante : Euros 2 796 millions d'euros, Livre Sterling 574 millions d'euros, autres devises 139 millions d'euros.

28.2 Échéancier des dettes financières

(en millions d'euros)	Échéance < 1 an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Dettes financières au coût amorti								
Emprunts obligataires	0	999	2 889	2 166	5 480	3 985	8 369	7 151
Passifs de location	741	633	1 916	1 726	1 104	1 150	3 760	3 509
Bons La Poste	52	53					52	53
Billets de trésorerie	300	300					300	300
Concours bancaires courants	26	31					26	31
Dépôts et cautionnements reçus	34	36	38	24	6	4	78	63
Autres emprunts au coût amorti	39	32	97	74	12	0	147	106
Emprunts en juste valeur								
Emprunts obligataires	0		622	646			622	646
Emprunts couverts								
Dette subordonnée					440	406	440	406
Instruments finan. dérivés passifs	12	7	22	52	2		36	59
Intérêts courus non échus	77	75					77	75
TOTAL	1 281	2 166	5 584	4 688	7 043	5 545	13 909	12 400

28.3 Variation des dettes financières

Le tableau ci-dessous détaille la variation des dettes financières au cours des exercices 2021 et 2020, en distinguant les variations ayant une incidence sur la trésorerie de celles sans incidence sur la trésorerie.

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires et autres dettes financières (a)	Dérivés actifs associés à la dette (y compris dépôts de garantie) (a)	Passifs de location (a)	TFT hors Banque	Dettes subordonnées de La Banque Postale	Passifs de location de la Banque Postale	TFT GROUPE
Solde au 31/12/2019	7 173	(116)	2 625		3 097	142	
Flux ayant une incidence sur la trésorerie							
Encaissements provenant de nouveaux emprunts (b)	2 844	0	0	2 844	1 750	0	4 594
Remboursements des emprunts (c)	(1 077)	0	0	(1 077)	(1 564)	0	(2 641)
Remboursements des passifs de location		0	(679)	(679)		(34)	(713)
Autres flux de financement	(72)	0	0	(72)		0	(72)
Flux sans incidence sur la trésorerie				0			
Variation des icne sur instruments financiers	15	0	0		0	0	0
Augmentation des passifs de location	0	0	1 062		0	7	
Variations de périmètre et de change	61	(10)	572		6 988	0	
Variations de juste valeur (hors banque) (d)	(32)	15	0		0	0	
Autres flux non cash et reclassements	(25)	22	(55)		(84)	0	
Dettes de filiales destinées à être cédées	4	0	(17)		0	0	
SOLDE au 31/12/2020	8 891	(89)	3 509		10 187	115	
Flux ayant une incidence sur la trésorerie							
Encaissements provenant de nouveaux emprunts (b)	2 957			2 957	1 869		4 826
Remboursements des emprunts (c)	(1 789)			(1 789)	(1 751)		(3 540)
Remboursements des passifs de location			(750)	(750)		(51)	(801)
Autres flux de financement	12	(5)		6			6
Flux sans incidence sur la trésorerie				0			
Variation des icne sur instruments financiers	(0)						0
Augmentation des passifs de location			1 012			90	
Variations de périmètre et de change	57	4	115		0	0	
Variations de juste valeur (hors banque) (d)	(26)	38					
Autres flux non cash et reclassements	14	(8)	(127)		(196)	(1)	
Dettes de filiales destinées à être cédées	0	0	2			0	
Engagement de versement de dividendes aux minoritaires	34						
SOLDE au 31/12/2021	10 149	(61)	3 760		10 110	153	

(a) Voir note 29.1

(b) Encaissements provenant de nouveaux emprunts

En 2021, La Poste a émis deux emprunts obligataires le 11 janvier 2021 comptabilisé au coût amorti :

- Une émission de 1 000 millions d'euros au taux fixe de 0,625 % sur une durée de 15 ans (échéance janvier 2036)
- Une émission de 750 millions d'euros au taux fixe de 0 % sur une durée de 8,5 ans (échéance juillet 2029)

La Poste a réalisé en novembre 2021 trois abondements d'emprunts obligataires comptabilisé au coût amorti :

- Un abondement de 200 millions d'euros au taux fixe de 0 % sur une souche à échéance juillet 2029
- Un abondement de 200 millions d'euros au taux fixe de 1 % sur une souche à échéance septembre 2034
- Un abondement de 75 millions d'euros au taux fixe de 0,625 % sur une souche à échéance octobre 2026

Des billets de trésorerie ont été émis en 2021 pour 725 millions d'euros.

En 2020, La Poste a émis deux emprunts obligataires le 21 avril 2020 comptabilisé au coût amorti :

- Une émission d'un montant de 1 150 millions d'euros au taux fixe de 1,375 % sur une durée de 12 ans (échéance avril 2032) ;
- Une émission d'un montant de 650 millions d'euros au taux fixe de 0,625 % sur une durée de 6,5 ans (échéance octobre 2026).

Des billets de trésorerie ont été émis en 2020 pour 1 039 millions d'euros.

(c) Remboursements des emprunts

En 2021, La Poste a remboursé un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 1 000 millions d'euros émis en 2006 comptabilisé au coût amorti.

Des billets de trésorerie ont été remboursés en 2021 pour 725 millions d'euros (1 039 millions d'euros en 2020).

(d) Variation de juste valeur (hors banque)

En application de la norme IFRS 9, certains emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. La composante risque de crédit de la variation de juste valeur de ces emprunts est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global » (-6 millions d'euros en 2021, et -1 millions d'euros en 2020).

Les swaps correspondants sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, en application de la règle générale d'évaluation des instruments dérivés prévue par IFRS 9.

28.4 Emprunts obligataires et dette subordonnée

Au 31 décembre 2021, les emprunts obligataires du Groupe dont le montant nominal est supérieur à 500 millions d'euros sont les suivants :

Date d'émission	Échéance	Devise	Taux facial	Montant nominal (en millions de devises)	Mode de comptabilisation
2003	2023	Euro	4,375%	580	Juste valeur
Autres emprunts obligataires en juste valeur					
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EN JUSTE VALEUR				580	
2012-2013	2024	Euro	2,750%	1 000	Coût amorti
2015	2025	Euro	1,125%	750	Coût amorti
2018	2028	Euro	1,450%	500	Coût amorti
2019	2027	Euro	0,375%	1 000	Coût amorti
2019-2021	2034	Euro	1,000%	900	Coût amorti
2020-2021	2026	Euro	0,625%	725	Coût amorti
2020	2032	Euro	1,375%	1 150	Coût amorti
2021	2029	Euro	0,000%	950	Coût amorti
2021	2036	Euro	0,625%	1 000	Coût amorti
Autres emprunts obligataires au coût amorti				420	
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES AU COÛT AMORTI				8 395	

La ventilation de la dette obligataire au 31 décembre 2021, par nature de taux, est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant swaps de variabilisation		Incidence des opérations de variabilisation	Structure de la dette après swaps de variabilisation	
	Montants	%	Montants	Montants	%
Emprunts taux fixe	8 991	100%	(622)	8 369	93%
Emprunts taux variable			622	622	7%
Dont emprunts faisant l'objet de swaps de refixation partielle ou totale (cf. note ci-dessous)			622		
TOTAL DES EMPRUNTS	8 991	100%	0	8 991	100%

Les opérations de « variabilisation » de taux mentionnées ci-dessus permettent de transformer, dès l'émission de l'emprunt, le taux fixe en taux variable jusqu'à l'échéance des emprunts concernés.

Par ailleurs, des swaps permettent de transformer à nouveau une partie de ces emprunts en emprunts à taux fixe sur des durées courtes allant de 1 à 5 ans.

Au 31 décembre 2021, les emprunts à taux variable concernés par ces swaps « de refixation » représentent 622 millions d'euros, soit 6,9 % du total des emprunts. Ces emprunts restent inclus sur la ligne « Emprunts à taux variable ».

Les swaps de « refixation » représentent un nominal de 580 millions d'euros dont 380 millions d'euros qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Répartition de la dette par devises

La dette obligataire au 31 décembre 2021 est intégralement libellée en euros.

La dette subordonnée, libellée en dollars, fait l'objet d'une couverture de flux de trésorerie par le biais d'un *cross-currency swap* permettant de couvrir le risque de change et le risque de taux.

28.5 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31/12/2021		Juste valeur au 31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de transaction à la juste valeur par résultat				
Dérivés de taux receveur fixe / payeur variable	54	0	83	0
Dérivés de taux receveur variable / payeur fixe		3	0	6
	54	3	83	6
Dérivés de couverture				
Couverture de flux de trésorerie	2	22	1	52
TOTAL DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE	56	25	84	58
Autres				
Instruments dérivés de change	2	10	5	2
TOTAL DÉRIVÉS HORS ACTIVITÉS BANCAIRES	58	36	89	59
Réserves restant à amortir sur dérivés de couverture interrompus				
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	5	0	6	0

28.6 Autres dettes financières

Bons La Poste

Cette ligne représente la dette de La Poste en matière de Bons d'Épargne. À fin 2021, tous les bons sont arrivés à échéance.

Billets de trésorerie

Les billets de trésorerie émis par La Poste et non échus au 31 décembre 2021 ont une échéance de trois mois au plus, et représentent un montant de 300 millions d'euros (300 millions au 31 décembre 2020).

Dépôts et cautionnements versés

Cette ligne correspond pour l'essentiel aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des instruments financiers contractés pour la gestion de la dette obligataire.

NOTE 29 DETTE NETTE DU GROUPE

29.1 Situation de la dette nette du Groupe
29.2 Évolution de la dette nette du Groupe

29.1 Situation de la dette nette du Groupe

(en millions d'euros)	Note	31/12/2021	31/12/2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie (poste du bilan)	24	2 895	2 763
Dérivés actifs associés à la dette	21	58	89
Dépôts de garantie versés liés aux instruments dérivés, inscrits à l'actif		3	0
Titres de placement à échéance supérieure à 3 mois à l'origine et OPCVM	21	351	300
Créance (dette) financière nette envers La Banque Postale		369	445
Trésorerie et autres éléments d'actifs (1)		3 676	3 598
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	28.1	9 608	7 357
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme		541	1 534
Passifs de location		3 760	3 509
Dette brute (2)		13 909	12 400
DETTE NETTE (2)-(1)		10 233	8 802
Augmentation (Diminution) de la dette nette au 31 décembre 2021		1 431	

29.2 Évolution de la dette nette du Groupe

(en millions d'euros)	Renvois	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	TFT ^(a)	2 375	1 354
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	TFT	(2 126)	(1 769)
Neutralisation var. actifs financiers de gestion de trésorerie	TFT	51	(25)
Flux de trésorerie des activités d'investissement hors acquisitions et cessions d'actifs financiers de gestion de la trésorerie ^(b)		(2 075)	(1 794)
Financements perpétuels classés en capitaux propres ^(d)	TFT	198	0
Dividendes versés aux actionnaires et rémunération des titres subordonnés hybrides	TFT	(33)	(43)
Rachat d'intérêts minoritaires	TFT	(556)	(19)
Charge nette d'intérêts financiers		(242)	(234)
Variation de juste valeur des dettes et dérivés		(13)	14
Incidence des variations de périmètre et change sur dette brute (yc passifs de location)		(174)	(624)
Variation non cash des dettes de location (IFRS 16)		(886)	(1 006)
Dette nette de filiales destinées à être cédées		(9)	5
Engagement de versement de dividendes aux minoritaires		(34)	
Autres éléments ^(c)		18	7
Flux de trésorerie et variation de dette provenant des activités de financement		(1 730)	(1 900)
Diminution (augmentation) de la dette nette depuis le 1^{er} janvier		(1 431)	(2 340)
Dette nette à l'ouverture		(8 802)	(6 462)
Dette nette à la clôture		(10 233)	(8 802)

(a) Les notes "TFT" renvoient à la colonne "Hors banque" du TFT des états financiers consolidés.

(b) Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se distinguent du TFT par l'exclusion de la "Variation des actifs financiers liés à la gestion de la trésorerie", actifs venant en diminution du calcul de la variation de la dette nette.

(c) La ligne "Autres éléments" comprend notamment l'incidence de la variation des devises sur la dette nette

(d) Emission en 2021 de titres perpétuels par Asendia (voir note 4.2)

NOTE 30 AVANTAGES DU PERSONNEL

- 30.1 Variation des provisions pour avantages du personnel
- 30.2 Description des avantages du personnel
- 30.3 Hypothèses actuarielles
- 30.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi
- 30.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi
- 30.6 Sorties de trésorerie attendues

30.1 Variation des provisions pour avantages du personnel

Les provisions pour avantages du personnel ont évolué comme suit en 2021 :

(en millions d'euros)	31/12/2020		Var. de périmètre	Augmenta- tion	Diminution pour utilisation	Provision devenue sans objet	Coût financier net	Autres variations	31/12/2021	
	Courant	Non courant							Courant	Non courant
Avantages postérieurs à l'emploi des fonctionnaires de La Poste	8	254	0	5	(8)	0	1	(19)	7	234
Indemnités de départ à la retraite du personnel contractuel du Groupe	21	892	1	86	(83)	(0)	1	(185)	23	711
Avantages postérieurs à l'emploi (publié)	29	1 146								
Modification du calcul de certains avantages postérieurs à l'emploi (voir notes 1.5 et 2.1.1.c)		(143)						143		
Avantages postérieurs à l'emploi retraité	29	1 003	1	91	(91)	(0)	3	(61)	31	945
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	406	1 204	0	418	(421)	0	(4)	(0)	450	1 152
Indemnités de rupture	96	63	0	4	(31)	0	0	13	84	61
Congés longue maladie / longue durée	44	30	0	1	(10)	0	0	0	39	26
Compte Epargne temps	142	134	0	3	(4)	0	0	0	142	134
Autres avantages à long terme	1	70	0	26	(3)	0	0	0	9	85
Autres avantages du personnel	283	297	0	34	(47)	0	0	13	274	306
TOTAL publié	718	2 647								
		3 365								
Modification du calcul de certains avantages postérieurs à l'emploi (voir notes 1.5 et 2.1.1.c)		(143)						143		
TOTAL retraité	718	2 504	1	543	(560)	(0)	(2)	(47)	754	2 403
		3 222							3 157	

30.2 Description des avantages du personnel

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions ...) et spécifiques au Groupe La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires,...).

30.2.1 Engagements de retraite des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, dispose que l'obligation de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires de l'État qui lui sont rattachés se limite au paiement d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire.

En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

La contribution employeur acquittée par La Poste est calculée avec un taux dit « d'équité concurrentielle », permettant d'égaler les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire.

Le décret 2021-1210 du 20 septembre 2021, qui prend effet au lendemain de sa publication, a entériné une modification des modalités de détermination de ce taux d'équité concurrentielle de manière à rendre plus juste son calcul au regard des différents prélèvements sociaux et fiscaux supportés par La Poste.

En application de ce décret, l'Etat a prévu de recalculer les cotisations payées au titre des années 2018 à 2020. Une partie de la régularisation est prise en compte dans le calcul du taux notifié en 2021. Ainsi une réduction des charges de retraite de 80 millions d'euros a été enregistrée dans les comptes 2021.

La régularisation complémentaire attendue est estimée à un montant d'environ 160 millions d'euros. Les modalités de détermination du taux d'équité concurrentielle sur les périodes à venir n'étant pas connues ce montant n'a pas été enregistré en 2021.

30.2.2 Avantages postérieurs à l'emploi au titre des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

Les autres engagements relatifs à des avantages versés postérieurement à l'emploi sont composés :

- de prestations d'action sociale accordées aux fonctionnaires, correspondant notamment à des réductions tarifaires sur des séjours de vacances ;
- d'une prime de fidélité accordée aux retraités fonctionnaires qui domicilient leur pension sur un compte ouvert à La Banque Postale ;
- d'aides accordées à des associations qui proposent des prestations aux retraités fonctionnaires.

30.2.3 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste et des filiales françaises du Groupe

Le salarié quittant l'entreprise et bénéficiant d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

30.2.4 Régimes de retraite du personnel des filiales étrangères du Groupe

Les engagements de retraite des filiales étrangères du Groupe concernent essentiellement le sous-groupe GeoPost et la filiale Geopost UK. Les engagements relatifs à GeoPost UK sont couverts par un fonds de pension.

30.2.5 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Le personnel de La Poste peut bénéficier, dans certaines conditions, de dispositifs d'aménagement de fin de carrière. Ces dispositifs sont accessibles aux personnes ayant atteint un âge variant entre 53 et 60 ans, selon certains critères (fonction pénible ou non pénible, exercice d'un service actif ou sédentaire, ancienneté, etc.).

Pendant la durée du dispositif, les bénéficiaires sont rémunérés à hauteur de 70% d'un temps plein, en contrepartie d'une activité opérationnelle plus réduite.

Les provisions relatives aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière comptabilisées au 31 décembre 2021 tiennent compte des adhésions attendues au dispositif ouvert jusqu'au 30 juin 2023, ainsi que des adhésions enregistrées aux dispositifs en vigueur précédemment.

30.2.6 Autres avantages à long terme

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées, dont principalement :

- **Compte Épargne temps** : le Compte Épargne temps est un dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris au-delà de la période de consommation des droits à congés payés. La provision pour Compte Épargne temps correspond à la valorisation des droits à congés placés dans ce dispositif.
- **Congés bonifiés** : les fonctionnaires provenant des DOM ou en poste dans les DOM bénéficient de congés supplémentaires pris en charge ainsi que de la prise en charge de frais de voyage. La provision couvre ces droits à congés complémentaires ainsi que ces droits à voyage.
- **Congés longue maladie/longue durée** : la provision pour congés longue maladie/longue durée vise à couvrir le coût relatif aux périodes d'arrêt futures des congés engagés à la date de clôture de l'exercice. La provision est évaluée à chaque clôture annuelle selon un recensement des droits futurs, exprimés en nombre de points d'indice à payer, pour chacun des agents concernés.

30.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

- des probabilités de maintien dans le Groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite pour le personnel des sociétés étrangères et le personnel sous conventions étrangères qui tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux ;
- Une hypothèse de revalorisation moyenne des avantages de 2% (sans changement par rapport à 2020) ;
- Les provisions pour engagements relatifs à des dispositifs de fin de carrière dans le cadre d'accords sont calculées sur la base, d'une part des adhésions fermes à ces dispositifs enregistrées à la date de clôture, et d'autre part de la meilleure estimation par la Direction des adhésions probables jusqu'à la date de fermeture de ces accords. Une hausse de 1 point de ce

taux d'adhésions attendues aurait pour effet d'augmenter la provision au 31 décembre 2021 d'environ 24 millions d'euros.

- Les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle en date de clôture, déterminés par référence au panel des obligations privées notées AA publié par *Reuters*, sont les suivants :

Échéance	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
2021				
Zone Euro	0,3%	0,6%	1,0%	1,0%
Zone UK	1,5%	1,7%	1,7%	1,9%
2020				
Zone Euro	(0,1%)	0,1%	0,3%	0,6%
Zone UK	0,4%	0,8%	1,1%	1,2%

Les hypothèses d'inflation retenues pour la zone UK ont été respectivement de 3,35% et 2,55% pour le *Retail Price Index* (RPI) et le *Consumer Price Index* (CPI).

30.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2021	2020
Engagements en début de période	1 410	1 040
Modification du calcul de certains avantages postérieurs à l'emploi à la suite de la position de l'IFRS IC de mai 2021 (voir note 2.1)	(143)	(120)
Engagements en début de période retraités	1 267	920
Coût des services rendus	63	77
Coût de désactualisation	15	12
Prestations payées	(57)	(61)
Contribution des salariés	3	1
Pertes (gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses ^(a)	(73)	70
Pertes (gains) actuariels liés à des effets d'expérience	0	(5)
Écarts de conversion	17	(14)
Variation de périmètre	0	296
Autres	11	(30)
ENGAGEMENT EN FIN DE PÉRIODE	1 248	1 267
Actifs de couverture en début de période	235	220
Rendement attendu des actifs	4	4
Contribution de l'employeur	28	19
Contribution des salariés	4	2
Prestations payées	(25)	(13)
Écarts actuariels	9	13
Écarts de conversion	18	(11)
ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE	273	235
Engagement	1 248	1 267
Actifs de couverture ^(b)	(273)	(235)
PROVISION	975	1 033
dont provision non courante	945	1 003
dont provision courante	31	29

(a) Les écarts actuariels enregistrés en 2021 et 2020 correspondent pour l'essentiel à des changements d'hypothèses financières.

(b) Les actifs de couverture correspondent essentiellement aux régimes anglais. Ils présentent un léger surplus par rapport aux engagements concernés.

Variation des écarts actuariels (comptabilisée en « Autres éléments du résultat global »)

(en millions d'euros)	2021	2020
Pertes (gains) actuariels en début de période	175	122
Écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses	(73)	70
Écarts actuariels liés à des effets d'expérience	0	(5)
Écarts actuariels sur les actifs de couverture	(9)	(13)
Pertes (GAINS) ACTUARIELS EN FIN DE PÉRIODE	93	175

Composition des actifs de couverture

Types d'actifs	2021	2020
Actions	11%	10%
Titres de dette	43%	41%
Fonds LDI (Liability-Driven Investment)	20%	28%
Contrats d'assurances	9%	11%
Autres	17%	11%

Sensibilité au taux d'actualisation

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 81 millions d'euros de l'engagement net relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du Groupe.

30.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2021	2020
Coût des services rendus	63	77
Coût de désactualisation	15	12
Rendement attendu des actifs	(4)	(4)
CHARGE (PRODUIT) DE LA PÉRIODE	75	85

30.6 Sorties de trésorerie attendues

Le tableau ci-dessous présente une estimation des prestations à verser dans les cinq prochaines années au titre des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies:

(en millions d'euros)	Sorties de trésorerie
2021	67
2022	59
2023	55
2024	51
2025	54

Au 31 décembre 2021, la durée moyenne des engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel est d'environ 20 ans.

NOTE 31 PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

- 31.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat
- 31.2 Instruments dérivés de couverture
- 31.3 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés
- 31.4 Dettes envers la clientèle
- 31.5 Dettes représentées par un titre
- 31.6 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
- 31.7 Autres passifs financiers et comptes de régularisation
- 31.8 Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance et comptabilité reflet
- 31.9 Dettes subordonnées

31.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes représentées par un titre	2 047	1 614
De taux	733	737
De change	828	829
De crédit	13	14
D'instruments sur actions et indices	627	77
Autres	4	8
Instruments dérivés	2 205	1 664
TOTAL	4 253	3 279

31.2 Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Instruments de taux d'intérêts	282	684
Instruments de devises	50	79
TOTAL	333	763

31.3 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	1 057	1 005
Comptes et emprunts au jour le jour	0	173
Autres sommes dues	8	3
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 065	1 181
Comptes et emprunts	8 752	9 289
Titres et valeurs donnés en pension livrée	20 576	23 062
Dettes envers les établissements de crédit à terme	29 328	32 351
TOTAL	30 393	33 533

31.4 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Livret A	65 254	64 602
PEL et CEL	30 624	31 321
Autres comptes à régime spécial	25 087	23 556
Comptes d'épargne à régime spécial	120 965	119 480
Comptes ordinaires créditeurs à vue	84 981	81 372
Comptes et emprunts au jour le jour	3 314	2 867
Autres sommes dues à la clientèle	1 040	1 076
Dettes envers la clientèle à vue	89 335	85 315
Comptes et emprunts à terme	753	0
Comptes créditeurs à terme	35	146
Titres et valeurs donnés en pension livrée à terme	23 495	24 853
Dettes envers la clientèle à terme	24 283	24 998
TOTAL	234 582	229 793

31.5 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Certificats de dépôt et billets de trésorerie	7 863	8 267
Emprunts obligataires	13 830	13 372
TOTAL	21 693	21 639

31.6 Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	422	726
TOTAL	422	726

31.7 Autres passifs financiers et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits constatés d'avance	466	502
Autres comptes de régularisation	1 557	1 204
Comptes de régularisation	2 023	1 706
Dettes de titres	95	82
Dépôts de garantie reçus	1 007	955
Emprunts sur location	153	115
Autres dettes et créditeurs divers	2 168	2 504
Créditeurs divers	2 321	2 619
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	6	8
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	13 001	13 324
Passifs divers d'assurance	220	139
Autres passifs d'assurance	13 221	13 463
TOTAL	18 674	18 834

31.8 Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance et comptabilité reflet

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Contrats d'assurance non vie	9 627	9 502
Contrats d'assurance vie	261 941	222 155
dont provisions mathématiques d'assurance vie	248 849	209 860
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	107 284	112 374
dont provisions mathématiques d'assurance vie	97 942	103 133
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	3 713	3 931
Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance	382 564	347 961
Participation différée nette aux bénéfices	31 834	31 870
Provisions Epargne Logement (a)	186	204
TOTAL	414 584	380 035

(a) Voir détail ci-dessous

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet ». Elle représente la quote-part des assurés des filiales d'assurance-vie dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement.

La provision pour risque épargne logement est destinée à couvrir les conséquences défavorables, pour les établissements de crédit habilités à les recevoir, des dépôts d'épargne logement compte tenu des engagements qu'ils impliquent. Cette provision fait l'objet d'une dotation de 18 millions d'euros au 31 décembre 2021 qui s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Encours collecté	Crédits octroyés au titre des PEL/CEL	Provision 2021	Provision 2020	Mouvements nets 2020/2021
Ancienneté					
Plus de 10 ans	11 065		125	109	16
De 4 à 10 ans	14 234		4	65	(61)
Moins de 4 ans	994		2	6	(4)
Total PEL	26 293	8	131	180	(49)
Total CEL	4 331	43	55	24	31
TOTAL	30 624	51	186	204	(18)

31.9 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées	10 110	10 187

Les dettes subordonnées sont détaillées dans le tableau ci-après.

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux servi	Montant de l'émission en devises	Devises	31/12/2021 (a)	31/12/2020 (a)
Dettes subordonnées remboursables						9 306	10 009
La Banque Postale	23/04/2014	23/04/2026	2,75%	750	EUR		765
La Banque Postale	19/11/2015	19/11/2027	2,75%	750	EUR	750	749
La Banque Postale	09/06/2016	09/06/2028	3,00%	500	EUR	525	543
La Banque Postale	05/10/2016	05/10/2028	2,25%	100	EUR	102	105
La Banque Postale	19/01/2017	09/06/2028	3,00%	150	EUR	158	164
La Banque Postale	26/10/2020	26/01/2031	0,875%	500	EUR	494	497
La Banque Postale	02/02/2021	02/08/2032	0,75%	500	EUR	486	
La Banque Postale	27/04/2021	02/08/2032	0,75%	250	EUR	243	
CNP Assurances	07/04/2011	30/09/2041	6,85% jusqu'en septembre 2021 puis Euribor 12M + 440 bp	700	EUR		748
CNP Assurances	24/06/2003	23/06/2023	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor 3M + 2% à partir du 24/06/2013	200	EUR	204	207
CNP Assurances	11/04/2011	30/09/2041	7,375% jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 bp	300	GBP		355
CNP Assurances	05/06/2014	05/06/2045	4,25% jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe swap 5 ans + 360 bp	500	EUR	561	575
CNP Assurances	10/12/2015	10/06/2047	4,5% jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bp	750	EUR	889	912
CNP Assurances	22/01/2016	22/01/2049	6% sur toute la durée du titre	500	USD	504	472
CNP Assurances	20/10/2016	20/10/2022	1,875% sur toute la durée du titre	1 000	EUR	1 019	1 037
CNP Assurances	05/02/2019	05/02/2029	2,75% sur toute la durée du titre	500	EUR	576	585
CNP Assurances	27/11/2019	27/07/2050	2,00% jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3M + 300 bp	750	EUR	779	782
CNP Assurances	10/12/2019	15/01/2027	0,80% sur toute la durée du titre	250	EUR	254	255
CNP Assurances	30/06/2020	30/09/2051	2,5% jusqu'en septembre 2031 puis Euribor 3M + 100 bps	750	EUR	759	759
CNP Assurances	08/12/2020	08/03/2028	0,38%	500	EUR	502	500
CNP Assurances	12/10/2021	12/10/2053	1,875% jusqu'en octobre 2033 puis Euribor 3M + 270 bps	500	EUR	502	
Dettes subordonnées perpétuelles						803	178
CNP Assurances	15/11/2004		4,93% jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60% à partir du 15/11/2016	90	EUR	88	88
CNP Assurances	15/11/2004		Euribor 3M + 0,70% jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%	93	EUR	90	90
CNP Assurances	07/04/2021		4,875% jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bp	700	USD	625	
TOTAL DETTES SUBORDONNEES						10 109	10 187

(a) Valeur au bilan y compris effet de couverture et coupons courus

NOTE 32 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 018	4 905
Dettes fiscales et sociales	2 279	2 147
Dettes fournisseurs d'immobilisations	489	320
Dettes sur opérations du courrier international	818	856
Avances et acomptes clients	160	181
Autres dettes d'exploitation	375	341
TOTAL	9 139	8 749

NOTE 33 INFORMATION SUR LES RISQUES HORS ACTIVITES BANCAIRES

- 33.1** Risque de crédit et de contrepartie
- 33.2** Risque de liquidité
- 33.3** Risque de taux
- 33.4** Risque de change

L'objectif principal des passifs financiers du Groupe est de financer ses activités opérationnelles, d'assurer la liquidité et de permettre des acquisitions. Le Groupe contracte des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises, qui ont pour objectif de gérer les risques de taux d'intérêt et les risques de change.

Le Groupe détient également des actifs financiers tels que de la trésorerie et des placements à court terme qui sont générés directement par ses activités et dont les risques attachés (contrepartie et liquidité) sont gérés quotidiennement.

Le Groupe La Poste adopte une approche prudente de la gestion des risques reposant sur un système de limites notionnelles et d'alertes encadrant chacun des risques financiers auxquels il est exposé dans le cadre de ses activités financières. Ces limites et alertes sont consignées dans un document, le « Cahier des Limites », régulièrement mis à jour en fonction des évolutions des activités de la direction des opérations financières et de la trésorerie.

Une synthèse des risques financiers est présentée annuellement au Comité d'audit de La Poste. En 2021 elle retrace notamment les évolutions apportées durant l'année au Cahier des Limites et validées par la gouvernance établie par le Groupe.

33.1 Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des titres de placement, des instruments dérivés et des créances des clients.

Titres de placement

La trésorerie de La Poste est placée sous forme de comptes rémunérés, de comptes à terme bancaires, d'OPCVM et de titres de créances négociables (TCN) bénéficiant à l'achat d'une notation à court terme minimale de A2/P2. Les risques de crédit sont encadrés par un système de limites représentant le nominal maximal à ne pas dépasser par OPCVM ou émetteur. Le Groupe exclut de même les typologies d'instruments de placements les plus risquées (produits structurés ou à capital non garantis) et les émetteurs présentant un risque trop important.

Dans le cas où un titre en portefeuille voit l'une de ses notations à court terme passer en dessous de A2/P2, ce titre devra alors être cédé « au mieux » sauf décision dérogoire du Comité Financier du Groupe.

En outre, afin d'encadrer le risque de perte sur le portefeuille de placements actifs (hors OPCVM de trésorerie), une limite de perte maximale a été mise en place. Cette limite représente la perte statistique sur le portefeuille de placements actifs dans un intervalle de 97,5 %. Son calcul repose sur la prise en compte des CDS (Credit Default Swap) de chacun des titres en portefeuille, pondérée de leur maturité résiduelle.

Instruments dérivés

Compte tenu de sa présence sur les marchés de dérivés, La Poste est exposée à un risque de défaillance de ses contreparties de marchés.

L'exposition au titre de ses instruments est appréhendée au travers de la valeur de marché nette des dérivés par contrepartie après prise en compte des garanties reçues ou données au titre de contrats de collatéralisation.

Les engagements vis-à-vis des contreparties de La Poste font l'objet d'accords systématiques de collatéralisation permettant de réduire le risque de défaillance au niveau de la franchise.

Clients et autres débiteurs

Des provisions sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement. Aucun client du Groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10 % du total.

33.2 Risque de liquidité

Le Groupe vise à disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement futur. La gestion de la liquidité a pour objectif de permettre au Groupe d'accéder à des ressources financières en adéquation (en termes de montant et de délai d'obtention) avec les besoins du Groupe.

Le besoin financier est mesuré au travers des prévisions de trésorerie (annuelles, mensuelles ou hebdomadaires suivant l'enjeu), et le risque de liquidité, est traité :

- par la mise en place de lignes de crédit confirmées auprès d'établissements financiers. Le Groupe dispose d'une ligne de crédit syndiquée pour un montant de 1 milliard d'euros à 5 ans valable jusqu'en mars 2025 (renouvelable deux fois un an), par exercice de l'option à la main du Groupe pour laquelle elle a reçu un engagement des onze banques constituant le pool bancaire (voir note 38.3.2) ;

- par la détention permanente en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements à moins d'un an pris individuellement et d'une durée moyenne n'excédant pas 90 jours d'un montant minimum appelé « Trésorerie de sécurité », dont le seuil de 1,2 milliard d'euros est défini par le Comité Financier du Groupe et dont le respect est suivi par ce même Comité ;
- par des émissions de titres de créances négociables à court terme (Negociable European Commercial Paper et Euro Commercial Paper) afin de pallier les variations de trésorerie et de dettes obligataires (sénior, hybride ou green) pour assurer les besoins long terme du Groupe.
- Par le suivi prospectif d'indicateurs liés aux marchés de capitaux court terme et long terme afin d'anticiper des situations de crise de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels concernant les passifs financiers non dérivés, ainsi que les flux contractuels relatifs aux instruments dérivés liés à la gestion de la dette, qu'ils soient présentés au passif ou à l'actif. Ces flux ne sont pas actualisés, et leur somme peut donc différer du montant comptabilisé au bilan.

Ces passifs ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les termes.

31/12/2021		Flux 2022		Flux 2023		Flux 2024 - 2026		Flux 2027 et au-delà	
(en millions d'euros)	Montant au bilan	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal
Emprunts obligataires	8 991	126	0	126	1 000	184	2 475	248	5 500
Emprunts au coût amorti	8 369	101		101	420	184	2 475	248	5 500
Emprunts en juste valeur	622	25		25	580				
Dette subordonnée	440	23		23		70		398	441
Autres dettes financières	4 364	63	1 163	54	625	115	1 412	157	1 163
Passifs de location	3 760	63	712	54	591	115	1 311	157	1 146
Bons La Poste	52		52						0
Billets de trésorerie	300		300						0
Concours bancaires courants	26		26						0
Dépôts et cautionnements reçus	78		34		10		29		6
Autres dettes au coût amorti	147		39		24		73		11
Instruments dérivés	(22)	(34)	0	(34)	26	1	0	1	(0)
Dérivés au passif	36	(7)		(8)	29	2		1	(0)
Dérivés à l'actif	(58)	(27)		(26)	(3)	(1)		(0)	
TOTAL	13 773	179	1 163	170	1 650	371	3 887	803	7 104

33.3 Risque de taux

Le risque de taux pour le Groupe est lié à l'évolution des taux de marchés (principalement l'ester et l'euroibor 3 mois) induisant une augmentation des charges financières des dettes, une baisse des produits financiers des placements ou une perte d'opportunité.

Afin de gérer au mieux ce risque de taux, le Groupe a mis en place :

- une stratégie de gestion active de son endettement obligataire reposant sur le recours aux instruments dérivés afin de profiter des opportunités de marché et réduire le coût de ses emprunts obligataires ;
- une stratégie de gestion active de ses placements reposant sur la mise en place de dérivés afin d'en garantir les rendements et d'ajuster l'exposition du Groupe aux fluctuations des taux ;
- un suivi prospectif sur 12 mois glissants de sa position nette des dettes et placements indexés aux taux de marchés, et de la fluctuation du résultat financier en découlant en cas d'évolution

défavorable des taux de marchés (avec une limite en cas d'impact estimé supérieur à 2% du RNPG – résultat net part du Groupe - des trois derniers exercices). Ce suivi permet notamment d'ajuster si besoin les stratégies de gestion active des dettes et placements et de limiter l'impact d'une forte variation des taux, à la hausse comme à la baisse.

Analyse de sensibilité

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base n'induirait pas de hausse des frais financiers annuels du Groupe, après prise en compte des instruments dérivés de gestion de la dette (idem en 2020).

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base générerait un gain en résultat de 4,7 millions d'euros (contre 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2020), lié à la variation de la juste valeur de la dette comptabilisée en juste valeur par résultat et des swaps de gestion de la dette.

33.4 Risque de change

Le Groupe au travers de ses branches Services-Courrier-Colis et GeoPost exerce des activités internationales, à partir de la France ou des filiales étrangères.

Afin d'accompagner son internationalisation croissante et le risque de change qui en résulte, le Groupe s'est doté d'une politique de gestion du risque de change. Cette politique cible en priorité :

- les flux d'acquisitions de titres réalisés en devises
- les dettes financières et les prêts libellés en devises
- les actifs nets en devises détenus et consolidés par le Groupe

Cette politique définit la gouvernance, les conditions de couverture, et les seuils de matérialités pour ces différentes natures d'expositions.

À date et conformément aux seuils et conditions établis, le Groupe a recours à des instruments dérivés de change qualifiés de couverture en IFRS et adossés :

- à sa dette subordonnée en dollars US (500 millions de dollars), couverte à 100% à l'aide d'un swap de devises euro dollars ;
- à ses titres de participation en dollar US, couverts en partie par des swaps de devises euro dollars (34 millions de dollars) et à ses titres de participation en dollar singapouriens couverts en partie par des ventes à terme de dollar singapouriens contre euro (502 millions de dollars singapouriens).
- aux expositions commerciales matérielles en devises chez ses filiales (notamment Asendia, Armadillo GmbH et DPD UK).

D'autres instruments financiers dérivés de change, non qualifiés en IFRS, sont utilisés à des fins de couverture économique.

La majeure partie des activités opérationnelles donne lieu à des produits et à des charges libellées dans la devise fonctionnelle et comptable des filiales. Le risque de change résiduel lié à l'exploitation ne porte actuellement que sur des montants très modestes au regard de la taille du Groupe.

Au 31 décembre 2021, l'effet comptable de change sur le chiffre d'affaires s'est élevé à -29 millions d'euros provenant pour l'essentiel du real brésilien (-71 millions d'euros), du zloty (-19 millions d'euros), du rouble (-13 millions d'euros), du dollar de Honk-Kong (-13 millions d'euros) et de la livre sterling (+91 millions d'euros). L'incidence comptable des variations de change sur le résultat d'exploitation 2021 n'est pas significative.

NOTE 34 INFORMATION SUR LES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

- 34.1 Les facteurs structurels de risques
- 34.2 Risques de crédit
- 34.3 Risque de marché et comptabilité de couverture
- 34.4 Risque de liquidité
- 34.5 Risque de taux

34.1 Les facteurs structurels de risques

La Banque Postale dispose d'une Taxonomie des risques, représentant le référentiel des facteurs de risques auxquels elle est exposée. Ce référentiel a pour vocation d'instaurer un langage de risque commun aux entités du groupe La Banque Postale (secteur bancaire, assurantiel et de gestion des actifs).

La cartographie des risques qui cote l'ensemble de ces risques permet de répondre aux exigences réglementaires et d'informer les différents exercices transverses de gestion des risques comme par exemple l'ICAAP, ou les *Stress tests*.

Cette cartographie des risques reprend et qualifie l'ensemble des risques auxquels la Banque Postale est exposé. Elle a fait l'objet d'une mise à jour suite au rapprochement avec CNP Assurances, afin de permettre notamment d'assurer la correcte couverture des risques assurances.

Les principales évolutions consistent en :

- une meilleure définition et granularité des risques stratégiques et *business* ;
- une rationalisation des risques financiers (risques de marché, ALM, risque de liquidité) suite aux travaux de convergence avec CNP Assurances ;
- l'intégration d'une nouvelle famille de risques sur la thématique ESG.

34.2 Risque de crédit

34.2.1 Impacts de la crise de la covid 19 sur l'évaluation du risque de crédit

Les principaux impacts de la crise sanitaire sur le risque de crédit sont présentés en note 1.6.

La Direction des Risques Groupe (DRG) de LBP a réalisé tout au long de l'année 2021 un grand nombre de travaux avec pour objectif de disposer d'un niveau de coût du risque reflétant la réalité des risques de son portefeuille de crédit aux Particuliers et aux Personnes Morales à brève ou moyenne échéance, au-delà des pertes d'ores et déjà enregistrées sur certains de ses financements.

A l'issue de ces travaux, il convient de mentionner que La Banque Postale considère que le dispositif général de surveillance du risque et de provisionnement associé permet d'appréhender de manière fine et adaptée le niveau de risque du portefeuille crédit, tout en répondant aux attentes du Superviseur européen.

Ainsi, l'ensemble des principes détaillés en section 4.2 sont toujours appliqués par La Banque Postale dans le contexte incertain de la crise. En d'autres termes, la

classification et le provisionnement des expositions de la banque continue à reposer sur :

- Des mécanismes automatiques d'identification des Dégradations Significatives de Risques éventuelles et de classification ou de proposition de classification dans les « buckets » de la norme IFRS9 ;
- Des mesures de contrôle et de validation faisant intervenir les équipes de la Direction des Risques Groupe, et d'éventuelles décisions d'ajustements individuels ou collectifs, prises dans le cadre du dispositif de surveillance des expositions (processus Watch List, mesures sectorielles etc.).

En conséquence, il est possible de présenter les impacts de la pandémie COVID-19 (et ses conséquences macro-économiques) sur l'évaluation du risque de crédit pour La Banque Postale selon deux grandes catégories :

- Des impacts généraux pour l'ensemble du portefeuille, Personnes Physiques comme Personnes Morales, liés à la re-calibration de l'ensemble des modèles et scénarios sous-jacents au calcul des provisions statistiques de la banque ;
- Des impacts spécifiques à certains segments de clientèle, liés à des mesures de gestion prises par la Direction des Risques Groupe, après réalisation d'une revue analytique de l'ensemble de son portefeuille.

Mesures générales d'ajustement des provisions statistiques de la banque

En premier lieu, l'ensemble des modèles de « Probabilité de Défaut » utilisés dans les calculs de provisions IFRS9, ont fait l'objet d'une revue pour intégrer les effets connus de la crise. Les informations de comportements et/ou d'évolutions de profils de risque (migration de ratings) les plus récentes ont été intégrées afin d'obtenir des paramètres pertinents à un an et à maturité (et évitant des niveaux de provisions incohérents - notamment sur les « Low Default Portfolio »- et leurs effets induits de pro-cyclicité).

Par ailleurs, les scénarios macroéconomiques utilisés pour le provisionnement ont également fait l'objet d'une importante révision, adaptée à la situation propre de LBP pour intégrer les effets de la crise dans le calcul des Expected Credit Losses dites « Forward Looking » : la projection des variables utilisées dans chacun de ces scénarios a fait l'objet d'une ré-estimation pour intégrer systématiquement les effets connus de la crise COVID. En outre, les pondérations associées à chacun de ces scénarios ont également été revues pour refléter une évolution macro-économique possible.

Ces éléments sont présentés en détail ci-après.

34.2.2. Cadre général

La Direction des risques Groupe gère le risque de crédit à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaires au sens du règlement UE n°575/2013 du Parlement Européen et du conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (ou CRR).

Le Directoire fixe les fondamentaux communs (orientations stratégiques, valeurs, appétence au risque, gouvernance) validés par le conseil de surveillance à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action et la maîtrise des risques associés sous la supervision de la Direction des Risques Groupe (DRG).

A noter qu'à ce stade des réflexions ont démarré au sein de La Banque Postale pour quantifier son exposition au risque climatique (tant sur le volet risque physique que risque de transition). Une prise en compte des risques environnementaux dans l'évaluation du risque de crédit sera réalisée à l'issue de ces travaux, s'il est observé que ceux-ci ont un impact sensible sur les horizons de projection en vigueur dans le cadre du provisionnement.

34.2.3. Dégradation significative du risque de crédit

Les principes

La Banque Postale définit sept principes d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit conformes aux Normes IFRS et aux lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) définissant les modalités de passage de *bucket* 1 à *bucket* 2.

Principe 1 – Suivi relatif du risque de crédit : La norme IFRS 9 indique que l'évaluation de la qualité de crédit se fait depuis l'origine au niveau de l'engagement. Cette évaluation de la qualité de crédit depuis la comptabilisation d'origine doit être réalisée à chaque arrêté afin de déterminer l'affectation de l'actif concerné.

La Banque Postale considère qu'un instrument financier est classé en sensible dès lors que sa qualité de crédit s'est dégradée de façon significative par rapport à l'origine de sa comptabilisation (comparaison de la qualité de crédit de l'actif par rapport à sa situation en date d'entrée au bilan ou date d'engagement pour les instruments hors bilan).

Principe 2 – Indicateur de notation pour suivre la qualité de crédit : Le Groupe suit le risque de crédit de chaque contrat à partir d'un système de notation de la qualité de crédit de la contrepartie. Par conséquent, la note d'un contrat à un instant donné est déterminée sur la base de la note de la contrepartie à cet instant. À un instant donné, tous les contrats d'un même tiers ont la même notation.

Afin d'évaluer toute dégradation du risque de crédit, La Banque Postale dispose d'un système de notation issu :

- des modèles de notations internes utilisés pour la gestion et la surveillance des risques ou,
- des notations externes utilisées dans la gestion courante des risques, auxquelles sont d'ailleurs associées des règles de priorisation.

Les systèmes de suivi de gestion des risques de La Banque Postale collectent l'information de la note à l'origine de l'engagement et la conservent dans une base de données centrale dédiée afin d'identifier la dégradation significative du risque de crédit ainsi que la dernière note connue afin de respecter le 1^{er} principe.

Pour les portefeuilles disposant d'une notation interne et/ou externe, l'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est basée sur la note et est éventuellement complétée d'analyses quantitatives et/ou qualitatives par le métier concerné.

Lorsque La Banque Postale, pour un client donné et ses engagements associés, ne dispose pas de notation interne ou externe, d'autres éléments d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit depuis l'origine sont utilisés (cf. principe 6)

Principe 3 – Suivi de la qualité de crédit avec l'ajout de *backstop* : En complément du principe 1, La Banque Postale ajoute un critère de seuil absolu. L'approche définie par Le Groupe est une approche combinée d'un seuil relatif puis d'un seuil absolu.

Le seuil absolu du Groupe La Banque Postale s'appuie sur deux indicateurs :

- Indicateur de notation : le niveau absolu de qualité de crédit au-delà duquel les actifs sont considérés comme très dégradés est fixé par segment de clientèle et/ou type d'actif ;
- Indicateur d'impayé : un arriéré de paiement de plus de 30 jours. Selon IFRS 9 un arriéré de paiement de plus de 30 jours est considéré comme une dégradation significative du risque de crédit puisqu'un impayé de 30 jours est un indicateur de baisse de la qualité de crédit.

Principe 4 – Utilisation d'un indicateur à horizon 12 mois sur la clientèle de détail : L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit implique d'apprécier à chaque clôture le risque de défaut se produisant sur la durée de vie restante de l'actif. Au lieu d'évaluer l'évolution du risque de défaut sur la durée de vie, la norme IFRS 9 permet d'utiliser l'indicateur de l'occurrence d'un défaut à horizon 12 mois si cette appréciation est une estimation raisonnable de celle à maturité.

Principe 5 – La notion de risque de crédit faible (*low credit risk*) : La norme IFRS 9 permet l'utilisation de la notion de risque de crédit faible à la date de clôture. Un instrument financier est considéré comme un risque faible lorsque son risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale. La notion de « *Low Credit Risk* » peut être équivalente à une définition universelle tel que le grade « *investment grade* » qui correspondrait un échelon de crédit selon le règlement « CRR » inférieur ou égal à 3. Cette exemption s'applique uniquement aux titres de dettes conformément aux lignes directrices de l'ABE.

La Banque Postale n'a pas recours à l'exemption de *Low Credit Risk* pour ses opérations de crédit. Toutefois cette exception est utilisée pour les titres de dettes, lors de la validation du bucket conformément au principe 6.

Principe 6 – Prise en compte des informations qualitatives : sur le portefeuille hors clientèle de détail, la présomption du passage en *bucket 2* nécessite une analyse qualitative spécifique en comité *Watch List* pour confirmer ou infirmer la dégradation significative selon l'indicateur de notation.

Sur la clientèle personnes morales, les éléments additionnels d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit, utilisés pour des clients notés et non notés, sont par ailleurs multiples.

La Banque Postale dispose ainsi en premier lieu, pour sa clientèle du réseau Entreprises, d'un dispositif de génération d'alertes industriel analysant quotidiennement le portefeuille, et induisant une prise en charges par les équipes front et risque concernées. Par ailleurs, ce dispositif de surveillance et d'instruction des alertes, dont la conclusion peut être une inscription en Monitoring List ou Watch List, voire un transfert en gestion par des équipes dédiées (Recouvrement / Affaires Spéciales) est complété par la prise en compte de toute information portée à la connaissance de la banque, via des éléments publics ou issus d'échanges avec ses clients, ou encore par les résultats du processus de revue annuelle des engagements. Tous ces éléments permettent à La Banque Postale de disposer d'un dispositif de surveillance robuste, ne différant pas les dégradations significatives de risque, que les clients soient notés ou non.

Un actif restructuré pour cause de difficultés financières de la contrepartie reste 12 mois en défaut, puis si aucun incident n'est constaté il repasse en *bucket 2* pour une période de 24 mois conformément à la réglementation prudentielle.

Principe 7 – Passage en *bucket 2* avant le défaut : conformément à IFRS 9, La Banque Postale doit identifier autant que possible les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit avant qu'ils ne soient en défaut. A titre exceptionnel, certains engagements peuvent être exemptés de passage en *bucket 2* avant leur entrée en défaut.

Le processus d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit

Les procédures opérationnelles mises en place permettent de suivre et/ou de détecter les événements révélateurs d'une éventuelle dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Les critères de classification en *bucket 2* d'un engagement sont décrits par classe d'expositions:

- Clientèle de détail – particuliers
- Clientèle de détail – professionnels
- Administrations Centrales & Banques Centrales
- Établissements de crédit
- Entreprises
- Entités du Secteur Public.

Les critères ne constituent pas une liste exhaustive et la pertinence des informations doit être évaluée selon le segment de la clientèle observé (sauf pour la clientèle de détail). D'autres événements de dégradation de la qualité de crédit ou des faits générateurs de risques peuvent être pris en compte à la suite d'analyse effectuée par la cellule risque concernée.

Ces événements sont à l'appréciation des métiers de la direction des risques du groupe ayant une bonne connaissance des contreparties qu'ils suivent ou du groupe de clients liés.

Les entités opérationnelles sont responsables des expositions qu'elles ont générées et doivent détecter sans délai, les événements laissant craindre une dégradation de la qualité de crédit de leurs clients.

Il est à noter que tous les actifs qui ne sont pas en *bucket 3* ou en *bucket 2* sont classés en *bucket 1*. Il s'agit des actifs sans dégradation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale.

Enfin, La Banque Postale précise qu'un actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit peut sortir du *bucket 2* et revenir en *bucket 1* lorsque tous les critères de dégradation significative du risque de crédit ne sont plus observés, avec le cas échéant une régularisation des incidents d'arriéré de paiement. Selon les cas, une période d'observation pourrait être mise en place lorsque le débiteur est considéré comme fragile afin d'éviter les récidives. A titre d'illustration, dans le cadre de la gestion de la crise COVID, la sortie du *bucket 2* des clients personnes physiques ayant demandé la mise en place d'un moratoire a été assortie d'une période d'observation de 3 mois.

Dans le cas d'actif restructuré, la sortie du statut de « défaut » est surveillée pendant une période probatoire définie selon des exigences réglementaires.

34.2.4. Provisionnement – approche méthodologique de la perte de crédit attendue

La notion de perte de crédit attendue

La méthodologie de calcul de la perte de crédit attendue (*Expected Credit Losses* ou ECL) doit refléter une mesure des montants possibles de pertes probabilisés tenant compte de la valeur temporelle de l'argent et de toutes les informations raisonnablement disponibles. Cette méthodologie a été décrite à la Note 3.13.7 (Méthodologie de provisionnement du *bucket 1* et du *bucket 2*).

Perte de crédit attendue à 12 mois (ECL_{12mois})

A chaque clôture, lorsque le risque lié à un engagement n'a pas augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, La Banque Postale évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cette exposition au montant des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir.

L'ECL_{12mois} représente la part des pertes de crédit attendues d'un instrument financier à la suite d'un événement de défaut pouvant survenir dans les 12 prochains mois après la date de clôture.

Cette formule s'applique à l'ensemble des engagements classés en *bucket 1*.

Perte de crédit attendue à maturité (ECL_{lifetime})

A chaque clôture, lorsque le risque lié à un engagement a augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, La Banque Postale évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cet engagement au montant des pertes de crédit attendues à sa maturité.

Cette formule s'applique à l'ensemble des engagements classés en bucket 2 et 3.

Définition des paramètres de calcul de la perte de crédit attendue

La Banque Postale calcule l'ECL en utilisant trois principales composantes : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition au défaut.

La maturité se réfère à la date de paiement finale d'un engagement de prêts ou d'un instrument financier à laquelle le montant prêté et les intérêts doivent être payés ou bien lorsque le montant ou la date d'autorisation prend fin.

Elle correspond à la période contractuelle maximale y compris les options de prorogation, à l'exception des produits de type revolving, cartes de crédit renouvelables et découverts pour lesquels une maturité comportementale doit être utilisée.

Pour les contrats sans maturité contractuelle, la maturité maximale retenue est de 12 mois. La Banque Postale dénonçant, en cas d'insolvabilité du débiteur, l'autorisation de découvert sous une durée inférieure à 12 mois conformément à la loi bancaire française.

Les crédits renouvelables sont des instruments financiers sur lesquels il n'existe pas d'échéance fixe, pas de plan d'amortissement ou de délai de résiliation contractuel. La maturité retenue pour ces instruments est fonction de la durée de vie estimée par La Banque Postale, qui peut être supérieure à la durée de l'engagement contractuel. La maturité retenue au niveau Groupe est la maturité comportementale.

La probabilité de défaut (PD) : IFRS 9 introduit la notion de perte de crédit attendue et indirectement la notion de probabilité de défaut ajustée à la situation à la date d'arrêt (PDPit). Ce paramètre ne correspond pas la moyenne sur le cycle (PDTTc) du cadre prudentiel en vigueur pour l'approche interne. Cette variable permet d'estimer la probabilité qu'un engagement tombe en défaut sur un horizon donné. Les estimations de la probabilité de défaut sont dites « *Point in Time* » (PiT), fondées sur l'évaluation future et actuelle. Ce paramètre est lié au client et au produit.

La probabilité de défaut « *Point in Time* » est utilisée pour tous les portefeuilles de La Banque Postale, qu'ils disposent ou non d'une notation interne.

La perte en cas de défaut (LGD) : La perte en cas de défaut (*Loss Given Default*) correspond au rapport entre les flux de trésorerie contractuels et attendus prenant en compte les effets d'actualisation et autres frais engagés à la date du défaut de l'instrument. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition au défaut.

Ce paramètre en IFRS 9 diffère de la notion bâloise. Prudentiellement, la perte en cas de défaut est retraitée de marge de prudence, de l'effet *downturn* et d'autres frais. IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte des données historiques utilisées pour le calcul des paramètres de LGD. Ce paramètre doit prendre en compte la notion de *forward looking* et l'écoulement du temps.

Le Groupe a retenu d'utiliser les LGD modélisées ajustées au sens de la norme IFRS 9 pour les

portefeuilles disposant d'un modèle de perte en cas de défaut selon la nature du produit et la garantie et de déterminer une LGD à dire d'expert pour les autres portefeuilles selon le segment, le produit et la nature de la garantie qui sera revue à minima annuellement.

Exposition au défaut (EAD) : L'exposition correspond à l'assiette de calcul du montant de la perte de crédit attendue. Elle repose sur la valeur exposée au risque de crédit tout en prenant en compte l'écoulement en fonction du type d'amortissement et des remboursements anticipés attendus (*cash flow projetés*). Ce paramètre est calculé sur les montants en début de période.

L'assiette de provisionnement correspond à l'encours au bilan et à l'encours en hors bilan (part non utilisée) converti en équivalent crédit (FCEC ou facteur de conversion en équivalent crédit).

Pour prendre en compte les remboursements anticipés et l'écoulement du temps, la banque applique un taux de remboursement anticipé sur l'assiette de calcul du provisionnement par portefeuille. Ce taux est revu périodiquement par l'équipe ALM du groupe La Banque Postale en fonction de l'évolution conjoncturelle des remboursements anticipés observés.

Forward Looking

Conformément à la norme IFRS9, les pertes de crédit attendues prennent en compte les effets de la conjoncture économique future : le « *Forward Looking* » repose sur une approche modélisée et une approche à jugement d'expert. La Banque Postale retient trois scénarios (un scénario central, et deux scénarios alternatifs de taux haut et de taux bas) définis par le Département des Etudes Economiques de la Caisse des Dépôts et Consignations et celui de La Banque Postale. L'horizon des prévisions de la conjoncture économique retenu est de 5 ans :

- Les scénarios retenus sont des scénarios économiques globaux et cohérents : ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble de La Banque Postale avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de produits ou de clientèle, reflétant ainsi la diversification du portefeuille. (A titre d'illustration, il n'est pas possible, dans un scénario donné, de disposer d'une projection de taux d'intérêt différent pour mesurer les probabilités de défaut life time de la clientèle de détail, et celles de la clientèle souveraine) ;
- Les scénarios proposés ne sont pas nécessairement des scénarios adverses sur le strict volet du risque de crédit : il n'est pas cherché à travers les scénarios IFRS9 à quantifier des risques de pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible au regard de la situation macro-économique en vigueur à date d'estimation, mais plutôt recherché des scénarios plausibles d'une manière générale, dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart type de la probabilité d'occurrence du scénario central ;

- Les scénarios retenus sont généralement des scénarios utilisés dans d'autres processus régaliens de l'établissement (plan stratégique, budget, exercices de stress tests de l'ICAAP, reportings réglementaires).

Ces scénarios sont documentés, et comportent des projections pour l'ensemble des variables macroéconomiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des PD et LGD à maturité. La probabilité d'occurrence de chaque scénario fait l'objet d'une documentation par les économistes de La Banque Postale.

Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de modèles. L'ensemble des modèles utilisés dans le dispositif IFRS 9 fait l'objet d'une revue indépendante par l'équipe Validation des Modèles et est validé en Comité de Validation des Modèles avant utilisation.

Au titre de 2021, les scénarios intégrés par La Banque Postale dans ses traitements de calcul des provisions en norme IFRS9 sont les suivants :

Scénario central :

Après une récession sévère en France en 2020 due au choc Covid-19, sous les hypothèses d'absence de nouvelle période de confinement strict du type printemps 2020, la reprise de l'activité post-confinement associée aux effets de la campagne de vaccination et aux divers plans de soutien monétaires et budgétaires annoncés à date se traduirait par un sensible rebond du PIB en 2021. Toutefois, les stigmates de la crise pèseraient pendant la reprise, de sorte que le PIB ne retrouverait son niveau pré-crise de 2019 que courant 2023. Au-delà de la volatilité infra annuelle due aux effets de base, le contexte serait globalement peu inflationniste, vu l'ampleur du gap de production et les marchés du travail très détendus, loin de tensions risquant de générer des hausses de salaires et coûts, engendrant une politique monétaire durablement expansionniste.

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations et ses projections sont détaillées ci-dessous :

Scénario au 31 décembre 2021						
Variables	TO	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	4,0	3,5	1,8	1,5	1,3	1,2
Taux de chômage (taux moyen annuel)	9,8	9,6	9,4	9,2	9,1	9,0
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	0,0	0,0	0,2	0,4	0,6	0,8
CAC40 (taux de croissance annuel)	7,7	2,5	2,5	2,5	2,5	
Prix de l'immobilier (taux de croissance annuel)	3,7	0,6	0,7	0,9	1,2	1,5

Scénario précédent						
Variables	TO	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	-10,0	7,0	1,5	1,3	1,2	1,2
Taux de chômage (taux moyen annuel)	10,2	10,5	10,1	9,6	9,3	9,0
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	0,0	0,1	0,3	0,5	0,7	0,8
CAC40 (taux de croissance annuel)	-22,3	9,6	3,2	3,2	3,2	3,2
Prix de l'immobilier (taux de croissance annuel)	4,3	-5,0	2,0	1,8	1,7	1,7

Scénario de taux bas : ce scénario intègre un choc récessif du PIB (de nature sanitaire, financière ou conjoncturelle), avec baisse des marchés actions et des taux d'intérêt l'année du choc. La croissance potentielle est affaiblie après le choc, limitant le rebond conjoncturel, de sorte que les taux d'intérêt restent structurellement bas.

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations et ses projections sont détaillées ci-dessous :

Scénario au 31 décembre 2021						
Variables	TO	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	4,0	-0,5	0,0	0,6	0,6	0,6
Taux de chômage (taux moyen annuel)	9,8	10,5	10,9	11,1	11,2	11,2
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	0,0	-0,7	-0,7	-0,2	0,0	0,0
CAC40 (taux de croissance annuel)	7,7	-20,3	1,8	1,8	1,8	1,8
Prix de l'immobilier (taux de croissance annuel)	3,7	-2,5	-3,5	-1,5	0,0	0,0

Scénario précédent						
Variables	TO	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	-10,0	-0,5	0,0	0,6	0,6	0,6
Taux de chômage (taux moyen annuel)	10,2	10,9	11,3	11,5	11,6	11,6
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	0,0	-0,9	-0,7	-0,2	0,0	0,0
CAC40 (taux de croissance annuel)	-22,3	-11,3	4,7	4,7	4,7	4,7
Prix de l'immobilier (taux de croissance annuel)	4,3	-5,5	-3,0	-1,5	0,0	0,0

Scénario alternatif de remontée progressive des taux: La crise sanitaire s'apaise rapidement, grâce notamment à des campagnes de vaccination efficaces qui conduisent à une immunité collective au second semestre 2021, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe. Les contraintes de mobilité qui en ont découlé s'effacent donc rapidement. Dès lors, les mesures de soutien à l'économie mises en œuvre ces derniers mois dans de très nombreux pays, aussi bien sur le plan monétaire que budgétaire, jouent pleinement leurs effets. Cela se traduit par un effet de confiance favorable sur les agents économiques (réduction de l'excédent d'épargne accumulé par les ménages pendant la crise, dégel des projets d'investissement des entreprises). Le niveau d'activité d'avant crise est donc rattrapé plus rapidement que dans le scénario central.

Ce scénario est un scénario proposé par les Etudes Economiques de La Banque Postale et ses projections sont détaillées ci-dessous :

Variables	Scénario au 31 décembre 2021					
	TO	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	4,0	4,5	2,5	2,0	1,6	1,2
Taux de chômage (taux moyen annuel)	9,8	9,3	8,8	8,4	8,2	8,1
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	0,0	0,2	0,5	0,9	1,1	1,2
CAC40 (taux de croissance annuel)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Prix de l'immobilier (taux de croissance annuel)	nd	nd	nd	nd	nd	nd

nd : non disponible

Variables	Scénario précédent					
	TO	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	-10,0	9,0	3,5	2,0	1,8	1,4
Taux de chômage (taux moyen annuel)	10,2	9,6	8,3	7,3	6,9	6,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	0,0	0,7	1,3	1,6	1,6	1,6
CAC40 (taux de croissance annuel)	-22,3	nd	nd	nd	nd	nd
Prix de l'immobilier (taux de croissance annuel)	4,3	nd	nd	nd	nd	nd

La probabilité d'occurrence de chacun de ces scénarios est résumée dans le tableau ci-dessous :

Scénarios		
	Scénarios 2021	Scénarios en vigueur en 2022
Central	65%	65%
Baisse des taux	15%	15%
Hausse des taux	20%	20%

La Banque Postale a fait le choix de ne pas retenir les scénarios proposés par la BCE, pour l'ensemble des raisons mentionnées précédemment dans cette section mais également pour tenir compte de la concentration en France de son portefeuille et s'appuyer sur les compétences du Groupe CDC-La Banque Postale.

Analyse de sensibilité des scénarios macro économiques sur les pertes attendues :

Les analyses de sensibilité ont été conduites sur les périmètres relatifs au risque de crédit aux personnes morales et personnes physiques, sur les paramètres des ECL statistiques (soit hors provisions sectorielles et PGE s'agissant de la clientèle Personnes Morales).

Ces analyses montrent que le périmètre des personnes physiques est peu sensible aux scénarios macro-économiques dans la mesure où les variations de pertes de crédit attendues observées en changeant les pondérations des scénarii sont très faibles (moins de 1,5 million d'euros).

En revanche, sur le périmètre des personnes morales, un scénario de hausse des taux pondéré à 100% entrainerait une reprise d'ECL de 64 millions d'euros (36%) et un scénario de baisse des taux pondéré à 100% aurait un impact de dotation d'ECL de 136 millions d'euros (77%) par rapport à la pondération appliquée au 31 décembre 2021. Ces impacts sont essentiellement attribués à la clientèle grandes entreprises.

34.2.5. Mise en œuvre opérationnelle

Les dépréciations sont calculées de manière centralisée pour l'ensemble du Groupe par les équipes de la Direction des risques Groupe.

34.2.6. Exposition au risque de crédit

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors-bilan comptabilisées en résultat net (coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différents stades de dépréciations (« Actifs sains - *Bucket 1* », « Actifs dégradés - *Bucket 2* » et « Actifs dépréciés - *Bucket 3* ») ainsi que la définition des actifs dépréciés dès l'acquisition ou la création sont explicités dans la note 34.2.3 Dégradation significative du risque de crédit – les principes.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

La ligne « Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation » permet d'identifier les impacts sur la valeur comptable brute et sur la correction de valeur pour perte relatifs à la survenance d'une restructuration pour risque sur la période.

Actifs financiers au coût amorti

31/12/2021	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
(en millions d'euros)			
Titres au coût amorti	23 516	(37)	23 480
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	67 846	(6)	67 840
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	124 499	(1 346)	123 152
TOTAL	215 861	(1 390)	214 472

31/12/2020	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
(en millions d'euros)			
Titres au coût amorti	24 049	(30)	24 019
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	114 486	(1)	114 485
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	126 471	(1 216)	125 255
TOTAL	265 006	(1 247)	263 759

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		TOTAL		
(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
Au 1er Janvier 2021	252 507	(173)	10 874	(448)	1 626	(627)	265 005	(1 247)	263 758
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	1 422	(6)	(1 763)	(21)	339	(55)	1	(84)	(83)
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(3 594)	12	3 594	(101)			0	(90)	(90)
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	5 097	(19)	(5 097)	67				48	48
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(264)	2			264	(57)		(55)	(55)
Transferts de ECL maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)			(363)	20	363	(59)		(39)	(39)
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	184				(184)	26		26	26
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)			104	(6)	(104)	35	0	28	28
Total après transfert	253 929	(179)	9 112	(469)	1 965	(682)	265 006	(1 331)	263 675
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(48 278)	(9)	(526)	(63)	(338)	13	(49 142)	(59)	(49 200)
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	65 664	(121)	2 908	(304)	445	(190)	69 018	(615)	68 403
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(114 241)	112	(3 434)	241	(689)	124	(118 364)	477	(117 887)
Passage à perte					(84)	79	(84)	79	(6)
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation					(10)		(10)		(10)
Changements dans le modèle / méthodologie									0
Variations de périmètre	298						298		298
Autres	1	(0)	0			1	1		1
Total	205 652	(189)	8 586	(532)	1 627	(669)	215 864	(1 390)	214 475
Impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts	(3)						(3)		(3)
Au 31 Décembre 2021	205 649	(189)	8 586	(532)	1 627	(669)	215 861	(1 390)	214 472

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		TOTAL		
(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
Au 1er Janvier 2020	208 681	(100)	3 106	(150)	1 374	(580)	213 160	(829)	212 331
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(5 906)	9	5 479	(181)	427	(65)		(237)	(237)
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(6 808)	14	6 808	(232)				(217)	(217)
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	1 217	(6)	(1 217)	43				36	36
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(480)	2			480	(79)		(77)	(77)
Transferts de ECL maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)			(222)	13	222	(53)		(40)	(40)
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	165	(2)			(165)	30		28	28
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)			111	(5)	(111)	37		32	32
Total après transfert	202 775	(91)	8 585	(331)	1 801	(645)	213 160	(1 066)	212 094
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	49 732	(82)	2 289	(117)	(175)	18	51 845	(181)	51 664
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	95 861	(113)	3 598	(177)	436	(172)	99 895	(462)	99 433
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(50 542)	32	(1 319)	60	(466)	83	(52 328)	175	(52 153)
Passage à perte					(133)	106	(133)	106	(27)
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation					(12)		(12)		(12)
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre	4 217		10				4 227		4 227
Autres	196	(1)				1	196		196
Total	252 507	(173)	10 874	(448)	1 626	(627)	265 005	(1 247)	263 758
Impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts									
Au 31 Décembre 2020	252 507	(173)	10 874	(448)	1 626	(627)	265 005	(1 247)	263 758

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31/12/2021	
	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	228 121	(465)
TOTAL	228 121	(465)

(en millions d'euros)	31/12/2020	
	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	230 388	(372)
TOTAL	230 388	(372)

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		TOTAL	
	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes
Au 1er Janvier 2021	229 731	(361)	656	(12)	0	0	230 386	(373)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(140)	1	141	1	0	0	2	2
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(140)	1	141	0			1	1
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)				0			0	0
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)							0	0
Transferts de ECL maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)								0
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)								0
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)								0
Total après transfert	229 591	(360)	797	(11)	0	0	230 389	(371)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(1 849)	(96)	(418)	2	0	0	(2 267)	(93)
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	34 921		122				35 043	0
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(45 743)		(545)				(46 288)	0
Passage à perte								0
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	0							0
Changements dans le modèle / méthodologie	0							0
Variations de périmètre	14 099						14 099	
Autres	(5 127)	(96)	5	2			(5 122)	(93)
Au 31 Décembre 2021	227 742	(456)	379	(9)	0	0	228 121	(465)

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		TOTAL	
(en millions d'euros)	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes
Au 1er Janvier 2020	14 663	(3)	38	(1)			14 700	(4)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(509)	1	501	(9)	0	0	(8)	(8)
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(509)	1	501	(9)			(8)	(8)
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)								
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)								
Transferts de ECL maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)								
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)								
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)								
Total après transfert	14 154	(2)	539	(10)	0	0	14 692	(12)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	215 577	(359)	117	(2)	0	0	215 694	(361)
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	30 505		73				30 578	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(35 483)		(179)				(35 662)	
Passage à perte								
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre	218 213	(37)	186				218 399	(37)
Autres	2 342	(322)	37	(2)			2 379	(324)
Au 31 Décembre 2020	229 731	(361)	656	(12)	0	0	230 386	(373)

Hors Bilan (Engagements de financement et de garantie)

	31/12/2021		
(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Engagements de financement et de garantie	31 389		
Provisions pour engagement de financement et de garantie		(97)	
Total des engagements de financement et de garantie	31 389	(97)	31 292

	31/12/2020		
(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Engagements de financement et de garantie	28 521		
Provisions pour engagement de financement et de garantie		(99)	
Total des engagements de financement et de garantie	28 521	(99)	28 422

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		TOTAL		
(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) – (b)
Au 1er Janvier 2021	27 358	(46)	1 128	(50)	35	(3)	28 521	(99)	28 422
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(56)	1	49	(2)	7	(1)	(0)	(2)	(2)
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(284)	2	284	(7)				(5)	(5)
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	232	(1)	(232)	5			(0)	4	4
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(14)				14	(1)		(1)	(1)
Transferts de ECL maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)			(4)		4			0	0
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	9				(9)			0	0
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)			2		(2)			0	0
Total après transfert	27 302	(45)	1 178	(52)	42	(4)	28 521	(101)	28 420
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	3 147	(7)	(271)	12	(9)	(1)	2 868	4	2 872
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	15 946	(43)	589	(30)	15	(4)	16 550	(77)	16 473
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(12 799)	36	(860)	42	(23)	3	(13 682)	81	(13 602)
Autres	0						0		
Au 31 Décembre 2021	30 448	(52)	907	(40)	33	(5)	31 389	(97)	31 292

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		TOTAL		
(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) - (b)
Au 1er Janvier 2020	28 545	(25)	475	(14)	30	(1)	29 051	(40)	29 011
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(405)	0	395	9	10	(2)	0	11	(11)
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(490)	1	490	(13)				(12)	(12)
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	93	(1)	(93)	4				3	3
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(17)				17	(2)		(2)	(2)
Transferts de ECL maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)			(4)		4				0
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	9				(9)				0
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)			2		(2)				0
Total après transfert	28 140	(25)	870	(23)	40	(3)	29 051	(51)	29 000
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(782)	21	258	(26)	(5)	(1)	(530)	(48)	(578)
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	9 715	(31)	582	(31)	14	(1)	10 311	(63)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(10 497)	10	(324)	5	(19)		(10 841)	15	
Autres									
Au 31 Décembre 2020	27 358	(46)	1 128	(50)	35	(4)	28 521	(99)	28 422

Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres

circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration. La note 3 "Principes et méthodes comptables" présente une définition plus détaillée. Un actif conserve le statut d'actif financier modifié dès la survenance d'une restructuration et jusqu'à sa décomptabilisation.

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est la suivante :

(en millions d'euros)	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
31/12/2021			
Prêts et créances sur la clientèle	107	(10)	97
Titres de dettes			
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS MODIFIES	107	(10)	97

(en millions d'euros)	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
31/12/2020			
Prêts et créances sur la clientèle	135	(12)	123
Titres de dettes			
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS MODIFIES	135	(12)	123

Les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du bucket 2 (actifs dégradés) ou bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en bucket 1 (actifs sains) en cas d'amélioration

ultérieure de la qualité de crédit conduisant à considérer qu'il n'y a plus de dégradation significative de la qualité de crédit. Le montant de la dépréciation est alors ramené à un niveau de pertes attendues à 12 mois.

La valeur comptable brute des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

(en millions d'euros)	31/12/2021
	Transfert en Bucket 1
Prêts et créances sur la clientèle	10
Titres de dettes	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS MODIFIES	10

(en millions d'euros)	31/12/2020
	Transfert en Bucket 1
Prêts et créances sur la clientèle	7
Titres de dettes	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS MODIFIES	7

Exposition maximale au risque de crédit

	31/12/2021		
(en millions d'euros)	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de réhaussement de crédit	Sans garantie
31/12/2021			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	113 659	4 411	109 247
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 946	4 411	1 534
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	5 717		5 717
Actifs financiers mesurés à la juste valeur non SPII	101 996		101 996
Dérivés de couverture	1 022	1 022	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	228 121	22	228 098
Titres de dette	228 121	22	228 098
Actifs financiers au coût amorti	214 472	79 103	135 369
Prêts et avances aux établissements de crédits	67 840	332	67 508
Prêts et avances à la clientèle	123 152	78 770	44 382
Titres de dette	23 480		23 480
Hors Bilan (engagement de financement et de garantie)	31 292	1 334	29 958
Engagements de financement donnés	28 849	1 333	27 516
Engagements de garantie donnés	2 443	0	2 443
TOTAL DES EXPOSITIONS MAXIMALES AU RISQUE DE CREDIT	588 566	85 893	502 673

	31/12/2020		
(en millions d'euros)	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de réhaussement de crédit	Sans garantie
31/12/2020			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	100 362	7 068	93 294
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7 815	7 068	747
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	6 012		6 012
Actifs financiers mesurés à la juste valeur non SPII	86 535		86 535
Dérivés de couverture	1 443	1 443	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	230 388	153	230 234
Titres de dette	230 388	153	230 234
Actifs financiers mesurés au coût amorti	263 757	87 364	176 394
Prêts et avances aux établissements de crédits	114 484	2 804	111 681
Prêts et avances à la clientèle	125 255	84 560	40 695
Titres de dette	24 018		24 018
Hors Bilan (engagement de financement et de garantie)	28 422	1 227	27 195
Engagements de financement donnés	25 796	1 227	24 569
Engagements de garantie donnés	2 626		2 626
TOTAL DES EXPOSITIONS MAXIMALES AU RISQUE DE CREDIT	624 372	97 255	527 117

Concentration du risque de crédit

Concentration du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
Clientèle de détail ^(a)	70 081	4 725	1 049	75 855
Administration	97 291	101	4	97 396
Banques centrales				0
Etablissements de crédit	2 756	50		2 806
Sociétés financières	8 839	293	0	9 132
Sociétés non financières	26 682	3 417	573	30 672
Dépréciations	(189)	(532)	(669)	(1 390)
TOTAL	205 460	8 054	958	214 472

(a) Hors encours de prêts octroyés à des SCI, figurant en Crédits retail au bilan et présentés en Sociétés non financières dans cette décomposition par agent économique.

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
Clientèle de détail ^(a)	65 569	6 597	1 165	73 331
Administration	100 157	42	2	100 201
Banques centrales	41 500	-		41 500
Etablissements de crédit	5 609	50		5 659
Sociétés financières	14 672	158	15	14 845
Sociétés non financières	25 000	4 027	444	29 471
Dépréciations	(173)	(448)	(626)	(1 247)
TOTAL	252 334	10 426	1 000	263 760

(a) Hors encours de prêts octroyés à des SCI, figurant en Crédits retail au bilan et présentés en Sociétés non financières dans cette décomposition par agent économique.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
Clientèle de détail				0
Administration	127 888	21		127 908
Banques centrales	1 785		0	1 785
Etablissements de crédit	47 299	7	0	47 306
Sociétés financières	6 144	51		6 195
Sociétés non financières	44 626	301		44 927
TOTAL	227 742	379		228 121
Dont dépréciations	(456)	(9)		(465)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
Clientèle de détail				0
Administration	128 139	42		128 181
Banques centrales	2 612			2 612
Etablissements de crédit	46 018	45		46 063
Sociétés financières	6 017			6 017
Sociétés non financières	46 946	569		47 515
TOTAL	229 732	656		230 388
Dont dépréciations	(361)	(11)		(372)

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
Clientèle de détail	11 425	352	22	11 799
Administration	5 965	3		5 968
Banques centrales	0			0
Etablissements de crédit	3 047	26		3 073
Sociétés financières	1 244			1 244
Sociétés non financières	8 767	527	11	9 305
Provisions ^(a)	(52)	(40)	(5)	(97)
TOTAL	30 397	867	28	31 292

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
Clientèle de détail	10 433	423	28	10 884
Administration	5 583	4		5 587
Banques centrales				0
Etablissements de crédit	2 794	24		2 818
Sociétés financières	1 694	8		1 702
Sociétés non financières	6 854	670	7	7 531
Provisions ^(a)	(46)	(50)	(3)	(99)
TOTAL	27 312	1 079	32	28 423

(a) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Exposition au risque de crédit - Retail

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2021			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
PD < 1%	60 213	988		61 201
1% < PD < 3%	7 654	641		8 295
3% < PD < 10%	1 799	1 534		3 333
PD > 10%	415	1 562		1 977
Contrat douteux - contentieux			1 049	1 049
TOTAL	70 081	4 725	1 049	75 855

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2020			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
PD < 1%	52 212	3 265		55 477
1% < PD < 3%	10 355	1 090		11 445
3% < PD < 10%	2 574	636		3 210
PD > 10%	428	1 606		2 034
Contrat douteux - contentieux			1 165	1 165
TOTAL	65 569	6 597	1 165	73 331

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
PD < 1%	9 168	89		9 256
1% < PD < 3%	1 707	72		1 779
3% < PD < 10%	368	81		449
PD > 10%	182	110		293
Contrat douteux - contentieux			22	22
TOTAL	11 425	352	22	11 799

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
PD < 1%	7 959	186		8 145
1% < PD < 3%	2 002	76		2 078
3% < PD < 10%	358	41		399
PD > 10%	114	120		234
Contrat douteux - contentieux			28	28
TOTAL	10 433	423	28	10 884

Exposition au risque de crédit – Corporate

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2021			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	1 047	42		1 089
AA	6 749	84		6 833
A	5 444	182	1	5 627
Autres	22 281	3 402	573	26 256
TOTAL	35 521	3 709	574	39 804

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2020			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	1 411	136		1 547
AA	5 152	322	48	5 522
A	12 856	352	15	13 223
Autres	20 253	3 375	396	24 024
TOTAL	39 672	4 185	459	44 316

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2021			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
AAA	1 829			1 829
AA	7 442			7 442
A	18 002	40		18 042
Autres	23 496	312		23 808
TOTAL	50 770	352	0	51 122

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2020			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
AAA	2 464			2 464
AA	9 183			9 183
A	19 554			19 554
Autres	21 763	569		22 332
TOTAL	52 964	569	0	53 533

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
AAA	1 586	29		1 615
AA	70			70
A	1 964	50		2 014
Autres	6 390	448	11	6 849
TOTAL	10 010	527	11	10 549

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
AAA	469	80		549
AA	1 213	89		1 302
A	1 814	56		1 870
Autres	5 052	453	7	5 512
TOTAL	8 548	678	7	9 233

Exposition au risque de crédit - Administration et banques centrales

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2021			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	2 416			2 416
AA	81 196			81 196
A	549	60		609
Autres	13 129	41	4	13 175
TOTAL	97 291	101	4	97 396

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2020			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	2 271			2 271
AA	127 308	4		127 312
A	4 882	4	1	4 887
Autres	7 195	34	1	7 230
TOTAL	141 656	42	2	141 700

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2021			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	4 078			4 078
AA	94 551			94 551
A	5 496			5 496
Autres	25 546	21		25 567
TOTAL	129 672	21	0	129 693

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2020			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	5 159			5 159
AA	102 296			102 296
A	4 161			4 161
Autres	19 135	42		19 177
TOTAL	130 751	42	0	130 793

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	375			375
AA	150			150
A	473			473
Autres	4 969	3		4 971
TOTAL	5 966	3	0	5 969

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	120			120
AA	854	3		857
A	2 123	1		2 124
Autres	2 487			2 487
TOTAL	5 584	4	0	5 588

Exposition au risque de crédit - Établissements de crédit

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2021			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	116			116
AA	472			472
A	992			992
Autres	1 176	50		1 226
TOTAL	2 756	50	0	2 806

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2020			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA				0
AA	954			954
A	1 852			1 852
Autres	2 803	50		2 853
TOTAL	5 609	50	0	5 659

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2021			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	7 491			7 491
AA	7 732			7 732
A	21 967	5		21 972
Autres	10 110	1		10 111
TOTAL	47 299	7	0	47 306

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2020			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	8 723			8 723
AA	10 272			10 272
A	20 677	25		20 702
Autres	6 345	20		6 365
TOTAL	46 017	45	0	46 062

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	229	9		237
AA	737			737
A	272			272
Autres	1 809	17		1 826
TOTAL	3 047	26	0	3 073

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	85	9		94
AA	1 645			1 645
A	844			844
Autres	219	15		234
TOTAL	2 793	24	0	2 817

Concentration du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2021			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	191 172	7 931	1 568	200 671
Autres pays de l'UE	13 639	263	52	13 954
Autres pays d'Europe	556	66	2	623
Autres	282	326	5	613
Dépréciations	(189)	(532)	(669)	(1 390)
TOTAL	205 460	8 054	958	214 472

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2020			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	239 830	10 346	1 513	251 689
Autres pays de l'UE	12 248	288	76	12 612
Autres pays d'Europe	51	36	1	88
Autres	377	204	36	617
Dépréciations	(173)	(448)	(626)	(1 247)
TOTAL	252 333	10 426	1 000	263 759

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2021			
	Juste Valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	113 758	21		113 778
Autres pays de l'UE	72 128	256		72 384
Autres pays d'Europe	8 879	10		8 889
Autres	32 977	92		33 069
TOTAL	227 742	379	0	228 121
Dont dépréciations	(456)	(9)		(465)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2020			
	Juste Valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	121 038	60		121 098
Autres pays de l'UE	67 693	308		68 001
Autres pays d'Europe	8 469	125		8 594
Autres	32 532	163		32 695
TOTAL	229 732	656	0	230 388
Dont dépréciations	(361)	(11)		(372)

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	29 773	749	33	30 556
Autres pays de l'UE	598	154		752
Autres pays d'Europe	63	3		66
Autres	14			14
Provisions ^(a)	(52)	(40)	(5)	(97)
TOTAL	30 397	867	28	31 292

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	26 912	1 120	34	28 066
Autres pays de l'UE	425	8		433
Autres pays d'Europe	8			8
Autres	13	1		14
Provisions ^(a)	(46)	(50)	(3)	(99)
TOTAL	27 312	1 079	31	28 422

(a) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

34.2.7. Complément d'information sur les expositions souveraines

Les recensements des expositions souveraines ont été établis selon le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE), c'est-à-dire en reprenant dans les données les expositions sur les collectivités régionales,

les administrations centrales et organismes bénéficiant d'une garantie de l'État. Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts.

31/12/2021	Total Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Total expositions directes (a)	Prises en pension	Hors bilan	Total expositions directes et indirectes (b)	Exposition en %
(en millions d'euros)							
Allemagne	5 910	287	6 198	114		6 312	2,5%
Autriche	543	5	549			549	0,2%
Belgique	10 173	236	10 408	2 200	(0)	12 608	4,9%
Espagne	14 866	142	15 008	44		15 051	5,9%
France	164 472	3 561	168 034	8 018	942	176 993	69,5%
Irlande	88	15	103			103	0,0%
Italie	14 800	501	15 300	11		15 311	6,0%
Pays Bas	305	4	309			309	0,1%
Pologne	337	25	362			362	0,1%
Portugal	1 873	77	1 949			1 949	0,8%
Roumanie	174	1	175	0	0	175	0,1%
Autres pays d'Europe	214	62	276		0	276	0,1%
Supranational	5 330	739	6 070	2	0	6 072	2,4%
TOTAL EUROPE	219 085	5 656	224 740	10 389	943	236 072	92,6%
Brésil	2 176	15 117	17 293			17 293	6,8%
Canada	750	1	750			750	0,3%
Japon	105	0	105			105	0,0%
Autres pays	547	56	603			603	0,2%
TOTAL RESTE DU MONDE	3 578	15 174	18 752	0	0	18 752	7,4%
TOTAL	222 663	20 829	243 492	10 389	943	254 824	100,0%

(a) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(b) Exposition directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les garanties délivrées à des OPCVM du Groupe.

31/12/2020	Total Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Total expositions directes (a)	Prises en pension	Hors bilan	Total expositions directes et indirectes (b)	Exposition en %
(en millions d'euros)							
Allemagne	4 716	291	5 007	393		5 400	1,8%
Autriche	2 488	6	2 494	133		2 627	0,9%
Belgique	10 448	312	10 760	1 521		12 281	4,2%
Espagne	12 911	124	13 035			13 035	4,5%
France	208 599	3 527	212 126	12 375	1 036	225 537	77,1%
Italie	8 389	783	9 172	154		9 326	3,2%
Pays Bas	341	5	346			346	0,1%
Pologne	355	36	391			391	0,1%
Portugal	1 370	80	1 450			1 450	0,5%
Autres pays d'Europe	208	55	263	9	1	273	0,1%
Supranational	4 814	732	5 546	16		5 562	1,9%
TOTAL EUROPE	254 639	5 951	260 590	14 601	1 037	276 228	94,4%
Brésil	2 918	12 216	15 134			15 134	5,2%
Canada	269		269			269	0,1%
Corée du Sud	64		64	94		158	0,1%
Japon	65	474	539			539	0,2%
Autres pays	153	57	210			210	0,1%
TOTAL RESTE DU MONDE	3 469	12 747	16 216	94	0	16 310	5,6%
TOTAL	258 108	18 698	276 806	14 695	1 037	292 538	100,0%

(a) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(b) Exposition directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les garanties délivrées à des OPCVM du Groupe.

34.3 Risque de marché et comptabilité de couverture

34.3.1. Opérations sur les instruments dérivés : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des valeurs de marchés des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture :

	31/12/2021							
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
	ACTIF				PASSIF			
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	13	658	295	967	21	176	85	282
Swaps de taux d'intérêts	13	658	295	967	21	176	85	282
Options caps floors collars taux				0				0
Instruments de devises	0	0	55	55	0	0	51	51
Opérations fermes de change			55	55			51	51
Instruments de crédit				0				0
Autres instruments				0				0
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture	13	658	351	1 022	21	176	136	333

	31/12/2020							
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
	ACTIF				PASSIF			
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	11	766	665	1 442	11	327	346	684
Swaps de taux d'intérêts	11	766	665	1 442	11	327	346	684
Options caps floors collars taux								0
Instruments de devises	0	0	0	0	7	0	72	79
Opérations fermes de change				0	7		72	79
Instruments de crédit				0				0
Autres instruments				0				0
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture	11	766	665	1 442	18	327	418	763

Instruments dérivés de transaction :

	31/12/2021							
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
	ACTIF				PASSIF			
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	41	558	695	1 293	33	349	408	791
Swaps de taux d'intérêts	9	215	462	686	7	159	314	480
Options Caps-floors-collars	33	343	233	608	26	191	94	311
Instruments de devises	73	32	82	188	32	440	380	853
Opérations fermes de change	73	32	82	188	32	440	380	853
Instruments de crédit		2		2		13		13
Instruments sur actions et indices	142	664	12	818	73	554		627
Autres instruments				0	1	4		4
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction	256	1 257	789	2 302	139	1 360	788	2 288

	31/12/2020							
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
	ACTIF				PASSIF			
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	11	264	606	881	10	233	584	827
Swaps de taux d'intérêts	6	225	545	776	5	203	554	762
Options Caps-floors-collars	5	39	61	105	5	30	30	65
Instruments de devises	11	65	81	157	110	322	449	881
Opérations fermes de change	11	65	81	157	110	322	449	881
Instruments de crédit		5		5		14		14
Instruments sur actions et indices								
Autres instruments	89	302	8	399	14	70		84
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction	111	636	695	1 442	134	639	1 033	1 806

34.3.2. Cadre Général stratégie de gestion des risques

Cadre général

Les risques de marché traduisent l'impact potentiel des variations des marchés financiers sur le résultat ou le bilan de la banque. Ils comprennent le risque de prix, le risque de change et le risque sur produits de base.

La majorité des éléments du bilan génère des produits et des charges d'intérêts dont les montants sont exposés aux variations des taux d'intérêts soit au travers de la mise en place de nouvelles opérations dont le taux n'est pas connu, soit au travers de l'appréciation comparative du taux auquel les opérations existantes auraient pu être mises en place. Dans le premier cas, il s'agit de risque de variation des flux de trésorerie, tandis que dans le second cas, il s'agit de risque de juste valeur.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Groupe La Banque Postale applique les dispositions d'IFRS 9 à ses relations de couverture excepté pour les relations de macro-couverture pour lesquelles il continue d'appliquer les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Réforme des taux d'intérêts de référence

Le Règlement Benchmark UE 2016/1011, également appelé BMR (*Benchmark Regulation*) est la réponse législative européenne pour renforcer le cadre réglementaire applicable aux taux d'intérêt de référence, et en particulier les taux IBORs (*InterBank Offered Rates*). La réforme des taux d'intérêt de référence s'entend, à l'échelle d'un marché, du remplacement d'un taux d'intérêt de référence actuel par un taux de référence alternatif ou du changement de son mode de détermination. Elle touche à la fois des taux de la zone euro (EONIA, EURIBOR) et hors zone Euro (LIBOR).

La date limite pour utiliser les nouveaux taux de référence respectant le BMR est fixée au 1^{er} janvier 2022. Il est toutefois prévu que ce projet reste actif en raison des différentes actions à mener à l'avenir, comme l'adaptation des contrats (amendement) et des systèmes (basculer des calculs vers de nouveaux taux) à la disparition potentielle (LIBOR) ou prévue (EONIA) de certains taux au début de 2022, voire 2023.

Sur 2021, le projet structuré par le Groupe La Banque Postale a notamment abordé :

- La mise à jour des contrats pour leur mise en conformité avec les exigences de BMR et avec les nouvelles pratiques de place ;
- La remédiation des contrats existants pour inclusion ou amélioration des clauses de repli (dites *Fallback*) en cas de disparition d'un taux de référence à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- L'adaptation des systèmes pour prendre en charge un nouveau taux de référence comme l'€STR, le SOFR ou le SONIA.

Conséquence de la réforme, les flux de trésorerie contractuels des instruments financiers indexés sur un taux de référence seront changés lors du passage à un taux de référence alternatif. Les taux de référence étant différents d'un marché à l'autre, le remplacement ne se fera pas à même date ni selon les mêmes modalités.

Le Groupe est exposé principalement aux taux EONIA et EURIBOR et dans une moindre mesure au taux LIBOR USD.

Euribor

Le Groupe n'envisage pas l'arrêt de l'existence de l'EURIBOR dans un avenir prévisible ni le changement du risque couvert vers un nouveau taux de référence.

Eonia

A la suite de l'annonce de la cessation de la publication de l'EONIA à partir du 31 décembre 2021, le Groupe de Travail de la Banque Centrale Européenne (BCE) a recommandé que le taux Euro Short Term Rate (€STR), majoré de 0,085%, soit utilisé comme taux de repli (*fallback rate*) pour l'EONIA. Pour mémoire, depuis le 1^{er} octobre 2019, l'EONIA est déterminé en ajoutant 0,085% à l'€STR.

La Banque Postale a ainsi engagé un processus de remplacement du taux EONIA par €STR+0,085% ou bien par €STR mais avec une soulte en compensation de l'absence de majoration.

Sur l'année 2021 et début 2022, ont principalement été modifiés les contrats en EONIA des produits suivants :

- **Les produits dérivés (swaps) *clearés* par les chambres de compensation LCH et Eurex** que La Banque Postale détenait via des *clearing brokers*. A l'approche de la disparition de l'EONIA, ces deux chambres ont décidé de faire basculer l'indexation de ces produits d'EONIA à €STR en annulant les contrats en vie le 15 octobre et en enregistrant (booking) de nouveaux contrats €STR le 16 octobre. L'écart de 0,085% entre EONIA et €STR a été compensé via des soultes réglées ou reçues par les chambres afin de sauvegarder l'équivalence économique, pour chaque contrepartie, entre les situations d'avant et d'après.
- **Concernant les produits dérivés (swaps) que La Banque Postale détenait et dont la contrepartie n'était pas une chambre de compensation**, des amendements aux contrats cadres ont été signés. Ces amendements consistaient à remplacer l'indice EONIA par €STR+8,5bps au moment de la disparition de l'EONIA. Ceci vaut également pour les swaps intragroupes.
- **Concernant les produits de financement proposés par La Banque Postale**, généralement des crédits ou des financements de court terme comme des découverts ou des lignes de trésorerie, pour lesquels La Banque Postale était la seule contrepartie du client (financement bilatéral), l'indice EONIA a été substitué par €STR+0,085% à partir du 3 janvier 2022 (inclus), premier jour d'intérêts pour lequel l'EONIA n'a pas été publié.

Libor

Ice Benchmark Administrator (IBA), administrateur du LIBOR, a annoncé la cessation de la publication dès le 31 décembre 2021 des indices LIBOR CHF, EUR, JPY, GBP et USD (1 semaine, 2 mois). Les LIBOR USD 1, 3, 6, et 12 mois, quant à eux, cesseraient d'être publiés le 30 juin 2023. Contrairement à l'EONIA, le LIBOR n'a toutefois pas bénéficié d'un taux de repli unique qui puisse se substituer au LIBOR dans les contrats sans aucune autre modification. Toutefois, des directives sur les taux à employer et les méthodes de calcul ont généralement été proposées par des autorités compétentes ou les associations régissant les contrats cadre.

La Banque Postale a tenu à respecter les pratiques de place et a procédé de la manière suivante pour modifier ses contrats LIBOR :

- Les produits dérivés. La banque ne détenait pas d'instruments dérivés en LIBOR autre que du LIBOR USD ; aussi, aucune modification d'indice LIBOR n'a eu lieu sur ces produits.
- Les produits de financement. La banque a pu avoir recours aux indices LIBOR dans le cadre de son offre de produits de financement, et en particulier pour des facilités de crédit renouvelables ou *Revolving Credit Facilities* et des prêts à terme ou *term loans*. Ces produits ont pu faire l'objet de deux changements distincts : soit ils ont été modifiés pour basculer vers l'indice RFR correspondant, calculé selon les recommandations des autorités, et majoré d'un spread accepté par les pratiques de place (généralement le spread retenu par l'ISDA), soit ils se sont reposés sur l'utilisation des LIBOR synthétiques publiés par ICE pour les contrats difficilement modifiables (*tough legacy*). Toutes ces modifications ont fait l'objet d'une étude préalable aussi bien des équipes juridiques que des équipes techniques (métier, support) pour assurer une transition fluide et avec une minimisation du risque opérationnel.

Au 31 décembre 2021, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

(en millions d'euros)	Valeur comptable des actifs financiers (hors dérivés)	Valeur comptable des passifs financiers (hors dérivés)	Notionnel des dérivés
2021			
EONIA	381		8 493
EURIBOR	12 331	1 625	81 566
LIBOR EURO			
LIBOR USD	257	522	1 536
LIBOR GBP	243		104
LIBOR CHF			
TIBOR			
LIBOR JPY			
Autres taux	215		173

Nature de la couverture – Gestion des risques associés

Dans le cadre de la gestion des risques de marché liés aux équilibres actif / passif et de la politique de gestion des risques, La Banque Postale met en place des couvertures au moyen d'instruments dérivés.

Ces couvertures économiques se traduisent par différentes natures comptables.

Lorsque les dérivés sont détenus à des fins de transaction, par définition ils n'entrent pas dans la catégorie des dérivés de couverture au sens comptable. La couverture ne résulte donc pas de la comptabilité de couverture mais de la symétrie avec le sous-jacent couvert économiquement.

Lorsque les dérivés de couverture satisfont aux critères requis pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture, ils sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie ».

Couverture de juste valeur – Fair Value Hedge :

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union Européenne. Les dérivés utilisés pour couvrir la juste valeur permettent de stabiliser la valeur en évoluant de façon inverse à celle de l'élément couvert. L'écart de valorisation entre le dérivé et l'élément couvert constitue la part inefficace de la couverture qui sera comptabilisée en compte de résultat.

Couverture de trésorerie : Cash Flow Hedge et all-in-one Cash Flow Hedge :

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable. Les dérivés utilisés pour une couverture de flux de trésorerie doivent permettre effectivement de fixer les flux de trésorerie. Dans le cas particulier des contrats à terme (forward), il s'agit de couverture des flux de trésorerie tout en un (all-in-one) qui est par construction efficace étant donné que ces contrats couvrent le sous-jacent dont ils prévoient la livraison (les contrats incorporant à la fois le dérivé et le sous-jacent d'où le terme « all-in-one »).

Macro-couverture :

La Banque Postale applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois et ressources à taux fixe du groupe. L'écoulement en taux de ces swaps de couverture est systématiquement plus court que l'écoulement probable en taux des éléments couverts à taux fixe. Cette approche est dite en « fonds de cuve » (bottom-layer approach). En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité réalisé La Banque Postale montre qu'elle n'est pas respectée et le dérivé de couverture est systématiquement résilié à due concurrence de l'inefficacité.

Instruments de couverture

La Banque Postale utilise plusieurs types de dérivés de couverture pour gérer les risques de taux et change des éléments du bilan.

S'agissant des swaps de taux (Contrat de gré à gré permettant d'échanger, sur la base d'un montant nominal, les flux d'intérêts calculés sur un taux fixe contre les flux d'intérêts calculés sur un taux variable) La Banque Postale privilégie les swaps contre OIS.

S'agissant des Options (Contrat de gré à gré entre deux contreparties permettant à l'acheteur de l'option de se couvrir au-delà d'un certain niveau), La Banque Postale a traité des Caps couvrant contre une hausse des taux d'intérêt au-delà d'un niveau prédéterminé (taux plafond ou d'exercice, aussi appelé strike), moyennant le paiement – généralement immédiat - d'une prime.

S'agissant des swaps de change, La Banque Postale utilise les cross currency swap (swap de devise, payeur du taux en devise et receveur du taux variable en euro).

Le cross currency swap assure ainsi à la fois le financement en devise ainsi que la couverture économique en change (financement et intérêts). Les flux en devise du titre et du swap sont complètement adossés en termes de montants, de dates et de décaissement.

34.3.3. Périmètres et liens économiques avec le risque couvert (sous-jacent)

Sous-jacents

La Banque Postale procède à des couvertures d'opérations au bilan du Groupe (qu'elles soient d'origine clientèle ou financière) avec des dérivés traités avec des contreparties du marché. Ces opérations dépendent du modèle de gestion des portefeuilles.

Ces opérations procèdent de différentes stratégies de couverture qui visent essentiellement à couvrir le risque de taux d'intérêt

Élément couvert	Scénarios 2021 (en vigueur)	
	Dérivés	Couverture
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
	Swap Payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair value Hedge)
	Swap Payeur fixe	Couverture des flux de trésorerie (CFH : Cash Flow Hedge) (a)
Titres à taux fixe acheté	Swap Payeur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
	Swap Payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair value Hedge)
Titres à taux fixe acheté à terme	Forward	Couverture des flux de trésorerie tout-en-un ("all-in-one CFH" : all-in-one cash flow hedge)
Actifs à taux révisables capés	Cap acheté	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
Dépôts client à taux fixe	Swap receveur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
Emission obligataire à taux fixe	Swap receveur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair value Hedge)

Sous-jacents couverts à l'actif :

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des obligations et des prêts à la clientèle (immobiliers, consommation) à taux fixe, ainsi qu'au risque de taux en flux de trésorerie (acquisition d'obligations à terme).

Sous-jacents couverts aux passifs:

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des dépôts client à taux fixe (à vue, PEL), à des émissions obligataires à taux fixe.

Sources d'inefficacité

Couverture d'un titre par un swap :

Il existe deux types de couverture de juste valeur :

Les couvertures contre Euribor : Les couvertures contre Euribor sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation EURIBOR pour les titres, et les dérivés sont valorisés en utilisant une courbe EONIA. L'introduction de deux courbes d'actualisation différentes crée une légère inefficacité de couverture qui sera d'autant plus importante que le spread EONIA- EURIBOR va varier dans le temps

(l'inefficacité provenant des variations de juste valeur de la branche variable du swap, dès lors que ce taux n'est pas un taux quotidien (tel l'Eonia) mais un taux préfixé (tel l'Euribor)).

Les couvertures contre Eonia : Les couvertures contre EONIA sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation EONIA pour les titres et pour les dérivés. Ainsi, la couverture mathématique est parfaite entre le titre et le swap (titre actualisé contre EONIA avec retraitement de la composante crédit et swap actualisé contre EONIA), c'est pourquoi elles sont considérées comme étant 100% efficaces sans nécessité de réaliser de tests d'efficacité rétrospectifs.

Couverture de plusieurs titres par plusieurs swaps :

Les principes définis permettent d'obtenir une documentation de couverture simplifiée réputée **100% efficace**, tout en gérant correctement le traitement comptable de la composante taux couverte et notamment le recyclage des résultats de couverture en fonction des opérations réalisées sur les titres.

Les titres et leur couverture (un swap, plus exceptionnellement plusieurs swaps) sont regroupés par «stratégie» de macro-couverture. Chaque stratégie de macro couverture respecte les contraintes suivantes :

1. les titres et les swaps de la stratégie ont une date de maturité comprise dans un même bucket d'une durée maximale d'un an ;
2. le montant notionnel du swap de la stratégie doit être strictement inférieur au montant principal total des titres ;
3. la maturité du swap de la stratégie doit être inférieure ou égale à la plus petite maturité des titres de la stratégie;
4. la sensibilité du swap de la stratégie doit être inférieure ou égale à la sensibilité globale des titres;
5. S'il y a plusieurs swaps dans la stratégie ils doivent être exécutés le même jour ;
6. une fois l'adossement réalisé entre les titres et le(s) swap(s), aucun titre ne peut plus être acheté dans la stratégie, seules les ventes de titres et unwind des swaps sont autorisés.

Dans ce cadre de gestion, dès qu'une stratégie de couverture est constituée, celle-ci ne doit pas être abondée par de nouveaux titres ou de nouveaux swaps. Cela permet en effet de garantir que durant la période de couverture, tous les titres et tous les swaps ont eu des variations de valeur (au titre du risque de taux) homogènes dans le temps.

La Banque Postale s'est fixée des règles de débouclage en suivant le montant principal des titres vendus stratégie par stratégie afin de respecter en permanence les contraintes définies et en résiliant partiellement le même jour que la vente de titre l'encours de swap qui dépasserait du principal des titres restants. En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité mis en place par La Banque Postale n'est pas respecté, une «inefficacité» est alors calculée, le dérivé de couverture est systématiquement résilié du montant de la sur-couverture.

Macro-couverture : Les sources d'inefficacité consistent essentiellement en la disparition du sous-jacent.

Ratio de couverture

Le ratio de couverture (quantité d'éléments couverts / quantité d'instruments de couverture) correspond au ratio utilisé par La Banque Postale dans sa gestion opérationnelle du risque.

La méthode de détermination du ratio de couverture est la suivante : A chaque date d'arrêt, la documentation rétrospective consiste à vérifier que la variation de valeur de l'élément couvert depuis l'origine est homogène à la variation de l'élément de couverture. L'écart de valorisation correspond à la part inefficace de la couverture, comptabilisée en compte de résultat.

Test d'efficacité

La Banque Postale effectue un test d'efficacité au moins deux fois par semestre.

Couverture de flux de trésorerie Cash Flow Hedge :

Concernant la couverture de flux de trésorerie Cash Flow Hedge, le Groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Cette méthode du dérivé hypothétique consiste en une comparaison des variations de la valeur de l'instrument dérivé aux variations de valeur d'un instrument dérivé fictif appelé dérivé hypothétique qui représenterait parfaitement le risque couvert.

Couverture de juste valeur Fair Value Hedge

Couverture d'un titre par un swap

Concernant la micro-couverture sur les swaps EURIBOR, La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Partant du postulat que les swaps contre EONIA sont 100% efficace en micro couverture, la méthode consiste à créer un swap EONIA qui aurait pu être mis en place lors de la

couverture (répliquant exactement le titre) et à apprécier la variation de valeur de ce swap par rapport à la variation de valeur du swap réellement mis en place.

L'inefficacité résiduelle correspond alors à la somme des variations de valeur de l'élément couvert et de l'élément de couverture. Le titre et le swap sont valorisés à l'aide d'une courbe de taux identique et constante, seul le taux de change de marché est pris en compte. Ainsi la variation de valeur du titre valorisé de cette manière est indépendante des variations de valeur des taux d'intérêt et est uniquement impactée par la variation du taux de change. Dans le cas où le test d'efficacité ne serait pas respecté, La Banque Postale impose de résilier tout ou partie du sous-jacent de couverture. Pour cela, les tests d'efficacité sont effectués avant et après cession pour s'assurer de la conformité de l'opération de résiliation.

Couverture de plusieurs titres par un swap

Afin d'assurer le suivi de la stratégie de couverture, La Banque Postale a mis en place une documentation glissante des stratégies de couverture pour matérialiser l'absence d'entrée de nouveaux titres ou de complément sur des positions existantes

Couverture de plusieurs prêts par plusieurs swap (fonds de cuve / carve out)

Pour un sous-ensemble de contrats clients à taux fixe, La Banque Postale procède à des tests qui visent à vérifier que l'écoulement des sous-jacents couverts est bien supérieur à celui du nominal des dérivés (swaps ou options) qui sont utilisés dans le cadre de la couverture. Dans le cas où le nominal des dérivés est supérieur, cela met fin à la relation de couverture et il est procédé systématiquement à une résiliation du ou des dérivés.

Instruments dérivés de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie

	Au 31/12/2021		
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	967	282	45 305
Swaps de taux d'intérêts	967	282	45 305
Options Caps-floors-collars-taux			
Instruments de devises	0	0	1 152
Opérations fermes de change			1 152
Autres instruments			
TOTAL DERIVES DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	967	282	46 458
Instruments de taux d'intérêt			
Instruments de devises	55	50	1 060
Opérations fermes de change	55	50	1 060
Autres instruments			
TOTAL DERIVES DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	55	50	1 060
TOTAL DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	1 022	333	47 517

Les montants notionnels de dérivés de couverture qui entrent dans le champ d'application de l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêt de référence » sont les suivants :

Notionnel des dérivés de couverture de FVH par échéance	3 ans	> 3 ans
EONIA	5 130	3 056
LIBOR USD	728	171

Ces montants notionnels de dérivés de couverture sont ventilés avant ou après l'échéance de 3 ans qui est la durée entre la date du 1er janvier 2022 et la date du 31 décembre 2024. Lorsqu'un établissement bancaire contributeur au calcul d'un indice de référence d'importance critique a décidé de sortir de ce panel, il reste engagé pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2022, puis est reconduit d'année en année

	Au 31/12/2020		
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	1 443	684	51 596
Swaps de taux d'intérêts	1 443	684	51 477
Options Caps-floors-collars-taux			119
Instruments de devises	0	0	798
Opérations fermes de change			798
Autres instruments			
TOTAL DERIVES DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	1 443	684	52 394
Instruments de taux d'intérêt			140
Instruments de devises	0	79	741
Opérations fermes de change		79	741
Autres instruments			
TOTAL DERIVES DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	79	881
TOTAL DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	1 443	763	53 275

Opérations sur les instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	Au 31/12/2021			
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Instruments de taux d'intérêt	5 555	32 619	7 131	45 305
Swaps de taux d'intérêts	5 555	32 619	7 131	45 305
Option de taux caps-floors-collars				0
Instruments de devises	0	100	1 053	1 152
Opérations fermes de change		100	1 053	1 152
Autres instruments				0
TOTAL NOTIONNEL DERIVES DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	5 555	32 718	8 184	46 458
Instruments de taux d'intérêt				0
Instruments de devises	0	0	1 060	1 060
Opérations fermes de change			1 060	1 060
Autres instruments				0
TOTAL NOTIONNEL DERIVES DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	1 060	1 060
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	5 555	32 718	9 244	47 517

	Au 31/12/2020			
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Instruments de taux d'intérêt	5 597	35 263	10 736	51 596
Swaps de taux d'intérêts	5 555	35 208	10 714	51 477
Option de taux caps-floors-collars	42	55	22	119
Instruments de devises	340	0	459	799
Opérations fermes de change	340		459	799
Autres instruments				0
TOTAL NOTIONNEL DERIVES DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	5 937	35 263	11 195	52 395
Instruments de taux d'intérêt	140			140
Instruments de devises	334		407	741
Instruments de crédit				
Autres instruments				0
TOTAL NOTIONNEL DERIVES DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	474	0	407	881
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	6 411	35 263	11 602	53 276

Couverture de juste valeur

Éléments couverts

Micro-couverture de juste valeur	31/12/2021			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y.c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
(en millions d'euros)				
ACTIF				
Taux d'intérêt	8 916	(7)		(332)
Change	100			
Autres				0
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 015	(7)	0	(332)
Taux d'intérêt	639	4		(11)
Change				
Autres				
Instruments financiers au coût amorti	639	4	0	(11)
PASSIF				
Taux d'intérêt	10 063	257		(308)
Change				
Autres				
Instruments financiers au coût amorti	10 063	257	0	(308)
Micro-couverture de juste valeur	31/12/2020			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y.c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
(en millions d'euros)				
ACTIF				
Taux d'intérêt	12 333	325		105
Change				
Autres				0
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	12 333	325	0	105
Taux d'intérêt	1 000	14		2
Change				
Autres	182			
Instruments financiers au coût amorti	1 182	14	0	2
PASSIF				
Taux d'intérêt	11 195	565		88
Change				
Autres				
Instruments financiers au coût amorti	11 195	565	0	88

Macro-couverture de juste valeur	31/12/2021	31/12/2020
	Valeur comptable	Valeur comptable
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres		
Instruments de dettes comptabilisées au coût amorti	11 585	13 300
Total - ACTIF	11 585	13 300
Instruments de dettes comptabilisées au coût amorti	14 079	14 144
Total- PASSIF	14 079	14 144
TOTAL Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	25 664	27 444

Résultat de la comptabilité de couverture de juste valeur

	31/12/2021		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y.c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y.c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Taux d'intérêt	(130)	125	(5)
Change	1	(1)	
Autres			
TOTAL	(129)	124	(5)

	31/12/2020		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y.c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y.c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Taux d'intérêt	(145)	145	
Change	9	(8)	
TOTAL	(136)	137	0

Couverture de flux de trésorerie

Éléments de couverture

	31/12/2021		
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessées	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y.c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en millions d'euros)</i>			
ACTIF			
Taux d'intérêt		27	
Change		20	42
Autres			
TOTAL	0	47	42

	31/12/2020		
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessées	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y.c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en millions d'euros)</i>			
ACTIF			
Taux d'intérêt		31	
Change	(22)		(1)
Autres			
TOTAL	(22)	31	(1)

Résultat de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie

	31/12/2021		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
(en millions d'euros)			
Taux d'intérêt		(4)	
Change	106	(64)	
Autres			
TOTAL	106	(67)	0

	31/12/2020		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
(en millions d'euros)			
Taux d'intérêt		(16)	
Change	(67)	66	9
Autres			
TOTAL	(67)	50	9

34.3.4. Mesure du risque

La VaR

La VaR (Value at Risk) est un indicateur du risque de perte auquel La Banque Postale est confrontée. Il donne une estimation de la perte maximale potentielle à un horizon donné avec une probabilité donnée. Toutefois cet indicateur ne donne aucune indication quant aux niveaux de pertes potentielles découlant d'événements peu fréquents.

Cet indicateur est calculé d'une part sur les portefeuilles de négociation et d'autre part sur certains portefeuilles bancaires. Une VaR globale comprenant l'ensemble des positions est également calculée.

La VaR est déclinée pour chacune des activités incluses dans le portefeuille de marché.

Par souci de prudence, La Banque Postale a décidé d'encadrer l'ensemble de ses positions marquées au marché par une *Value At Risk* (99 %, 1 jour). La VaR mise en œuvre à La Banque Postale est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance couvrant les risques de taux, *spread*, change, volatilité et action auxquels La Banque Postale est exposée.

La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions optionnelles, peu significatives à date au regard des positions globales, pourrait amener la Direction des Risques Groupe (DRG) à déployer une méthodologie plus adaptée. Des indicateurs dédiés à la surveillance du risque optionnel sont par ailleurs implémentés.

La DRG procède à une analyse ex post (*backtesting*) des résultats du modèle mis en œuvre pour le calcul de la VaR afin d'en mesurer la qualité.

Les scénarios de stress

L'estimation de la VaR, faite sur l'hypothèse d'une loi de distribution normale, est effectuée dans des conditions normales de marché et ne donne aucune information sur le montant de la perte potentielle lorsque la VaR est dépassée. Il est donc nécessaire de pouvoir estimer les pertes potentielles en supposant des conditions de marchés exceptionnelles (attentats, faillite d'un grand groupe, etc.) et c'est dans cette optique que sont implémentés des scénarios de stress.

Un scénario de stress consiste à simuler une situation extrême afin d'évaluer les conséquences financières sur le résultat ou les fonds propres de La Banque Postale. Le recours à ces scénarios est un outil d'analyse et de maîtrise pour mieux appréhender les risques de marchés.

34.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini, par l'arrêté du 3 novembre 2014, comme le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché (risque systémique) ou de facteurs idiosyncratiques (risque de signature propre), dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Les systèmes de déclaration des risques de liquidité couvrent l'ensemble du groupe La Banque Postale, au niveau prudentiel. Certaines des limites et indicateurs utilisés en gestion font référence à des unités sociales du groupe, notamment La Banque Postale, entité la plus importante.

Le pilotage du risque de liquidité s'appuie sur :

- une cartographie des risques ;
- un dispositif de principes et limites ;
- un plan de financement qui assure ex ante l'équilibre de la position de funding du groupe La Banque Postale ;
- un coussin de titres liquides non grevés de haute qualité (et son équivalent de dépôt à la banque centrale).

En avril 2021, les instances de La Banque Postale (Conseil de surveillance) ont approuvé l'ensemble du dispositif d'évaluation de la liquidité et de son adéquation – ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*).

La Banque Postale dispose d'une forte position de liquidité assise sur :

- un montant de dépôts clients supérieur à celui des prêts clients. La Banque Postale dispose d'une base de dépôts très importante et diversifiée (supérieure à 200 milliards d'euros), principalement composée de dépôts d'une clientèle de particuliers français ;
- un important portefeuille HQLA (High Quality Liquidity Assets), La Banque Postale a historiquement investi une part significative de son bilan en titres souverains, en raison de son activité historique de recueil de dépôts, alors que les activités de crédits clientèles ne se sont développées que depuis 2006. Ce portefeuille contient exclusivement des actifs liquides et de haute qualité en accord avec les dispositions du Règlement délégué (UE) n°2015/61, ce qui permet d'élever son ratio de liquidité à court terme au-dessus de 150 % ;
- un plan de financement prévisionnel régulièrement ajusté ;
- un accès avéré aux financements de marchés de capitaux.

Les ressources issues de la clientèle étant pour la plupart sans échéance et exigibles à tout moment (dépôts, livrets), leur écoulement est modélisé afin d'en déterminer le profil dans le temps. La Banque Postale a retenu une approche conservatrice sur ses évaluations de liquidité, et a adopté des hypothèses très prudentes sur ces écoulements. Sont donc ainsi retenus pour les ressources, des majorants de la volatilité des encours et des minorants de leur duration en liquidité.

Pilotage du risque de liquidité

La responsabilité du pilotage du risque de liquidité incombe au Comité de Gestion du Bilan, dans le respect des principes et limites validés par le Comité de Pilotage des Risques Groupe (CPRG). Cette responsabilité est partiellement déléguée au Comité ALM et Trésorerie pour le risque de liquidité.

Opérationnellement, La Banque Postale a mis en place un dispositif d'évaluation interne de la liquidité, ou ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*), qui regroupe l'ensemble des dispositifs de limites, d'évaluation, de suivi, de reporting et de pilotage de sa liquidité. Ces dispositifs comprennent notamment :

- un dispositif de principes et limites
- un plan de financement qui assure ex ante l'équilibre de la position de financement de la banque dans l'univers de planification budgétaire de La Banque Postale
- le maintien et le suivi des évolutions d'un coussin de titres liquides non grevés de haute qualité ainsi que des montants remis à la facilité de dépôt de la banque centrale
- le dispositif du Plan de Financement d'Urgence (PFU) dont les objectifs principaux sont (cf. infra) :
 - o de définir des seuils d'alerte permettant de détecter de manière précoce des tensions sur la liquidité, qu'elle soit idiosyncratique (spécifique à La Banque Postale) ou systémique
 - o d'identifier l'ensemble des capacités disponibles pour générer de la liquidité (réserves de liquidité et capacités de financement)
 - o de mobiliser une gouvernance visant à gérer avec la rapidité nécessaire l'éventualité d'une crise et un dispositif de stress test visant à mesurer les marges de manœuvre de La Banque Postale dans des contextes de tensions historiquement élevées sur la liquidité de la Banque Postale.

Les systèmes de déclaration prudentielle des risques de liquidité couvrent l'ensemble du périmètre de consolidation prudentielle. Certaines entités du groupe sont également assujetties au niveau individuel.

Mesure du risque de liquidité

Suivi de la liquidité à court terme

Ce dispositif s'appuie principalement sur l'horizon de survie et le ratio de liquidité court terme LCR (*Liquidity Coverage Ratio*).

Le LCR est un ratio mensuel de liquidité à court terme qui mesure la capacité de La Banque Postale à résister pendant 30 jours à une dégradation sévère de sa situation dans un contexte de choc systémique.

Le LCR doit être supérieur à 100 %, limite réglementaire respectée par La Banque Postale (qui se fixe une cible interne plus élevée, précédemment mentionnée) à fin 2021.

Ce ratio est calculé en divisant la somme des actifs liquides de qualité et libres de tout engagement par le besoin de liquidités sous stress à horizon de 30 jours. Un proxy du LCR est calculé quotidiennement.

L'indicateur d'horizon de survie mesure la durée durant laquelle la Banque Postale resterait en mesure de faire face à ses échéances pendant une période de stress mêlant chocs systémique et idiosyncratique.

Suivi de la liquidité à long terme

Le dispositif de pilotage comprend :

- le ratio relatif au financement stable NSFR (« Net Stable Funding Ratio ») ;
 - un plan de financement, qui assure que la trajectoire budgétaire prévisionnelle s'accompagne d'un pilotage prévisionnel de la liquidité ;
 - dans le cadre de l'exécution du plan de financement, le LCR prévisionnel est évalué, et La Banque Postale s'assure d'un niveau adéquat au long terme ;
 - dans le cadre de l'ILAAP, plusieurs stress ayant été développés ;
 - la concentration, le coût et la structure du refinancement, la concentration du coussin d'actifs, étant évalués régulièrement et faisant l'objet de reportings réglementaires (ALMM) en complément de la publication du LCR ;
 - des tests d'accès au marché biannuels permettant de vérifier l'accès au marché en différentes devises ;
 - une évaluation de gap de liquidité, détaillée ci-dessous.
- La Banque Postale évalue son niveau de liquidité long terme par un gap de liquidité. Celui-ci comporte les projections de gaps statiques par échéance et des limites définies sur les horizons de 1, 3 et 5 ans. Les hypothèses prises en compte correspondent à une approche stressée, résultant en une vision conservatrice de la position de liquidité du groupe La Banque Postale.

Les méthodologies d'évaluation d'impasse de liquidité sont déterminées en fonction des types d'actif (ou passifs) composant le bilan :

- encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle) ;
- encours non-échéancés (écoulement conventionnel) ;
- profil de liquidité des actifs cessibles ;
- hors bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le Comité de Gestion du Bilan et par la Direction des Risques Groupe.

Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

Le caractère cessible de certaines opérations peut le cas échéant être pris en compte.

Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé. Ce ratio devrait, en permanence, être au moins égal à 100 %. Le « financement stable disponible » (*« Available Stable Funding »*) désigne la part des ressources qui ne sont pas exigibles à l'horizon temporel pertinent, soit 1 an dans le cadre du NSFR. Le montant du « financement stable exigé » (*« Required Stable Funding »*) d'un établissement est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs (et positions de hors-bilan) détenus.

Plan de Financement d'Urgence (PFU)

Le Plan de financement d'urgence est destiné à être suivi par les instances de gouvernance (Comité ALM et Trésorerie, Comité Barèmes et Refinancements (CBR),

CPRG) et exécuté opérationnellement par la Banque de Financement et d'Investissement.

Le PFU fait partie du processus d'évaluation interne de la liquidité dont La Banque Postale rend compte de façon annuelle. Le PFU présente les indicateurs avancés retenus pour apprécier la santé des marchés (financiers ou bancaires) sur lesquels la liquidité de La Banque Postale est exposée. Ces indicateurs sont décomposés en deux grandes familles :

- des indicateurs systémiques ;
- des indicateurs idiosyncratiques.

Pour chaque indicateur est défini un niveau de seuil (confort, vigilance ou alerte).

Le PFU prévoit également des dispositifs à mettre en œuvre, en cas de crise avérée, qu'elle soit systémique ou idiosyncratique. Ce dispositif se présente principalement sous la forme d'un recensement des différentes sources de financements (ou liquidités) accessibles par La Banque Postale, en fonction des montants représentés et de la rapidité de mise en œuvre. Le PFU prévoit également une gouvernance précise au travers de comités, dans lesquels sont suivis les indicateurs avancés. Cette gouvernance a pour vocation d'assurer la surveillance accrue du risque de liquidité. La présentation, en période normale, des indicateurs est réalisée au cours du Comité ALM et Trésorerie et périodiquement au CPRG. Ces indicateurs font également l'objet d'un suivi hebdomadaire dans le cadre du CBR. Enfin, les indicateurs choisis ainsi que les dispositifs d'actions proposés sont testés sur les marchés afin de pouvoir apprécier la pertinence de ces derniers et la liquidité du marché.

Le test de financement consiste à tester le marché en procédant à des emprunts à court terme. L'objectif de ce type de test est de vérifier régulièrement l'aptitude de La Banque Postale à se procurer rapidement des fonds sur les marchés pour s'assurer que les estimations sur la capacité de La Banque Postale à emprunter restent valides. La fréquence envisagée pour ce genre de test est au minimum de deux fois par an.

Réserve de liquidité

La réserve de liquidité a pour objectif de quantifier le montant de cash ainsi que la liquidité disponible rapidement par la cession ou la mise en pension de titres afin de faire face à une crise de liquidité.

La réserve de liquidité est composée :

- du cash placé auprès de la banque centrale (hors moyenne des réserves obligatoires calculée sur la période de constitution) ;

- des titres composant le coussin HQLA (« High Quality Liquid Asset ») constitué principalement de titres d'État, de covered bond, et de titres d'entreprises satisfaisant aux critères de liquidité prudentiels définis par la réglementation dans le cadre du calcul du ratio LCR (« Liquidity Coverage Ratio ») pour lesquels la valorisation des titres est affectée d'une décote conforme à la réglementation prudentielle ;
- des autres titres mobilisables auprès de la BCE (principalement des titres bancaires) affectés de la décote BCE.

Les crédits immobiliers cautionnés d'excellente qualité, mobilisables par la Société de Financement de l'Habitat du groupe La Banque Postale (La Banque Postale Home Loan SFH) par l'émission de covered bond, constitue également une source de liquidité importante.

Capacités d'accès au financement externe

Dans le cadre de la gestion prudente de la liquidité mise en œuvre par le Comité ALM et Trésorerie et le Comité CPRG, La Banque Postale est dotée de sources de financement diversifiées :

- un programme de 20 milliards d'euros de Neu-CP (« Negotiable European Commercial Paper ») et un programme d'ECP (« European Commercial Paper ») de 10 milliards d'euros, le but étant de refinancer une partie des besoins de financement à court terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle ;
- un programme de 2 milliards d'euros de Neu-MTN dont le but est également de refinancer une partie des besoins de financement à court-moyen terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle ;
- un programme de 20 milliards d'euros d'EMTN, au format retail, permettant d'émettre de la dette senior (vanille et structurée), senior non préférée et Tier 2 ;
- un programme de 10 milliards d'euros de titres financiers, au format retail, dédié aux émissions structurées de dette senior ;
- un programme de 30 milliards d'euros d'EMTN pour l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH) via son véhicule de financement sécurisé mis en place en 2013, La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale SA ;
- un accès au refinancement par la Banque européenne d'investissement (BEI), dans le cadre de l'engagement de La Banque Postale pour des enveloppes éligibles ;
- un portefeuille de titres HQLA (« High Quality Liquid Asset »), principalement constitué d'obligations d'État, rapidement mobilisables, qui constitue une source durable de titres éligibles permettant d'accéder aux opérations de refinancement BCE ou au marché des mises en pension ;
- un accès aux plateformes de mises en pension Brokertec, Eurex Repo et Eurex GC pooling et NGT Bondlend ;
- un accès au marché interbancaire.

La Banque Postale a également accès à un véhicule de financement sécurisé *via* la Caisse de Financement Local (CAFFIL), à qui La Banque Postale cède régulièrement des prêts distribués aux entités du Secteur public local.

Par ailleurs, suite à l'assouplissement par la BCE des critères d'accès aux opérations ciblées de

refinancement de long terme (TLTRO III), au début de l'année 2021, La Banque Postale a décidé de tirer l'intégralité de l'allocation disponible.

34.5 Risque de taux

Le risque de taux représente l'éventualité de voir les marges futures ou la valeur économique de La Banque Postale affectées par les fluctuations des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux comprend la gestion de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (EVE) et la gestion de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI).

L'unité en charge de la surveillance et de la gestion du risque de taux d'intérêt global est au sein de la Direction des Risques Groupe de La Banque Postale.

Le département assume plusieurs missions :

- assurer le suivi périodique des indicateurs qui encadrent le risque de taux d'intérêt global de La Banque Postale en consolidé ainsi que des filiales bancaires ;
- réaliser l'audit des processus de calculs des différents indicateurs (statiques et dynamiques) et contrôler l'intégrité des calculs d'exposition ;
- auditer les méthodologies employées.

Ce risque est suivi *via* des indicateurs de sensibilité des marges futures et de la Valeur Économique aux taux d'intérêt ainsi que *via* des scénarios permettant d'évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes.

Les mouvements de taux envisagés affectent aussi bien les flux incertains des produits financiers que les résultats des opérations de la banque de détail, *via* les modèles comportementaux, en particulier les options implicites dont disposent les clients.

La supervision du risque de taux relève du Comité ALM et Trésorerie qui suit les indicateurs, anticipe leur évolution en fonction des orientations de la politique commerciale et de l'observation des comportements des clients. Les indicateurs de risque de taux sont également revus en CPRG. La fréquence de revue des risques de taux est essentiellement mensuelle.

Objectifs

Le risque de taux est piloté de manière à couvrir la sensibilité de la marge nette d'intérêt future de La Banque Postale sous contrainte du respect des indicateurs de sensibilité de la valeur. Ce pilotage est réalisé en dynamique, sur la base du plan d'affaires, au travers de la mise en place de dérivés de taux (couvertures) ou d'inflexion de la politique commerciale.

Le bilan comporte des optionalités implicites et explicites, conduisant à une non-linéarité de la valeur économique en fonction des taux. Dans cette perspective, l'ALM propose un rééquilibrage régulier des positions structurelles au travers d'instruments de marché.

Périmètre

Comme requis par le Comité de Bâle, les risques de taux significatifs présents dans le *banking book* (portefeuille bancaire) sont identifiés et mesurés. Certains d'entre eux peuvent donner lieu à un dispositif de suivi spécifique.

Le risque de taux est mesuré par maturité, par type d'index pour les produits dépendant de taux variable ou révisable (Euribor, Inflation, Eonia, etc.) en tenant compte de conventions d'écoulement probables, elles-mêmes fonctions des situations de marché. Il recouvre plusieurs facteurs de risques :

- risque de fixation lié à des différences entre les nouvelles prises de taux à l'actif et au passif (selon les références et les maturités) ;
- risque de courbe, lié au risque de fixation : généré par les variations de la courbe des taux (translation, rotation, etc.) ;
- risques de base : lié à la multiplicité des références de taux utilisées et induisant des risques du fait de la corrélation imparfaite entre les références ;
- risques optionnels (contractuel ou comportemental) ;
- risques induits par les positions exposées au taux réel / et à l'inflation.

Dans ce cadre, la variation de marge nette d'intérêt est mesurée en fonction de plusieurs scénarios de taux. Le risque de taux d'intérêt présent dans le bilan est simulé de manière dynamique, en tenant compte des variations futures d'encours (remboursements anticipés, productions nouvelles, etc.) conformément aux modèles comportementaux développés et au plan d'affaires.

Les opérations des portefeuilles obligataires de la Salle des marchés comptabilisées à la juste valeur par résultat (*trading*) ne rentrent pas dans le risque de taux global, leur risque étant suivi et encadré par les limites propres à chaque portefeuille. Ces portefeuilles relevant de la Salle des marchés sont encadrés par des limites de type risques de marché.

Mesure du risque de taux d'intérêt global

Conventions et modèles

Les méthodologies d'évaluation d'impasse et de sensibilité de taux sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle) ;
- encours non échéancés (écoulement conventionnel) ;
- hors bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le Comité de Gestion du Bilan et par la Direction des Risques Groupe.

Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

Le gap de taux

Pour une devise donnée, le gap de taux nominal est calculé pour les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable et révisable jusqu'à leur prochaine date de révision ou fixation. Le gap de taux nominal ne prend pas en compte les tombées d'intérêts.

Le gap de taux est la différence entre les montants moyens des actifs à taux fixe et les montants moyens des passifs à taux fixe incluant les effets des éléments de hors-bilan (les swaps et les amortissements des soultes) par maturité.

La sensibilité de la valeur des fonds propres (EVE – Economic Value of Equity)

Elle correspond à la variation défavorable de la valeur consécutive à différents scénarios de choc, rapportée aux fonds propres prudentiels de La Banque Postale. Celle-ci est calculée de manière statique à partir des échéanciers contractuels des éléments de bilan en stock.

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts (MNI)

La sensibilité de la MNI se définit comme étant la différence de MNI entre un scénario de taux modifié par rapport à un scénario de taux de référence.

Cette sensibilité de la MNI se calcule pour chaque scénario de taux en prenant en compte les modèles comportementaux dépendants des taux, et en maintenant les niveaux de nouvelle production et collecte des activités commerciales, et les hypothèses relatives aux opérations financières équivalentes au scénario de référence.

NOTE 35 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

- 35.1 Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers
- 35.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers
- 35.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres
- 35.4 Instruments financiers de couverture
- 35.5 Reclassements d'actifs financiers
- 35.6 Compensation des instruments financiers

35.1 Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers

Les niveaux hiérarchiques de juste valeur définis par la norme IFRS 7 sont les suivants :

- Niveau 1 : Valorisation déterminée par des prix cotés non ajustés observés sur un marché actif
- Niveau 2 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données observables
- Niveau 3 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données non observables

31/12/2021			Hiérarchie de juste valeur ^(b)		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur ^(a)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS					
Actifs bancaires					
Prêts et créances sur la clientèle	123 117	125 901			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	67 823	67 837			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	231 420	231 420	182 357	30 587	18 476
Instruments dérivés de couverture	1 022	1 022		1 022	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	228 310	228 310	222 356	3 064	2 890
Immeubles de placement	3 393	3 877		2 050	
Titres au coût amorti	23 480	24 256			
Actifs non bancaires					
Autres actifs financiers non courants	500	500		44	334
Créances clients et autres créances	5 554	5 554			
Autres actifs financiers courants	436	436	230	134	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 895	2 895	634	2 261	
PASSIFS					
Passifs bancaires					
Dettes envers les établissements de crédit	30 393	30 723			
Dettes envers la clientèle	234 582	233 333			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 253	4 253	470	3 783	
Instruments dérivés de couverture	333	333		333	
Dettes représentées par un titre	21 693	22 495			
Dettes subordonnées	10 110	10 376			
Passifs non bancaires					
Emprunts obligataires et dettes financières	13 909	14 176		657	
Dettes fournisseurs et autres dettes	9 140	9 140			

(a) Y compris juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti.

(b) Pour les éléments comptabilisés en juste valeur.

Transfert sur les Titres :

Transfert du niveau 2 vers le niveau 1 : 226 millions d'euros (17 titres à revenu fixe dont les transactions répondent désormais aux conditions de volume et de fréquence).

Transfert du niveau 1 vers le niveau 2 : 28 millions d'euros (2 titres à revenu fixe qui ne répondent plus aux conditions de volume et de fréquence).

31/12/2020			Hiérarchie de juste valeur ^(b)		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur ^(a)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS					
Actifs bancaires					
Prêts et créances sur la clientèle	125 222	131 030			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	114 434	114 446			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	195 629	195 629	148 285	33 035	14 309
Instruments dérivés de couverture	1 443	1 443		1 443	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	230 559	230 559	226 826	1 964	1 769
Immeubles de placement	3 083	4 109		1 705	
Titres au coût amorti	24 018	25 842			
Actifs non bancaires					
Autres actifs financiers non courants	501	501		75	323
Créances clients et autres créances	5 100	5 100			
Autres actifs financiers courants	382	382		314	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 763	2 763	450	2 314	
PASSIFS					
Passifs bancaires					
Dettes envers les établissements de crédit	33 533	33 533			
Dettes envers la clientèle	229 793	232 109			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 279	3 279	400	2 879	
Instruments dérivés de couverture	763	763		763	
Dettes représentées par un titre	21 639	22 697			
Dettes subordonnées	10 187	10 586			
Passifs non bancaires					
Emprunts obligataires et dettes financières	12 399	12 988		705	
Dettes fournisseurs et autres dettes	8 724	8 724			

(a) Y compris juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti

(b) Pour les éléments comptabilisés en juste valeur

Transfert sur les Titres :

Transfert du niveau 2 vers le niveau 1 : 117,6 millions d'euros (4 titres à revenu fixe dont les transactions répondent désormais aux conditions de volume et de fréquence).

Transfert du niveau 1 vers le niveau 2 : 64,1 millions d'euros (8 titres à revenu fixe qui ne répondent plus aux conditions de volume et de fréquence).

Transfert sur les dérivés :

Transfert du niveau 1 vers le niveau 2 : 8,5 millions d'euros (il s'agit d'un changement de méthode entre 2019 et 2020 appliquée aux CDS sur 9 dossiers).

Justes valeurs de niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture (activités bancaires)

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	TOTAL
Ouverture	14 308	1 989	16 297
Gains et pertes enregistrés en résultat	1 500		1 500
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		(80)	(80)
Achats	4 086	719	4 805
Ventes	(1 029)		(1 029)
Emissions			0
Remboursements	(2 005)		(2 005)
Transferts vers ou hors niveau 3	(16)	(283)	(298)
Variation de périmètre	2 962	745	3 707
Autres mouvements	(1 332)	4	(1 328)
CLÔTURE	18 476	3 094	21 571

Justes valeurs de niveau 3 : profits et pertes de la période comptabilisés en résultat

Néant

35.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers

35.2.1 Instruments financiers hors activités bancaires

La juste valeur de la dette obligataire et des swaps associés est déterminée au moyen d'un modèle de calcul reposant sur des données observables, correspondant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie par IFRS 7. Ce modèle de calcul est détaillé ci-dessous.

Chaque produit financier est appréhendé comme une série de flux futurs déterminés ou non à la date de calcul. Le calcul des justes valeurs repose sur l'actualisation de ces flux futurs de trésorerie. Les facteurs d'actualisation sont déduits à partir d'une courbe zéro coupon. En ce qui concerne le calcul de la juste valeur de la dette obligataire, le spread de crédit de La Poste est ajouté à la courbe zéro coupon. Le spread de crédit implicite de la Poste est déterminé à partir des fourchettes de prix proposées par différents contributeurs du marché (brokers).

Dans le cas de flux dépendant d'un taux variable encore indéterminé à la date de calcul, une estimation des taux futurs est réalisée en prenant en compte la structure à terme des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les produits financiers comprenant des flux dans différentes devises, les flux sont actualisés par devise selon des facteurs d'actualisation propres à chaque devise. Les valeurs de marché en devises obtenues sont ensuite converties en euros au cours de change BCE du jour de calcul.

Les produits optionnels sont déterminés en prenant en compte la volatilité implicite des marchés au regard des dates d'exercice des options.

En ce qui concerne les actifs et passifs financiers courants, leur juste valeur est assimilable à leur valeur au

bilan, compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

La juste valeur des titres obligataires et des parts d'OPCVM est déterminée en utilisant des prix cotés.

35.2.2 Instruments financiers des activités bancaires

IFRS 13 définit la juste valeur comme un prix de sortie soit le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multi contribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.

À titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des futures est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts...), les dépôts-repo.

Les instruments financiers sont présentés dans la note 34.1 selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

- **niveau 1** : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques.

Il s'agit notamment des actions cotées et des dérivés sur marchés organisés (futures, options...)

- **niveau 2** : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Il s'agit d'instruments dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables et des modèles standards ou des instruments qui sont valorisés en se référant à des instruments similaires cotés sur un marché actif. Ce classement concerne les swaps de taux, caps, etc.

- **niveau 3** : Instruments valorisés à l'aide de données non observables sur les marchés.

Il s'agit principalement des titres de participation non cotés, de FCPR ou de FCPI.

La valeur de marché des titres de participation non cotés est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan de La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que, comme leur taux venait d'être fixé, leur valeur ne devait pas s'éloigner du nominal prêté.

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par La Banque Postale :

- La juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en raison de leur faible durée (obligation pour le client de redevenir créancier en moins d'un mois).
- La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir actualisés sur la base des taux de cession internes.

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :

Pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plans d'épargne Populaire et les comptes à terme, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours.

- La juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des swaps en couverture des dépôts à vue (via l'option « *carve out* »).

Juste valeur des instruments de dette détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers non cotés est déterminée par actualisation des flux futurs au taux du marché en vigueur à la date de clôture.

35.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres

Activités non bancaires

Les impacts sur le résultat des instruments financiers du Groupe hors activités bancaires sont détaillés en note 13 « Résultat financier ».

Activités bancaires

Le tableau ci-après détaille les impacts sur le résultat et les capitaux propres des instruments financiers des activités bancaires.

2021	Produits/ (charges) d'intérêts	Variations de juste valeur		Déprécia- tion	Décompta- bilisation et dividendes	Gain/ (perte) net
(en millions d'euros)		Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres			
Actifs et passifs évalués au coût amorti	1 977					1 977
Actifs évalués à la juste valeur par OCI	1 763		(952)		(1 208)	(397)
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		12 575			1 399	13 974
Opérations de couverture	205	(5)	38			238
TOTAL	3 946	12 570	(914)	0	191	15 793
2020						
Actifs et passifs évalués au coût amorti	1 921				297	2 218
Actifs évalués à la juste valeur par OCI	438		1 109		(157)	1 390
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		3 678			1 275	4 953
Opérations de couverture	227	9	(37)			199
TOTAL	2 586	3 687	1 072	0	1 415	8 760

35.4 Instruments financiers de couverture

Activités non bancaires

Voir note 28.

Activités bancaires

Voir note 34.3.

35.5 Reclassements d'actifs financiers

La Banque Postale avait utilisé en 2008 les possibilités de reclassement de certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances » offertes par l'amendement du 13 octobre 2008 aux normes IAS 39 et IFRS 7. Le transfert d'une partie des titres du portefeuille des actifs disponibles à la vente qui ne présentaient plus

la liquidité attendue vers le portefeuille prêts et créances permet de donner une meilleure image dans les états financiers de l'allocation de ressources de La Banque Postale. La valeur nette comptable et la juste valeur des titres reclassés au 1^{er} juillet 2008 restent non significatives au 31 décembre 2021.

35.6 Compensation des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les informations requises par la norme IFRS 7 sur les instruments financiers compensés au bilan, ainsi que sur les instruments financiers non compensés, mais faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoires, ou d'accords similaires.

35.6.1 Instruments dérivés des activités industrielles et commerciales

2021	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B	Instruments dérivés D	Cash collatéral E	F=C-D-E
Instruments financiers dérivés actifs	58		58	30	29	(1)
Instruments financiers dérivés passifs	35		35	30	3	2
2020	A	B	C=A-B	Instruments dérivés D	Cash collatéral E	F=C-D-E
Instruments financiers dérivés actifs	89		89	59	31	(1)
Instruments financiers dérivés passifs	59		59	59		0

La Poste a mis en place avec l'ensemble de ses contreparties de marché des conventions cadres afin de réduire son exposition en cas de défaillance de ses contreparties de marché. Ces accords se traduisent par le versement à la contrepartie gagnante par la contrepartie perdante d'un dépôt de garantie sous forme de numéraire équivalent à la position nette des dérivés. La

fréquence des appels de marge est hebdomadaire ou quotidienne selon les contreparties. Ces accords ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre de la norme IFRS 7 sur la compensation.

35.6.2 Instruments financiers des activités bancaires

2021	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Montants nets
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B	Instruments financiers D	Cash collatéral D	E	F=C-D-E
ACTIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	232 524		232 524	2 237	961		229 326
Dont opérations de pension	1		1				1
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	3 368		3 368	2 237	961		170
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	192 957	1 965	190 992	82	60	5 119	185 731
Dont prises en pension	9 228	1 965	7 263	82	60	5 119	2 002
Comptes de régularisation et autres actifs	33 415		33 415	5			33 410
Dont dépôts de garantie donnés	5	0	5	5			0
Autres actifs non soumis à compensation	315 379		315 379				315 379
TOTAL ACTIF	774 275	1 965	772 310	2 324	1 021	5 119	763 846
PASSIFS			0				0
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	4 667		4 667	2 237	338		2 092
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	2 612		2 612	2 237	338		37
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	267 396	1 965	265 431	87	635	27 416	237 293
Dont mises en pension	46 035	1 965	44 070	87	635	27 416	15 932
Autres dettes non soumises à compensation (hors capitaux propres)	470 433		470 433				470 433
TOTAL PASSIF	742 496	1 965	740 531	2 324	973	27 416	709 818

2020	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Montants nets
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B	Instruments financiers D	Cash collatéral D	E	F=C-D-E
ACTIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	197 215		197 215	2 095	667		194 453
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	2 980		2 980	2 095	667		218
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	242 453	2 713	239 740	1 820	1	11 811	226 108
Dont prises en pension	18 696	2 713	15 983	1 820	1	11 811	2 351
Comptes de régularisation et autres actifs	31 907		31 907	7			31 900
Dont dépôts de garantie donnés	17	0	17	7			10
Autres actifs non soumis à compensation	268 314		268 314				268 314
TOTAL ACTIF	739 889	2 713	737 176	3 922	668	11 811	720 775
PASSIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	4 184		4 184	2 095	453		1 636
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	2 568		2 568	2 095	453		20
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	266 639	2 713	263 926	1 820	212	34 237	227 657
Dont mises en pension	50 628	2 713	47 915	1 820	212	34 237	11 646
Autres dettes non soumises à compensation (hors capitaux propres)	436 623		436 623				436 623
TOTAL PASSIF	707 446	2 713	704 733	3 915	665	34 237	665 916

NOTE 36 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

- 36.1 Relations avec l'État et les entreprises du secteur public
- 36.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation
- 36.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

36.1 Relations avec l'Etat et les entreprises du secteur public

36.1.1 Relations avec l'État

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du ministre de l'Économie, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des comptes et du Parlement.

Un nouveau contrat d'entreprise entre La Poste et l'État, pour la période 2018-2022, a été approuvé par le Conseil d'administration du Groupe le 19 décembre 2017 et signé le 16 janvier 2018. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du contrat précédent, et vise à pérenniser et moderniser l'exercice des quatre missions de service public de La Poste. Ces missions bénéficient du soutien de l'État, en contrepartie du respect par La Poste d'indicateurs de qualité ambitieux.

Par ailleurs, ce contrat développe la démarche des engagements citoyens en faveur du développement de la société numérique, des services de proximité, et du développement durable et responsable.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

En ce qui concerne les activités bancaires du Groupe, les taux de commissionnement sur les produits d'épargne réglementée (livret A, Livret Développement Durable et LEP) sont fixés par l'État. L'évolution de ces taux a un effet direct sur le produit net bancaire de La Banque Postale.

36.1.2 Relations avec les entreprises du secteur public

Le Groupe La Poste réalise des transactions courantes, aux conditions de marché, avec des entreprises du secteur public.

36.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

Les transactions réalisées entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation, et ne sont donc pas présentées dans cette note.

Les transactions avec les sociétés consolidées par le groupe CDC concernent essentiellement les opérations réalisées par La Banque Postale avec les fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts et sont résumées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits	1 082	946
Charges	(7)	(10)
Créances	66 115	68 682
Dettes	452	184

Les transactions avec les autres entreprises associées, ainsi qu'avec les coentreprises, ne sont pas significatives.

36.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

La rémunération des principaux dirigeants du Groupe La Poste s'est élevée en cumulé à 5,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (5,8 millions d'euros en 2020). Les dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique.

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Comité Exécutif, ainsi que les membres du Conseil d'Administration (dont la rémunération est constituée de jetons de présence, pour l'essentiel reversés à l'État ou à la Caisse des Dépôts, et des salaires des représentants des salariés). Les jetons de présence versés en 2021 s'élèvent à 0,3 million d'euros (0,2 million d'euros en 2020).

NOTE 37 ENTITES STRUCTUREES

37.1 Entités structurées consolidées

37.2 Entités structurées non consolidées

37.1 Entités structurées consolidées

Les entités structurées sont des entités qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées ont généralement un objectif précis et bien défini ou des activités bien circonscrites.

Les entités structurées consolidées incluent :

- Des organismes de placements collectifs (OPC, FCP) dont la gestion est assurée par les filiales du Groupe dans le cadre de ses activités bancaires ou pour lequel le Groupe est amené à investir pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du Groupe ainsi que pour son compte propre.
- Des Fonds Communs de Titrisations (FCT) dont les parts sont émises par des entités structurées ayant pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacents et qui peuvent être divisées en tranche.

37.2 Entités structurées non consolidées

Les informations présentées ci-après concernent les entités structurées par le Groupe et qui ne sont pas contrôlées par ce dernier. Ces informations ont été regroupées par entités exerçant des activités similaires : La Titrisation, les Fonds de placement et Autres.

Titrisation

Les opérations de titrisation regroupent les Fonds Communs de Titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs, portent des risques de crédit inhérents et qui peuvent être divisés en tranche. La titrisation est une technique financière par laquelle des créances traditionnellement illiquides et gardées par leurs détenteurs jusqu'à l'échéance sont transformées en titres négociables et liquides. Le but de cette opération est de : permettre la transformation d'un portefeuille illiquide en titres liquides ;

- favoriser la levée des fonds à des conditions avantageuses : outil de refinancement ;
- améliorer la gestion des risques : mécanisme de transfert de risques vers l'investisseur ;
- transférer le risque de crédit et ses composantes (risque de taux, de liquidité...) et donc de réduire les contraintes sur les fonds propres ;
- faciliter la structuration du bilan (instrument de gestion du bilan).

Fonds de placement

Cette activité consiste à répondre à la demande des investisseurs dans le cadre :

- de la gestion de fonds. Cette activité fait appel à des entités structurées comme les organismes de placements collectifs ou des fonds immobiliers et autres structures équivalentes ;
- du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Autres

Il s'agit d'un ensemble regroupant le reste des activités.

Intérêts dans les entités structurées non consolidées

Les intérêts du Groupe dans une entité structurée non consolidée concernent les liens contractuels ou non qui l'exposent à un risque de rendements variables associés à la performance de cette entité structurée. Les intérêts peuvent être attestés notamment par la détention d'instruments de capitaux propres ou de titres de créances mais également par un financement, un crédit de trésorerie, un rehaussement de crédit, l'octroi de garanties ou de dérivés structurés.

Le tableau ci-dessous fournit une information en regroupant par activité, de façon cumulée, l'exhaustivité des entités dans lesquelles le Groupe a un intérêt sans restriction particulière :

(en millions d'euros)	Titrisation	Fonds de placement	Autres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 049	117 424	435
Instruments financiers dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3		40
Actifs financiers au coût amorti		170	2 773
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	6 052	117 594	3 248
Provisions			
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0
Engagements de financement donnés		120	836
Engagements de garantie donnés	0		
Exposition maximale au risque de perte	6 052	117 714	4 084
Garanties reçues et autres rehaussements de crédit			
Exposition nette au risque de perte	6 052	117 714	4 084

L'exposition maximale au risque de perte correspond au montant des intérêts enregistrés à l'actif du bilan et des engagements donnés minoré des provisions pour risques et charges enregistrées au passif, minoré des garanties reçues.

L'exposition maximale au risque de perte est le plus souvent limitée aux parts détenues dans les fonds, à l'exception des fonds dans lesquels La Banque Postale accorde une garantie de capital et de performance.

Informations sur les entités structurées non consolidées sponsorisées par le groupe

Sont définis comme entités structurées non consolidées sponsorisées les fonds qui sont structurés par une société de gestion contrôlée par le Groupe, notamment les fonds gérés par la filiale La Banque Postale Asset Management.

Une entité structurée est réputée sponsorisée par le Groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du Groupe ou d'une de ses filiales.

Les revenus tirés par le Groupe sur ces entités s'élèvent à 98 millions d'euros au 31 décembre 2021 et sont principalement composés de commissions non récurrentes.

NOTE 38 ENGAGEMENTS HORS-BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

- 38.1 Engagements des activités bancaires
- 38.2 Autres engagements donnés
- 38.3 Autres engagements reçus
- 38.4 Passifs éventuels

38.1 Engagements des activités bancaires

La valeur contractuelle des engagements donnés et reçus dans le cadre des activités de La Banque Postale est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	1 949	1 838
en faveur de la clientèle	26 992	24 053
Engagements de garantie	0	
en faveur d'établissements de crédit	1 123	980
en faveur de la clientèle ^(a)	1 324	1 650
Engagements sur titres à livrer	17 438	15 135
Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus		
Engagements de financement		
reçus d'établissements de crédit ^(b)	17 185	15 619
reçus de la clientèle	400	495
Engagements de garantie		
reçus d'établissements de crédit	36 937	36 712
reçus de la clientèle	6 980	6 515
Engagements sur titres à recevoir	216	365
Autres engagements donnés ^{(b)(c)}	53 078	46 668
Autres engagements reçus	27 297	27 589

(a) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM générées par les entités du Groupe.

(b) Dont engagements donnés (9 099 millions d'euros) et reçus (702 millions d'euros) dans le cadre du dispositif de gestion des garanties « 3 G » avec la Banque de France qui permet aux banques de gérer de manière unifiée l'ensemble du collatéral relatif à leurs opérations de refinancement auprès de celle-ci.

(c) Comprend, en 2021, 23 798 millions d'euros (21 725 millions d'euros en 2020) au titre du nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisés par la société de financement à l'habitat du Groupe (La Banque Postale Home Loan SFH).

Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité.

La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts portés dans les comptes du Crédit Logement. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élevait au 31 décembre 2021 à 184 millions d'euros (contre 197 millions d'euros au 31 décembre 2020).

38.2 Autres engagements donnés

38.2.1 Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève à 41 millions d'euros au 31 décembre 2021.

38.2.2 Engagements liés à l'acquisition de Seur

En vertu du pacte d'actionnaires conclu le 10 mars 2008 avec des franchisés Seur, actionnaires de Seur SA, GeoPost a accordé à chaque actionnaire une option individuelle de vente aux conditions suivantes:

- Cession à GeoPost de la totalité des actions Seur SA. Le Groupe a enregistré la dette correspondante.
- Cession des actions des franchises détenues.

Ces options sont exerçables sur une durée de vingt ans à compter du 10 mars 2008, sous réserve de l'acquisition par GeoPost d'une franchise postérieurement à cet accord. L'obligation d'achat garantie par GeoPost est plafonnée à un montant annuel de 100 millions d'euros.

Ces options sont actives depuis l'acquisition de la franchise de Teruel par GeoPost en mars 2009.

38.2.3 Actions de mécénat

La Poste s'est engagée à financer diverses actions de mécénat pour un montant total de 11 millions d'euros au 31 décembre 2021.

38.3 Autres engagements reçus

38.3.1 Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et garanties reçus s'élève au 31 décembre 2021 à 82 millions d'euros, dont 65 millions d'euros pour La Poste.

38.3.2 Lignes de crédit

La Poste dispose d'une ligne de crédit renouvelable pour un montant de 1 milliard d'euros à 5 ans valable jusqu'en mars 2023 pour laquelle elle a reçu un engagement des onze banques constituant le pool bancaire. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2021.

38.3.3 Promesses de vente d'immeubles

Le Groupe La Poste a signé des promesses de vente d'immeubles pour des opérations devant se dénouer en 2022 et au-delà. Le montant total des engagements reçus à ce titre s'élève au 31 décembre 2021 à 60 millions d'euros.

38.3.4 Garanties de passif

Dans le cadre de ses opérations d'acquisitions d'entreprises, le Groupe a reçu des vendeurs des garanties de passif dont les montants ne peuvent être évalués avec précision, dans la mesure où ils dépendent de seuils de déclenchement et/ou de maximum.

38.3.5 Clauses de non-concurrence

Dans le cadre de l'acquisition de diverses franchises Seur en Espagne et au Portugal, les vendeurs ont accordé des clauses de non-concurrence, dont la violation donnerait lieu au versement d'indemnités pour un montant total cumulé de 8,5 millions d'euros.

38.4 Passifs éventuels

Le Groupe n'a pas connaissance de risques significatifs qui ne feraient pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

NOTE 39 PRECISIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIVITÉS BANCAIRES ET D'ASSURANCE

- 39.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale
- 39.2 Éléments de l'actif et du passif bancaires par durée restant à courir
- 39.3 Placements des activités d'assurance
- 39.4 Produits nets des sociétés d'assurance
- 39.5 Impact de l'application de l'approche par superposition

39.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale

ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, Banques centrales	50 812	1 783
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	231 420	195 629
Instruments dérivés de couverture	1 022	1 443
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	228 509	230 779
Titres au coût amorti	23 480	24 018
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	67 823	114 434
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	123 117	125 222
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	101	220
Actifs d'impôts courants	831	969
Compte de régularisation et actif divers	33 268	31 696
Actifs destinés à être cédés	178	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	948	696
Immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement	9 796	9 149
Montant net des écarts d'acquisition - Actif	142	142
Elimination titres La Banque Postale détenus par La Poste	(8 879)	(8 879)
TOTAL	762 568	727 301

PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	4 253	3 279
Instruments dérivés de couverture	333	763
Opérations interbancaires et assimilées : dettes envers les établissements de crédit	30 393	33 533
Dettes envers la clientèle	234 584	229 793
Dettes représentées par un titre	21 693	21 639
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	422	726
Passifs d'impôts courants	1 355	1 592
Comptes de régularisation et passifs divers	21 226	21 456
Provisions techniques des entreprises d'assurance	414 398	379 830
Provisions	1 075	1 025
Dettes subordonnées	10 110	10 187
Intérêts minoritaires	11 690	13 593
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	10 845	9 688
Réserves consolidées et autres	10 289	5 567
Résultat part du Groupe	556	4 121
Solde des opérations avec le reste du Groupe - Impact sur le résultat		
Solde des opérations avec le reste du Groupe - Impact sur le bilan	193	197
TOTAL	762 568	727 301

39.2

Éléments de l'actif et du passif des activités bancaires et d'assurance par durée restant à courir

(en millions d'euros)	Échéances à - d'1 an	Échéances à + d'1 an	Total
Éléments d'actifs par durée restant à courir			
Caisses, banques centrales	50 812	(0)	50 812
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7 774	223 646	231 420
Instruments dérivé de couverture	13	1 009	1 022
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	24 616	203 840	228 456
Titres au coût amorti	1 581	21 899	23 480
Créances sur les établissements de crédit	67 372	451	67 823
Prêts et créances sur la clientèle	21 908	101 209	123 117
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	0	101	101
Éléments de passif par durée restant à courir			
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	140	4 113	4 253
Instruments dérivés de couverture	21	312	333
Dettes envers les établissements de crédit	23 611	6 782	30 393
Dettes envers la clientèle	218 668	15 915	234 584
Dettes représentées par un titre	8 004	13 689	21 693
Dettes subordonnées	1 123	8 987	10 110
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif	0	421	422

39.3

Placements des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (a)	226 404	187 678
Instruments dérivés de couverture	55	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (b)	216 584	216 883
Titres au coût amorti	84	155
Immeubles de placement	3 393	3 083
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	446 520	407 799

(a) Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Instruments de dettes	180 952	149 028
Effets publics et valeurs assimilées	4 316	4 744
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 439	17 523
OPCVM	76 848	62 680
Actifs représentatifs de contrats en UC	73 742	57 236
Prêts et avances	5 607	6 845
Instruments de capitaux propres	44 038	38 120
Actions et autres titres à revenu variable	39 301	34 049
Actifs représentatifs de contrats en UC	4 737	4 071
Instruments dérivés	1 413	531
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	226 403	187 679

(b) Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31/12/2021		
	Juste valeur	Dépréciation	Gains / pertes latents
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	121 945	(70)	(1 669)
Obligations et autres titres à revenu fixe	94 639	(359)	491
Total des instruments de dettes	216 584	(429)	(1 178)
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	216 584	(429)	(1 178)
Impôts			603
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (net d'impôts) sur placements d'assurance			(575)

	31/12/2020		
	Juste valeur	Dépréciation	Gains / pertes latents
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	122 018	(56)	1 847
Obligations et autres titres à revenu fixe	94 865	(308)	2 017
Total des instruments de dettes	216 883	(364)	3 864
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	216 883	(364)	3 864
Impôts			(815)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (net d'impôts) sur placements d'assurance			3 049

39.4 Produits nets des sociétés d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Primes émises	32 849	23 169
Variation des primes non acquises	(176)	(169)
Primes acquises	32 673	23 000
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités	90	135
Autres produits d'exploitation	14	
Produits des placements nets de charges	5 289	4 886
Plus ou moins values de cession des placements	(1 209)	(2 180)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	10 457	526
Variation des dépréciations sur placements	(68)	(333)
Impacts de l'approche par superposition	(1 074)	(679)
Total des produits financiers nets de charges	13 396	2 221
Total des produits des activités ordinaires	46 173	25 356
Charges des prestations des contrats	(39 215)	(21 042)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	205	120
Charges et produits des autres activités	5	(1)
Frais d'acquisition des contrats	(4 013)	(3 286)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	(552)	(431)
Frais d'administration	(285)	(246)
Autres produits et charges opérationnels courants	(489)	(455)
Total des autres produits et charges courants	(44 345)	(25 340)
Résultat opérationnel courant	1 828	16
Autres produits et charges opérationnels non courants	(4)	(28)
Résultat opérationnel	1 823	(12)
Charges de financement	(99)	(56)
Variation de valeur des actifs incorporels	(122)	(11)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	88	688
Variation de valeur des écarts d'acquisition		4 578
Impôts sur les résultats	(469)	(420)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	1 222	4 767
Intérêts minoritaires	474	491
Résultat net part du Groupe	748	4 276

39.5 Impact de l'application de l'approche par superposition

L'impact net de l'approche par superposition par type d'actif financier est détaillé comme suit :

	31/12/2021				31/12/2020			
	Valeur com- ptable	Impact Overlay brut	Impôt différé	Impact Overlay net	Valeur com- ptable	Impact Overlay brut	Impôt différé	Impact Overlay net
<i>(€ million)</i>								
OPCVM	46 964	131	(32)	99	45 751	152	(6)	146
Actions et autres titres à revenu variable	33 598	943	(56)	887	29 263	529	(172)	357
Obligations	6 160	(9)	2	(7)	6 230	(4)	(41)	(46)
Autres actifs financiers	18 559	9	36	45	19 028	2	6	8
TOTAL	105 281	1 074	(50)	1 024	100 272	679	(213)	465

Les impacts de l'approche par superposition sur le compte de résultat sont détaillés comme suit :

	31/12/2021			31/12/2020		
	IAS 39	IFRS 9	Impact Overlay	IAS 39	IFRS 9	Impact Overlay
<i>(en millions d'euros)</i>						
Produit net bancaire hors Overlay	51	1 125		(68)	611	
Impact Overlay			(1 074)			(679)
Produit net bancaire	51	1 125	(1 074)	(68)	611	(679)
Impôts différés	(25)	(75)	50	16	(198)	214
RESULTAT NET	26	1 050	(1 024)	(52)	413	(465)

NOTE 40 NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

- 40.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts
- 40.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur
- 40.3 Variation du besoin en fonds de roulement
- 40.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires
- 40.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement
- 40.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts
- 40.7 Remboursements des emprunts
- 40.8 Autres flux liés aux opérations de financement
- 40.9 Variation de trésorerie des activités bancaires
- 40.10 Passage du résultat d'exploitation courant à l'Excédent brut d'Exploitation

40.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts

(en millions d'euros)	NOTE	2021	2020
Résultat net de l'ensemble pour les activités industrielles et commerciales		1 556	(1 993)
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence		23	14
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur (hors activités bancaires)		(7)	(0)
Plus ou moins values de cession (yc dilution)		(47)	(2)
Variations nettes des provisions		6	90
Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	40.2	800	2 539
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		(24)	(77)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt pour les activités industrielles et commerciales		2 307	570
Coût de l'endettement financier net ^(a)		240	234
Charge d'impôt (yc impôts différés)		27	413
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt pour les activités industrielles et commerciales		2 574	1 217
Contribution des activités bancaires et d'assurance (voir EBE, note 40.10)		2 820	2 947
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		5 394	4 163

(a) Hors variation des gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur.

40.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur

(en millions d'euros)	2021	2020
Dotations et reprises aux amortissements du résultat d'exploitation	800	2 506
Dotations et reprises aux amortissements du résultat financier	(3)	0
Dépréciations d'écart d'acquisition	3	33
TOTAL	800	2 539

40.3 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	2021	2020
Variations des stocks et encours	31	(65)
Variations des créances d'exploitation	(486)	(591)
Variations des dettes d'exploitation et autres actifs/passifs d'exploitation	11	1 106
TOTAL	(444)	450

40.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires

	2021	2020
Variations des actifs financiers à la juste valeur par résultat	(22 361)	(6 742)
Variations des instruments dérivés de couverture	471	119
Variation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	16 367	1 992
Variations des titres au coût amorti	539	4 179
Variations des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 711	1 186
Variations des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2 079	(9 006)
Variation des écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	119	(13)
Variations des autres actifs financiers et comptes de régularisation	(314)	597
Variation des immeubles de placement	(438)	81
Variation des passifs financiers à la juste valeur par résultat	(12 639)	(9 491)
Variations des instruments dérivés de couverture	(494)	93
Variations des dettes envers les établissements de crédit et assimilés	(2 912)	2 922
Variations des dettes envers la clientèle	4 633	26 291
Variations des dettes représentées par un titre	54	(2 100)
Variations des écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(304)	(113)
Variations des autres passifs financiers et comptes de régularisation	11 420	8 038
Variations des prov. techniques des activités bancaires et d'assurance et comptabilité reflet	6 980	4 999
TOTAL	8 911	23 033

40.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	2021	2020
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(587)	(3 578)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 144)	(910)
Acquisitions d'immeubles de placements	0	(185)
Variations des fournisseurs d'immobilisations	(17)	25
TOTAL	(1 747)	(4 649)

40.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts

(en millions d'euros)	2021	2020
Emprunts obligataires	2 226	1 799
Billets de trésorerie	725	1 039
Autres emprunts et dettes assimilées	1 875	1 756
TOTAL	4 826	4 594

40.7 Remboursements des emprunts

(en millions d'euros)	2021	2020
Emprunts obligataires	(1 000)	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	(25)	(24)
Bons La Poste	(1)	(1)
Billets de trésorerie	(725)	(1 039)
Emprunts sur location-financement	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	(1 789)	(1 578)
TOTAL	(3 540)	(2 641)

40.8 Autres flux liés aux opérations de financement

(en millions d'euros)	2021	2020
Encaissement de dépôts et cautionnements reçus	17	7
Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	(5)	(46)
Autres	(6)	(32)
TOTAL	6	(72)

40.9 Variation de trésorerie des activités bancaires

(en millions d'euros)	NOTE	2021	2020
Caisse, Banque centrale à l'ouverture (actif)		1 783	22 412
Prêts et créances à vue sur les établissements de crédit (actif)		43 652	372
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)		(1 181)	(1 178)
Ouverture		44 254	21 607
Caisse, Banque centrale à la clôture (actif)	24.2	50 812	1 783
Prêts et créances à vue sur les établissements de crédit (actif)	22.5	2 261	43 652
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)	31.3	(1 065)	(1 181)
Clôture		52 008	44 254
Augmentation/(Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan		7 753	22 648
dont incidence des variations de périmètre (CNP Assurances)		298	1 439
Augmentation/(Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre		7 455	21 208

40.10 Passage du résultat d'exploitation courant à l'Excédent brut d'Exploitation

		2021			2020		
		Groupe	Activités industr. et comm.	Activités bancaires et assurance	Groupe	Activités industr. et comm.	Activités bancaires et assurance
Résultat d'exploitation	(a)	3 431	1 808	1 624	3 149	(1 327)	4 476
dont mouvements non cash à neutraliser :							
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	(a)	87	(2)	89	41	(7)	48
Incidence de la prise de contrôle de CNP Assurances					3 007		3 007
Amortissements d'immobilisations et mouvements de provisions du Produit Net Bancaire	(b)	(379)	0	(379)	(441)		(441)
Reprises et dotations de provisions relatives aux avantages du personnel	note 9	15	23	(8)	(106)	(102)	(4)
Amortissements et provisions	(a)	(1 772)	(859)	(912)	(3 736)	(2 572)	(1 165)
Résultat avant impôt des cessions d'actifs	(a)	23	22	1	84	2	81
Produits de réévaluation des participations	note 12	18	18	0	76	76	0
Divers		17	4	13	(2)	1	(3)
Excédent Brut d'Exploitation	TFT	5 422	2 602	2 820	4 226	1 274	2 953
Réintégration des variations des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables (hors Banque)	(c)	(29)	(29)		(52)	(52)	
Produits et charges financiers divers		(0)	(0)	0	(11)	(5)	(6)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt	TFT	5 394	2 574	2 820	4 163	1 217	2 947

(a) voir le Compte de résultat consolidé

(b) Dont notamment en 2021 349 millions d'euros d'amortissement d'actifs incorporels, et 383 millions d'euros en 2020.

(c) La variation des provisions sur actifs circulants et les créances irrécouvrables sont des mouvements non cash exclus du calcul de l'excédent brut d'exploitation. Conformément à la recommandation de l'ANC sur les états financiers des entreprises industrielles et commerciales, ces mouvements sont neutralisés sur la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » d'où leur réintégration après l'EBE pour le calcul de la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt. Ce retraitement n'est plus réalisé pour les activités bancaires.

NOTE 41 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de l'exercice par La Poste et les sociétés du périmètre de consolidation sont présentés ci-dessous.

2021

(en millions d'euros HT)	KPMG	%	MAZARS	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,6	5%	0,5	6%
filiales intégrées globalement	6,4	58%	3,4	40%
	6,9	63%	3,9	46%
Services autres que la certification des comptes				
société-mère	0,2	2%	0,0	0%
filiales intégrées globalement	3,9	35%	4,5	54%
	4,1	37%	4,5	54%
TOTAL	11,0	100%	8,4	100%

2020

(en millions d'euros HT)	KPMG	%	PWC	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,7	8%	0,7	10%
filiales intégrées globalement	5,4	64%	5,4	76%
	6,1	72%	6,1	86%
Services autres que la certification des comptes				
société-mère	0,4	5%	0,2	2%
filiales intégrées globalement	2,0	23%	0,8	12%
	2,4	28%	1,0	14%
TOTAL	8,5	100%	7,1	100%

Les services fournis par le cabinet Mazars sont de nature suivante : attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, formations, revues de procédures de contrôle interne et de systèmes d'information, examens limités, revues de traduction et consultations techniques.

Les services fournis par le cabinet KPMG sont de nature suivante : attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, revues de procédures de contrôle interne, consultations comptables, revues relatives à des données ou des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux.

NOTE 42 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

Regroupement d'entreprise

Au sein de la branche GeoPost, le Groupe a pris le contrôle en janvier 2022 de la société CitySprint, 1er opérateur de course et de livraison urgente de Grande-Bretagne. En 2021, cette société devrait présenter un volume de chiffre d'affaires compris entre 150 et 160 millions GBP.

NOTE 43 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

		Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
SOCIETES	PAYS	2020	2021	2020	2021	2020	2021
SOCIETE CONSOLIDANTE							
LA POSTE 9 rue du Colonel Pierre Avia 75757 PARIS CEDEX 15							
SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS							
Adimmo	France	52,54	52,54	99,90	99,90	IG	IG
Adir Assistance	France	52,60	0,00	100,00	0,00	IG	
Age d'or Expansion	France		100,00		100,00		IG
Aliséo	France	52,60	0,00	100,00	0,00	IG	
Asten Santé	France	52,60	52,60	52,60	52,60	IG	IG
Asten Santé à domicile (Ex Asten Est)	France	52,60	52,60	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Developpement	France	76,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AXEO Partenariats Pro Services (P.P.S)	France	76,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Pro Services	France	76,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Services	France	76,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Bien être à la carte (BEAC) (ex EAP France)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BlueSom	France	52,06	52,06	99,00	99,00	IG	IG
Budget Box	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Cassiop	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Coordination Axeo	France	76,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Creat Direct	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DIADOM SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Economie d'énergie	France	75,68	97,65	100,00	100,00	IG	IG
EDENEXT	France	75,68	97,65	75,68	97,65	IG	IG
E-SY COM	France		91,10		91,10		IG
Ethic Santé	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Financière Axeo	France	76,00	100,00	76,00	100,00	IG	IG
Fluow	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
Geoptis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
H2AD	France	50,82	50,82	96,64	96,64	IG	IG
Help Confort	France	72,20	100,00	95,00	100,00	IG	IG
Help Confort ST Nazaire	France	76,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
IM Santé	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Inbox Marketing	Roumanie	99,97	99,97	99,97	99,97	IG	IG
Innovagency	Portugal	75,77	100,00	75,77	100,00	IG	IG
Innovagency Resources	Portugal	75,77	0,00	100,00	0,00	IG	
Interactions Marketing	Roumanie	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
Isoskèle	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Isoskèle (ex Cabestan)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Isoskèle Factory	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste E-éducation	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021
SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS							
La Poste Nouveaux Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Santé	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Silver	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Matching	France	83,76	83,76	83,76	83,76	IG	IG
Media Presse	France		25,00		25,00		MEE
Mediapost Distribuição Postal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Espagne SL	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Hit Mail	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Hit Mail Bulgarie	Bulgarie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost SGPS	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Metrica	Bulgarie	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
Mobile Marketing	Roumanie	95,00	0,00	95,00	0,00	IG	
MSCM2	France	50,82	50,82	100,00	100,00	IG	IG
Neolog	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Nouveal	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Nouvelle Attitude	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Nutrimédical	France		52,60		100,00		IG
Organisme Formation Services	France	76,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Paramedical de la Plaine	France	52,60	0,00	100,00	0,00	IG	
Proximy	France	25,00	0,00	25,00	0,00	MEE	
Recygo	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
S2A Oxygène	France	52,59	52,59	100,00	100,00	IG	IG
S2A Santé	France	52,60	0,00	100,00	0,00	IG	
Sadimmo	France	47,33	47,33	90,00	90,00	IG	IG
Sadir Assistance	France	52,60	0,00	100,00	0,00	IG	
SCI STP Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SMP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogec Datamark Services	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Sogec Gestion	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogec Informatique	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogec Marketing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogefinad	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Somepost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
STP SA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tikeasy	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TimeOne – Group	France		100,00		100,00		IG
TimeOne – LMT	France		100,00		100,00		IG
TimeOne - Media buying	France		100,00		100,00		IG
TimeOne - Performance	France		100,00		100,00		IG
TimeOne – Publishing	France		100,00		100,00		IG
Vertical Mail	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Viapost Maintenance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viapost SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viapost transport Management	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021
SECTEUR GEOPOST							
GeoPost SA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
360° Services SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
A52 Warehouse Inc.	Canada	32,31	32,31	50,00	50,00	IG	IG
ACP Global Forwarding	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Alas Courier, S.L.	Espagne	48,00	100,00	48,00	100,00	MEE	IG
Alolomer, S.L.U.	Espagne		24,04		25,00		MEE
Alturing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Andalupaq Express, S.L.	Espagne		100,00		100,00		IG
Aramex PJSC	Emirats Arabes Unis		24,93		24,93		MEE
Armadillo Holding GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Austria GmbH	Autriche	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Benelux B.V.	Pays Bas	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Germany GmbH	Allemagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Holding AG	Suisse	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
Asendia Hong Kong Ltd	Hong Kong	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Italy S.p.A.	Italie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Mgmt SAS	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Mgmt SAS, branch Bern	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Nordic AB	Suede	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Norway A/S	Norvege	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Oceania AU	Australie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Oceania NZ	Nouvelle Zelande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Operations (SCL)	Allemagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Operations Verwaltung GmbH	Allemagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Press Edigroup SA	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Press EDS AG	Suisse	60,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Asendia Singapore	Singapour	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Spain S.L.	Espagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia UK Ltd	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia USA	Etats Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Beijing Linehaul Express Co Ltd.	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Bio Cair Fowarding International Co LTD	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Asia Limited	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Australia PTY Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Belgium	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Customs Brokerage LLC	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Germany GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair International Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Bloomsburys GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BK Logistics Group B.V.	Pays Bas		100,00		100,00		IG
BK Pharma Logistics B.V.	Pays Bas		100,00		100,00		IG
BK Sneltransport B.V.	Pays Bas		100,00		100,00		IG
BTB Mailflight	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
BTB Mailflight Holding	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Buy Online GmbH	Allemagne	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Caledonie express	France	60,00	60,00	60,00	60,00	MEE	MEE
Cargonet Software SARL	France		100,00		100,00		IG
Central de Mensajeros Logística 2008, S.L.	Espagne		100,00		100,00		IG
Chrono Diali	Maroc		49,00		49,00		MEE
Chronofresh SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost (Mauritius) Ltd	Ile Maurice	69,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
Chronopost SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CI Algérie	Algérie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CI Burkina	Burkina Faso	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
CI Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
CI Maroc	Maroc	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE
Customs Clearance Ltd.	Grande-Bretagne	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Delifresh IDF	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Direct Parcel Distribution CZ s.r.o.	Rép. Tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Direct Parcel Distribution SK s.r.o.	Slovaquie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD (UK) Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021
SECTEUR GEOPOST							
DPD Austria	Autriche	25,57	25,57	25,57	25,57	MEE	MEE
DPD Bel FLLC	Biélorussie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Belgium	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Croatia	Croatie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD CZ s.r.o.	Rép. Tchèque	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
DPD Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Eesti AS	Estonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Eurasia LLC	Ouzbekistan	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD France SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD fresh BeLux BV	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Group International Services GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD HK Ltd. (ex RPX Ltd.)	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
DPD Hungaria kft	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Immobilien GmbH & Co. KG	Allemagne		100,00		100,00		IG
DPD Immobilienverwaltung GmbH	Allemagne		100,00		100,00		IG
DPD Ireland	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Kazakhstan LLP	Kazakhstan	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Laser	Afrique du Sud	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
DPD Latvija SIA	Lettonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Lietuva UAB	Lituanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Local UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Netherlands	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Polska	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Portugal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Romania S.A.	Roumanie		69,81		100,00		IG
DPD RUS	Russie	86,80	86,80	100,00	100,00	IG	IG
DPD Schweiz	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Service GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD SK s.r.o.	Slovaquie	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
DPD Slovenia	Slovénie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup IT Solutions	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup IT Solutions Hungary Kft	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup Uk Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia GmbH & Co. Asset KG	Allemagne	86,80	86,80	86,80	86,80	IG	IG
DS Russia GP GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia Management GmbH	Allemagne	88,80	88,80	88,80	88,80	IG	IG
DTDC	Inde	42,52	42,52	42,52	42,52	MEE	MEE
Dynamic Parcel Distribution Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Dynapresse Marketing SA	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Epicery SAS	France		87,47		87,47		IG
EVOL BORDEAUX	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL CENTRE	France		60,00		100,00		IG
EVOL CLERMONT FERRAND	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL GRENOBLE	France	49,80	49,80	100,00	100,00	IG	IG
EVOL LILLE	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL LORRAINE	France		60,00		100,00		IG
EVOL LYON	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL MARSEILLE AIX TOULON	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL MONTPELLIER	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL NANTES	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL NICE	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL PARIS	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL RENNES	France		60,00		100,00		IG
EVOL ROUEN	France		60,00		100,00		IG
EVOL SAINT ETIENNE	France	60,00	0,00	100,00	0,00	IG	
EVOL STRASBOURG	France		60,00		100,00		IG
EVOL TOULOUSE	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Express Delivery Services	France	52,58	52,58	52,58	52,58	IG	IG
FB On Board Courier Services Inc.	Canada	7,11	7,11	11,00	11,00	MEE	MEE
FermoPoint S.r.l.	Italie	50,98	50,98	60,00	60,00	IG	IG
Flap Locadora e Trans. Ltda.	Brésil	98,00	98,00	98,00	98,00	IG	IG
Forwarder Line Logistik	Liechtenstein	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Americas	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Bulgaria EOOD	Bulgarie		69,81		100,00		IG
GeoPost España, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Holdings Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Intermediate Holdings	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

		Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
SOCIETES	PAYS	2020	2021	2020	2021	2020	2021
SECTEUR GEOPOST							
GeoPost Ireland Limited	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Trans EOOD	Bulgarie		69,81		100,00		IG
GLPU	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GP IMDH GmbH (ex GeoPost IMDH GmbH)	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Gruppo BRT	Italie	84,96	84,96	84,96	84,96	IG	IG
Hubez HK Ltd	Hong Kong		64,63		100,00		IG
iloxx GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interlink Express Parcels Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interlink Express Plc	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Jadlog Logística Ltda.	Brésil	98,00	98,00	98,00	98,00	IG	IG
JLGP Brasil Participações Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Jumbo Glory Ltd.	Hong Kong	33,02	0,00	51,10	0,00	IG	
Keyopstech	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
Keyopstech Ivoire SARL	Cote d'Ivoire	95,00	95,00	100,00	100,00	IG	IG
Keyopstech Sénégal SARL	Sénégal	95,00	95,00	100,00	100,00	IG	IG
KOT Ivoire SAS	France	95,00	0,00	100,00	0,00	IG	
La Poste Global Mail	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste IMS	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Latin America E-Commerce Direct, S.A. de C.V	Mexique	30,06	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Lenton Group Ltd	Hong Kong	64,63	64,63	64,63	64,63	IG	IG
Linehaul Express (Cambodia) Co. Ltd.	Cambodge	16,16	16,16	25,00	25,00	MEE	MEE
Linehaul Express (HK) Ltd.	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (India) Private Ltd.	Inde	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (NZ) Ltd.	Nouvelle Zelande	32,96	0,00	51,00	0,00	IG	
Linehaul Express (Shenzhen) Ltd.	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (Taiwan) Ltd.	Taiwan	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (Thailand) Co. Ltd.	Thaïlande	32,31	32,31	50,00	50,00	IG	IG
Linehaul Express (Yiwu) Ltd	Chine		64,63		100,00		IG
Linehaul Express (Zhengzhou) Ltd.	Chine	48,79	48,79	75,50	75,50	IG	IG
Linehaul Express Co. Ltd.	Canada	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express France SARL	France	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express Korea Ltd.	République de Corée	32,96	0,00	51,00	0,00	IG	
Linehaul Express LLC	Emirats Arabes Unis	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express Ltd.	Grande-Bretagne	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express Singapore Pte Ltd. (ex Universal Courier Express Pte Ltd)	Singapour	32,96	64,63	51,00	100,00	IG	IG
Linehaul MAC Express (Private) Ltd.	Sri Lanka	32,31	32,31	50,00	50,00	IG	IG
Linex Air Services (Private) Ltd.	Afrique du Sud	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linex Air Services Pty Ltd.	Australie	64,63	0,00	100,00	0,00	IG	
Linex Corporation	Philippines	38,78	38,78	60,00	60,00	IG	IG
Linex Inc.	Etats-Unis	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linex Nankai JP Co, Ltd.	Japon	38,78	38,78	60,00	60,00	IG	IG
LUDEV	France	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
LWW South Africa	Afrique du Sud	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Madriparq Servicios, S.L.	Espagne	24,00	100,00	24,00	100,00	MEE	IG
Mail Plus Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Menexpres, S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ninja Logistics Pte. Ltd.	Singapour	36,60	43,27	36,60	43,27	MEE	MEE
North America Direct Inc	Etats Unis	30,06	60,00	100,00	100,00	IG	IG
OMG Mobile EOOD	Bulgarie		69,81		100,00		IG
Packcity France	France	25,00	0,00	25,00	0,00	MEE	
Packcity GeoPost	France	50,50	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE
Parceline Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ParcelLock GmbH	Allemagne	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
PickPoint (Russia) LLC	Russie	29,06	48,95	29,06	48,95	MEE	MEE
Pickpoint Delivery System Ltd. (Cyprus)	Chypre	29,06	48,95	29,06	48,95	MEE	MEE
Pickup At Home	France		100,00		100,00		IG
Pickup Logistics	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pickup Personal Services	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
Pickup Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pie Mapping Software Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pour de bon	France	46,76	44,89	46,76	44,89	MEE	MEE
PT Linehaul Express Indonesia	Indonésie	25,85	25,85	40,00	40,00	MEE	MEE
Pudo Portugal S.A.	Portugal		25,00		25,00		MEE
Rapido Express and Logistics EOOD	Bulgarie		69,81		100,00		IG
Resto In	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
RPX MAC Express (Private) Limited (ex 3W Express Ltd)	Sri Lanka	32,31	32,31	100,00	100,00	IG	IG
SCI Exa Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021
SECTEUR GEOPOST							
SCI Examurs Paris	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sci Intel immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur España Operaciones, S.A.	Espagne	94,71	96,14	100,00	100,00	IG	IG
Seur Geopost, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur Gerencia de Riesgos, S.L.	Espagne	94,71	96,14	100,00	100,00	IG	IG
Seur Logística S.A.	Espagne	94,71	96,14	100,00	100,00	IG	IG
Seur, S.A.	Espagne	94,71	96,14	94,71	96,14	IG	IG
Shanghai E & T Wako Express Co. Ltd.	Chine	38,78	64,63	60,00	100,00	IG	IG
Siodemka Systemy Sp z o.o.	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sodexi	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
Someva, S.L.U.	Espagne	94,71	96,14	100,00	100,00	IG	IG
Speedy AD	Bulgarie	24,81	69,81	24,81	69,81	MEE	IG
Speedy EOOD	Bulgarie		69,81		100,00		IG
SPI UK	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
SRT France Logistics	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SRT France SAS (Stuart)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SRT Group SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Stuart Delivery LTD	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Stuart Delivery, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Stuart Logistica, SL	Espagne		100,00		100,00		IG
Stuart Polska sp.z.o.o.	Pologne		100,00		100,00		IG
TD Express services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
STRT Delivery Portugal, Unipessoal LDA	Portugal		100,00		100,00		IG
Tigers (China) Co. Ltd	Chine	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers (USA) Global Logistics, Inc.	Etats-Unis	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers AG	Suisse	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers Deliver (Aust) Pty Ltd	Australie	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers eShop (HK) Limited	Chine	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers Eshop (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers Express Ltd	Chine	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers Global Logistics Ltd	Grande-Bretagne	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers GmbH	Allemagne	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers HK Co. Ltd	Hong Kong	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers Indo China Logistics co., Limited (Myanmar)	Birmanie	70,00	0,00	70,00	0,00	IG	
Tigers Intern. Logistics BV	Pays-Bas	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers Intern. Transport BV	Pays-Bas	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers International Solutions Pty	Australie	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers Logistics Group Ltd	Grande-Bretagne	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers Ltd	Hong Kong	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers Malaysia	Malaisie	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers (Philippines) Global Logistics Ltd. Inc.	Philippines	55,05	0,00	55,05	0,00	IG	
Tigers Shared Services	Afrique du Sud	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers Trading Company Ltd	Chine	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers UK Holding Ltd	Grande-Bretagne	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Tigers Worlwide Logistics Ltd	Inde	74,75	0,00	74,75	0,00	IG	
Transciudad Real, S.L.	Espagne	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Transporte Integral de Paquetería, S.A.	Espagne	50,73	100,00	50,73	100,00	MEE	IG
U.S. Direct (singapore) PTE Ltd	Singapour	30,06	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct e-commerce AUS PTY Limited	Australie	30,06	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct E-Commerce Netherlands B.V.	Pays Bas	30,06	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct e-commerce UK	Grande Bretagne	30,06	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Universal Express LLC	Emirats Arabes Unis	32,96	64,63	51,00	100,00	IG	IG
Universal Express Ltd.	Kenya	32,96	64,63	51,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Holding Ltd	Irlande	30,06	60,00	50,10	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Ltd	Irlande	30,06	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Nominee DAC	Irlande	30,06	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct E-Commerce Rus LLC	Russie	30,06	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Wako Air Express Co. Ltd	Hong Kong	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Wako Express Co. Ltd.	Taiwan	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Wako Group Ltd	Hong Kong	64,63	0,00	100,00	0,00	IG	
WDM (WA) Pty Ltd	Australie	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
WLG (Australia) Pty Ltd	Australie	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
WLG Inc	Etats-Unis	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
WN TPC	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
WnDirect USA, Inc	Etats Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Your Cargo Contact B.V.	Pays Bas		48,47		75,00		IG
Yurtici Kargo Servisi A.S.	Turquie	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021
SECTEUR LA BANQUE POSTALE - CNP							
La Banque Postale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AEP3 SCI	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
AEP4 SCI	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
AEW Europe SA	France	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
Arial CNP Assurances	France	25,14	31,58	40,00	40,00	MEE	MEE
Assurbail Patrimoine	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
Assurimmeuble	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
Assurance	France	41,48	52,11	66,00	66,00	MEE	MEE
BPE	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Consórcios SA Administradora de Consórcios	Brésil	32,52	40,86	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Seguradora Especializada Em Saúde S/A (ex Caixa Saúde SA)	Brésil	32,52	40,86	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Seguradora S.A.	Brésil	32,52	40,86	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Seguros Assessoria e Consultoria Ltda	Brésil	32,52	40,86	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Seguros Participações em Saúde Ltda (ex Holding Caixa Seguros Participações em Saude Ltda)	Brésil	32,52	40,86	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Vida e Previdência	Brésil	25,14	31,58	100,00	100,00	IG	IG
CIMO	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
CNP Asfaltistiki	Chypre	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assur Trésorerie Plus	France	61,67	77,46	98,13	98,12	IG	IG
CNP Assurances	France	62,84	78,95	68,51	82,12	IG	IG
CNP Assurances Compañía de Seguros	Argentine	48,06	60,37	76,47	76,47	IG	IG
CNP Assurances Latam Holding Ltda (ex CNP Holding Brasil)	Brésil	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Participações Ltda	Brésil	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
CNP Capitalização S.A.	Brésil	16,58	20,84	51,00	51,00	IG	IG
CNP Caution	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
CNP Cyprialife	Chypre	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
CNP Cyprus Insurance Holdings	Chypre	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
CNP Cyprus Properties	Chypre	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
CNP Cyprus Tower Ltd	Chypre	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
CNP Europe Life	Irlande	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
CNP Immobilier	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
CNP Luxembourg	Luxembourg	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
CNP OSTRUM ISR OBLI 12 MOIS (ex LBPAM Court terme)	France	62,84	77,84	100,00	98,59	IG	IG
CNP Participações Securitárias Brasil Ltda	Brésil	32,52	40,86	100,00	100,00	IG	IG
CNP Partners	Espagne	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
CNP Praktoriaki	Grèce	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	Argentine	31,42	39,47	65,38	65,38	IG	IG
CNP Santander Insurance Europe Ltd	Irlande	32,05	40,26	51,00	51,00	IG	IG
CNP Santander Insurance Life Ltd	Irlande	32,05	40,26	51,00	51,00	IG	IG
CNP Santander Insurance Services Ireland Ltd	Irlande	32,05	40,26	51,00	51,00	IG	IG
CNP Seguros Holding Brasil S.A.	Brésil	32,52	40,86	51,75	51,75	IG	IG
CNP UniCredit Vita	Italie	36,13	45,40	57,50	57,50	IG	IG
CNP Vita Assicura	Italie		40,26		51,00		IG
CNP Vita Assicurazione	Italie		78,95		100,00		IG
CNP Zois	Grèce	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
Companhia de Seguros Previdencia Do Sul-Previsul	Brésil	32,52	40,86	100,00	100,00	IG	IG
Easy Bourse	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021
SECTEUR LA BANQUE POSTALE - CNP							
Ecureuil Profil 90	France	35,71	44,89	56,83	56,86	IG	IG
Ecureuil Vie Développement	France	30,79	38,69	49,00	49,00	MEE	MEE
FCT Elise 2012	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
Filassistance International	France	41,48	52,11	66,00	66,00	MEE	MEE
Fundo De Investimento Imobiliario Renda Corporativa Angico - FII (ex OPCI FII Renda Corporativa Angico)	Brésil	26,69	38,54	100,00	100,00	IG	IG
Holding d'Infrastructures Gazières	France	34,19	41,84	54,41	53,00	MEE	MEE
Holding XS 1 SA	Brésil	25,14	31,58	51,00	51,00	IG	IG
Infra-Invest	Luxembourg	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
Infra-invest France	France		78,95		100,00		IG
Infra-invest Holding	France		78,95		100,00		IG
Issy Cœur de Ville (ICV)	France		78,95		100,00		IG
La Banque Postale Asset Management (ex LBP AM)	France	70,00	70,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Asset Management Holding (ex LBP AM Holding)	France	70,00	70,00	70,00	70,00	IG	IG
La Banque Postale Assurance Santé	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
La Banque Postale Assurances IARD	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Collectivités Locales	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
La Banque Postale Conseil en Assurances	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Consumer Finance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Home Loan SFH	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Immobilier Conseil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Leasing & Factoring	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Prévoyance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Actifs Immo	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Dutch Mortgage Portfolio 2 BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ma French Bank	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
MFPrévoyance SA	France	40,85	78,95	51,00	100,00	IG	IG
Montparvie V	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda	Brésil	32,52	40,86	100,00	100,00	IG	IG
OPCI AEP247	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
OPCI AEW Imcom 1	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
OPCI MTP Invest	France	62,65	78,95	100,00	100,00	IG	IG
OPCI Raspail	France	62,75	78,95	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM Caixa Capitalização SA	Brésil	16,58	20,84	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM Caixa Consórcios	Brésil	32,52	40,86	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM Caixa Seguradora SA	Brésil	32,52	40,86	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM Caixa Vida e Previdência	Brésil	25,14	31,58	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM Holding Caixa Seguros Holding SA	Brésil	32,52	40,86	100,00	100,00	IG	IG
Ostrum Asset Management	France	31,50	31,50	45,00	45,00	MEE	MEE
Outlet Invest	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
SAS Allera	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
SICAC	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
SCI CRSF DOM	France	99,94	99,94	99,94	99,94	IG	IG
SCI CRSF Métropole	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire Saint Romain	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SF 2	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
SOFIAP	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Sogestop K	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
Tocqueville Finance Holding	France	69,92	0,00	99,89	0,00	IG	
Tocqueville Finance SA	France	69,86	69,93	99,90	99,90	IG	IG
Univers CNP 1 FCP	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
Vivaccio ISR actions	France	62,84	78,95	100,00	100,00	IG	IG
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A.	Brésil	8,13	10,22	25,00	25,00	MEE	MEE
XS2 Vida e Previdência SA	Brésil	25,14	31,58	100,00	100,00	IG	IG
XS5 Administradora de consorcios S.A.	Brésil		19,74		50,01		MEE

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021
SECTEUR GRAND PUBLIC ET NUMERIQUE							
2B-Softeam Data	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Adverline	France	100,00	100,00	99,88	99,88	IG	IG
Ametix SAS	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
ARKHINEO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AR 24	France	55,00	55,00	55,00	55,00	IG	IG
Boxtal	France		100,00		100,00		IG
Bretagne Routage SA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CER - Docapost BPO	France	50,98	50,98	50,98	50,98	IG	IG
Certinomis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNTP - Docapost BPO	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Docapost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Agility	France		100,00		100,00		IG
Docapost Applicam	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost BPO IS	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
Docapost BPO SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Conseil	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Docapost CSP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost DPS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte E -Santé	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Externalisation	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Fast	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DOCAPOSTE Trust & Sign	France		100,00		100,00		IG
Docapost IOT	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Localéo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ESCENT Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ESCENT Belgique	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Eukles	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GENITECH Tunisie	Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Icanopée	France	80,00	80,00	80,00	80,00	IG	IG
Inadvans	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Index Education France	France	76,60	76,60	100,00	100,00	IG	IG
Index Education Développement	France	76,60	76,60	100,00	100,00	IG	IG
Index Italie	Italie	76,60	76,60	100,00	100,00	IG	IG
Kidscare	France		100,00		100,00		IG
La Poste Telecom	France	51,00	51,00	51,00	51,00	MEE	MEE
La Poste Services à la Personne	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LPII	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maileva	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
MARKETSHOT	France	83,15	89,86	83,15	89,86	IG	IG
Media Prisme SAS	France	82,05	82,05	82,05	82,05	IG	IG
Modeliosoft	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Openvalue	France		80,00		100,00		IG
OPTELO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Oxeva	France	70,03	70,03	70,03	70,03	IG	IG
Probayes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Prosofteam	France		100,00		100,00		IG
Sefas SA	France	100,00	100,00	99,99	99,99	IG	IG
Sefas Espana	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Inc	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès SA	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Seres Allemagne	Allemagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Séres Espagne	Espagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Sofadev - Docapost BPO	Maroc	50,98	50,98	100,00	100,00	IG	IG
Softeam	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Agency	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Armonys	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Consulting	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Group	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
T2IS – Docapost BPO	Maroc	50,98	50,98	100,00	100,00	IG	IG
Voxaly	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021
SECTEUR IMMOBILIER							
Poste Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Akatea 2 TPF2 SAS	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Akatea TPF2	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Arkadea Lyon Girondins	France	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
Ciposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Fréjorgues Energy SAS	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
Holding PI	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
Holding PI2	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
ImmoStoc SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LocaPoste SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Lumin' Toulouse SAS	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
Lumin'Logistique urbaine	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
PI Energy	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
PI Energy 2	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
PI Logistique Urbaine	France		100,00		100,00		IG
Poste Immo tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS Arkadea	France	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
SAS PI développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Energies renouvelables	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Invest	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS Startway	France	28,00	28,00	28,00	28,00	MEE	MEE
SAS Startway Partners	France	79,97	79,97	79,97	79,97	IG	IG
SC Pyxis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCCV 56, Rue Cler	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCCV Paris Campagne Première	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Activités annexes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Colis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier de Proximité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier Industriel	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Arkadea Fort de France	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Lyon Crepet	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Lyon Croix Rousse	France	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Marseille Saint Victor	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Rennes Trigone	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Bataille	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
SCI BP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI BP Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Centres de loisirs	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI DOM	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Green Opale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Logement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI PI Bordeaux Tourville	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI PI 17	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Route du Moulin Bateau Bonneuil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI RSS Strasbourg MEE	France	100,00	59,00	100,00	59,00	IG	MEE
SCI Tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sobre	France	48,33	48,56	48,33	48,56	MEE	MEE
SOBRE GLP	France	74,28	74,28	51,00	51,00	IG	IG
Société SCCV Rue du Champ Macret-Roye	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGARIS Paris : les espaces logistiques urbains	France		22,50		22,50		MEE
Toulouse Occitanie	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
TPF2 - SPPICAV	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Urba 144	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
NON AFFECTÉ							
La Poste Ventures (LP7)	France		100,00		100,00		IG
Vehiposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GIE Vehiposte	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Movivolt	France		30,00		30,00		MEE

IG: intégration globale MEE: mise en équivalence IP : Intégration proportionnelle

NOTE 44 AUTRES TITRES NON CONSOLIDÉS HORS FRANCE

(en milliers d'euros)	Pays	31/12/2021		31/12/2020
		Pourcentage de détention	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Anchanto	Singapour	18%	6 191	6 191
Tactio Inc.	Canada	29%	3 990	
Aljutrans Cádiz, S.L.	Espagne	28%	2 584	
Bosta Inc.	Etats-Unis	11%	1 285	1 285
Livelihoods	Luxembourg	3%	1 000	1 000
Localz Pty Ltd.	Australie	5%	926	926
Wundr Commerce Ltd	Grande-Bretagne	12%	874	
Sérès Argentine	Argentine	90%	790	581
Citibox Smart Services, S.L.	Espagne	3%	750	750
Sérès Colombie	Colombie	100%	707	707
Sérès Mexique	Mexique	100%	553	553
Koiki	Espagne	3%	370	
Mediapost Vietnam	Vietnam	36%	311	311
Sérès Equateur	Equateur	100%	216	216
Metrica	Bulgarie	60%	95	97
Ofertia Mexico	Mexique	100%	89	89
Sérès Perou	Pérou	100%	65	
Innovagency	Portugal	ns	52	1
CargoNetwork Gm	Allemagne	11%	40	40
Divers	Portugal	ns	26	20
CID Externalizacion de Servi	Espagne	10%	25	25
Ofertia Colombia	Colombie	100%	18	18
Kombiverkehr Deu	Allemagne	ns	16	16
Divers	Italie	100%	13	11
Applicam Tunisie	Tunisie	95%	10	10
IG Zollwerk	Suisse	100%	10	9
Bancaja	Espagne	ns	9	9
Insercion personal Discapacita	Espagne	1%	6	6
Third Parties	Espagne	ns	5	0
Divers	Espagne	ns	3	3
Divers	Allemagne	ns	1	1
Divers	Grande Bretagne	ns		1
Packlink Shipping, S.L. ^(b)	Espagne	100%		8 000
Logalty Servicios ^(b)	Espagne	11%		1 768
Chrono Diali ^(a)	Maroc	50%		347
TOTAL			21 030	22 991

(a) Société consolidée en 2021.

(b) Sociétés cédées en 2021.